# Les décorations de la vaillance militaire

1993-2018

## COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Pour obtenir des renseignements sur les décorations de la vaillance militaire, veuillez communiquer avec la Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance (DDHR) :

Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

**http://forces.gc.ca/fr/honneurs-histoire-distinctions/index.page**

**1-877-741-8332**

Pour obtenir des renseignements sur le Régime canadien de distinctions honorifiques, veuillez communiquer avec la Chancellerie des distinctions honorifiques à Rideau Hall :

Chancellerie des distinctions honorifiques
Rideau Hall
1, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0A1

**www.gg.ca**

**1-800-465-6890**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (2018)
A-DH-300-000/JD-009
No de cat. D2-398/2018F
ISBN 978-0-660-25590-3

Canada

# Les décorations de la vaillance militaire

1993-2018

Sa Majesté la reine Elizabeth II, Reine du Canada, portant ses insignes de Souveraine de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du mérite militaire, dans la salle de la tente à Rideau Hall. Fête du Canada 2010

Photo : Patrimoine canadien

# Dédicace

*Aux récipiendaires des décorations de la vaillance militaire,*
*qui incarnent les plus hautes valeurs militaires de la vaillance,*
*de l'abnégation et de la fidélité au devoir.*

# Table des matières


| | | |
|---|---|---|
| **Dédicace** | | iii |
| **Introduction** | | v |
| **Chapitre un** | Reconnaissance de la vaillance au Canada avant 1993 | 1 |
| **Chapitre deux** | Création des décorations de la vaillance militaire | 15 |
| **Chapitre trois** | La campagne en Afghanistan de 2001 à 2014 | 35 |
| **Chapitre quatre** | Analyse statistique | 51 |
| **Chapitre cinq** | Insignes et certificats | 71 |
| **Conclusion** | | 107 |
| **Appendice un** | Lettres patentes | 109 |
| **Appendice deux** | Règlement régissant les décorations de la vaillance militaire | 113 |
| **Appendice trois** | Lignes directrices administratives | 121 |
| **Appendice quatre** | Registre des récipiendaires | 127 |
| **Notes de fin de document** | | 161 |
| **Glossaire des initiales honorifiques** | | 169 |
| **Bibliographie** | | 171 |
| **Remerciements** | | 174 |
| **Références photographiques** | | 175 |

# *Introduction*

# Introduction

Dans toutes les sociétés et à toutes les époques, la vaillance au combat a toujours été considérée comme l'une des plus grandes réalisations, une réalisation qui mérite une reconnaissance officielle. Le Canada a une longue tradition de valeureux soldats qui ont combattu près ou loin de leurs foyers. Pour souligner leurs réalisations, nous avons utilisé les régimes de distinctions honorifiques de l'époque : les distinctions honorifiques des peuples autochtones, puis les décorations françaises et, par la suite, les décorations britanniques. Ce n'est que récemment que le Canada a créé sa propre forme de reconnaissance de la vaillance au combat avec l'instauration des décorations de la vaillance militaire (DVM), qui sont en vigueur depuis le 1er janvier 1993. Depuis cette date, plus d'une centaine de militaires des Forces armées canadiennes de Sa Majesté incarnant la plus grande des vertus militaires et étant des modèles à imiter pour les soldats d'aujourd'hui et de demain ont été décorés de ces distinctions. Parce qu'elles reconnaissent les actes de vaillance sous le feu ennemi, le prestige lié à ces décorations n'a pas d'égal parmi toutes les distinctions honorifiques canadiennes, et leur rareté, ainsi que les accomplissements des personnes qui les ont méritées, ne fait qu'accroître leur valeur symbolique auprès de tous les Canadiens.

La présente publication, produite par la Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance (DDHR), célèbre le vingt-cinquième anniversaire de la création des décorations de la vaillance militaire par Sa Majesté la Reine. Cet ouvrage constitue la suite et peut être considéré comme une publication complémentaire de l'ouvrage *Pro Valore : La Croix de Victoria canadienne* créée dans le cadre d'une collaboration entre la Direction – Histoire et patrimoine (DHP) et la Chancellerie des distinctions honorifiques de la Résidence du Gouverneur général à l'occasion du dévoilement de la Croix de Victoria canadienne en 2008[1]. Cette publication initiale mettait l'accent sur les récipiendaires canadiens de la Croix de Victoria originale et sur la fabrication de la Croix de Victoria canadienne moderne. La présente publication donne un aperçu du processus de reconnaissance de la vaillance au Canada avant 1993 et offre un historique de la création des DVM, une analyse statistique des octrois faits à ce jour, des détails sur les insignes, et, surtout, un registre contenant les noms, les photographies et les citations des récipiendaires.

Nous espérons sincèrement que cette modeste publication offrira un souvenir et un hommage durables aux plus braves parmi les braves.

# *Chapitre un*

## Reconnaissance de la vaillance au Canada avant 1993

## Reconnaissance de la vaillance au Canada avant 1993

La vaillance militaire est admirée et reconnue dans toutes les périodes de l'histoire et dans toutes les cultures. Sir Winston Churchill est celui qui a le mieux étayé cette affirmation lorsqu'il a dit que « le courage est jugé à juste titre comme la première qualité humaine puisqu'il représente la qualité qui garantit toutes les autres[2] » [*Traduction*]. La défense et la sécurité de la population sont la tâche principale de tout gouvernement et les personnes qui contribuent à cette mission par des gestes de vaillance et de bravoure sont reconnues par les gens qui en bénéficient. Il est connu que les Grecs et les Romains reconnaissaient officiellement leurs héros de guerre au moyen d'un système de couronnes et de médaillons pas très différents des médailles modernes. Au Moyen-Âge, les soldats les plus courageux recevaient le titre de chevalier pour leur vaillance. Plus récemment, presque tous les pays ont créé des décorations particulières pour reconnaître la vaillance au combat.

Illustration d'un citoyen romain portant des lauriers représentant l'héroïsme au combat

Photo : Domaine public

Dans ce que nous appelons maintenant le Canada, les autochtones rendaient hommage à leurs plus valeureux guerriers, non par la remise de médailles ou d'insignes, mais selon leur propre système traditionnel. Les hommes qui avaient fait leurs preuves au combat pouvaient porter des marques distinctes. Parfois, ils étaient nommés chefs en reconnaissance de leur vaillance, mais dans tous les cas, on leur rendait hommage par des marques de respect qu'on leur accordait de différentes

Cérémonie d'adoubement d'un chevalier au Moyen-Âge

Photo : Domaine public

façons, du droit de parler le premier à la place d'honneur qui leur était donné dans le groupe, notamment. Il vaut la peine de citer les propos de Samuel Clark dans son livre *Distributing Status, The Evolution of State Honours in Western Europe* : « Le statut de guerrier accompli était souvent souligné par des éloges, des honneurs protocolaires, de la peinture corporelle, des décorations du domicile, des vêtements particuliers, des armes et des droits sur les parties du corps des guerriers vaincus, par exemple les scalps ou les têtes. Les guerriers ultimes avaient habituellement le droit de décorer leurs maisons avec les scalps ou les têtes qu'ils avaient récoltés. [...] On retrouvait de façon courante sur les plaines le port de plumes comme décoration corporelle, habituellement comme coiffure de guerre. Elle avait pour but de symboliser le statut et la puissance, mais il fallait acquérir les plumes par des gestes de bravoure ou de grandes réalisations au combat. De plus, plusieurs communautés de l'Amérique du Nord soulignaient les réalisations de leurs guerriers en couvrant leurs corps de tatouages. Et on utilisait des chemises de guerriers pour rehausser le statut des guerriers accomplis. Comme les robes d'honneur asiatiques, il était possible de décorer ces chemises avec des ornements. Les Inuits avaient quelques récompenses tangibles pour le rendement exceptionnel. Des tatouages faciaux distincts représentaient au moins une sorte de récompense pour symboliser les exploits militaires[3] » [*Traduction*].

Le chef Eagle-Salish porte sa coiffe de plumes d'aigle doré très prisées, ce qui signifie qu'il était exceptionnel au combat

Photo : Domaine public

Les Français ont toujours utilisé leurs ordres nationaux, et continuent de le faire, pour reconnaître les actes de vaillance. À l'époque de la Nouvelle-France, la principale distinction honorifique utilisée pour reconnaître ces actes, en plus d'autres services distingués, était l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, qui a été créé par le roi Louis XIV en 1693. Cet Ordre, aussi connu sous le nom de Croix de Saint-Louis, comptait trois grades : Grand-Croix, Commandeur et Chevalier, en ordre descendant. Plusieurs Canadiens ont été admis à l'Ordre, bon nombre d'entre eux pour des actes de vaillance militaire au combat[4].

Insigne de Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis (avers)

Photo : Christopher McCreery

Ensuite, c'est le régime des distinctions honorifiques britanniques qui a été utilisé pour reconnaître les actes de vaillance accomplis par les Canadiens. De nombreux livres et articles racontent l'histoire et la composition du régime des distinctions honorifiques britanniques, ainsi que celle des nombreux Canadiens qui ont

reçu des distinctions britanniques pour la vaillance entre le 18e siècle et la guerre de Corée. Plusieurs de ces ouvrages sont cités dans la bibliographie figurant à la fin de la présente publication. Cette histoire, aussi riche et fascinante soit-elle, dépasse la portée du présent ouvrage, qui ne vise qu'à offrir une brève description du régime et de sa structure générale.

Même si la vaillance militaire est la plus grande qualité, digne des plus grands éloges, il est intéressant de noter qu'à part les titres de chevaliers du Moyen-Âge, aucune distinction honorifique officielle consacrée spécifiquement à la vaillance n'a été créée en Grande-Bretagne jusqu'au milieu du 19e siècle. Bien que les ordres existent depuis les périodes sombres du Moyen-Âge, l'Ordre de la Jarretière par exemple a été fondé en 1348, ils avaient, à l'époque victorienne, perdu depuis longtemps leur objectif de reconnaître la bravoure sur le champ de bataille, servant maintenant à reconnaître les hauts dignitaires et la fonction publique de façon générale. Les médailles commémoratives de campagnes, dans leur forme moderne, sont apparues avec la Médaille de Waterloo, en 1815, alors que les médailles d'ancienneté sont apparues dans les années 1830. Même si la Citation à l'ordre du jour (COJ) a souvent été utilisée pour reconnaître les actes de vaillance, elle n'était pas accompagnée d'un insigne jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Par ailleurs, la Médaille du service méritoire, créée en 1845, avait occasionnellement été utilisée pour reconnaître la vaillance, même si ce n'était pas le but premier de cette distinction honorifique[5].

C'est lors de la guerre de Crimée (1854-1856) que la première distinction honorifique consacrée à la vaillance a vu le jour, sous la forme de la Médaille de conduite distinguée (DCM), établie par la reine Victoria en 1854. La DCM était une reconnaissance de l'Armée de terre, et la Marine royale a emboîté le pas avec sa propre Médaille pour actes insignes

La Médaille de conduite distinguée (modèle Reine Victoria)

Photo : Domaine public

Sa Majesté la reine Victoria

Photo : Domaine public

La Croix de Victoria

Photo : MDN

de bravoure (CGM) en 1855. Ces deux distinctions étaient réservées aux militaires du rang, ce qui laissait les officiers sans reconnaissance pour la vaillance. Ces deux premières décorations pour la vaillance ont été rapidement suivies, en 1856, par ce qui demeure la plus haute et la plus prestigieuse de toutes les décorations pour la vaillance : la Croix de Victoria (VC). Contrairement à la DCM et à la CGM, la nouvelle décoration était décernée aux militaires de tous les grades et des forces navales et militaires (même s'il existait des rubans distincts pour les octrois de la Marine et de l'Armée de terre jusqu'en 1918).

Le cadre de reconnaissance de la vaillance a continué d'évoluer de façon sporadique, selon les événements et les besoins. L'Ordre du service distingué (DSO) a été établi en 1886 et avait le double objectif de reconnaître le leadership et de souligner la vaillance des officiers en dessous du niveau de la VC. La Marine royale a obtenu sa Croix du service insigne (CSC) en 1901 pour reconnaître les maîtres et les officiers subordonnés qui n'étaient pas admissibles à la DSO. Durant la Première Guerre mondiale, un nombre sans précédent d'hommes ont pris part à des combats, sont morts sur le champ de bataille et ont accompli des actes de vaillance. Cela a rapidement donné lieu à la création de nouvelles décorations pour la vaillance plus accessibles, en permettant l'établissement d'un troisième niveau de reconnaissance en dessous de la VC au niveau 1 et de la DSO (pour les officiers), de la CGM et de la DCM (pour les militaires du rang) au niveau 2. La CSC de la Marine royale a été renommée Croix du service distingué (DSC), accompagnée de la Médaille du service distingué (DSM) pour les membres du rang, et l'Armée de terre a créé la Croix militaire (MC) pour les officiers subalternes et les adjudants, tout cela avant la fin de 1914. Les militaires du rang de l'Armée de terre ont dû attendre jusqu'en 1916 pour obtenir leur

L'insigne de l'Ordre du service distingué

Photo : DDHR

Médailles du brigadier-général Edmond Alfred Blais, CBE, MC. Il fut blessé et s'est mérité la Croix militaire durant la Première Guerre mondiale. Il fut fait Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique pour son leadership durant la Seconde Guerre mondiale, spécialement pour son rôle dans l'organisation de l'historique Conférence de Québec

Photo : Musée du R22eR

Médailles du major-général Pierre Edouard Leclerc, CBE, MM, ED, CD. Il s'est mérité la Croix militaire durant la Première Guerre mondiale et fut fait Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique pour son leadership durant la Seconde Guerre mondiale, notamment pour son travail comme commandant de la 5e Brigade d'infanterie outre-mer

Photo : Musée du R22eR

décoration de niveau 3 avec la création de la Médaille militaire (MM). La création de l'Aviation royale (RAF) en 1918, par l'intégration du *Royal Naval Air Service* (RNAS) (qui était éligible aux décorations navales) avec le *Royal Flying Corps* (RFC) (qui était éligible aux décorations de l'Armée de terre), a permis la création, la même année, de la Croix du service distingué dans l'Aviation (DFC) pour les officiers et les adjudants, et la Médaille du service distingué dans l'Aviation pour les militaires du rang. Il a fallu attendre jusqu'en 1943 pour que la RAF obtienne une décoration de niveau 2 pour les militaires du rang avec la Médaille pour actes insignes de bravoure (Vol), identique à la CGM de la Marine royale avec le blanc du ruban remplacé par un bleu clair.

Le tableau ci-dessous montre la structure de reconnaissance de la vaillance pour les Canadiens durant les deux Guerres mondiales et la Guerre de Corée.

## Tableau 1: Structure des distinctions honorifiques britannique décernées en reconnaissance d'actes de vaillance durant les deux Guerres mondiales et la Guerre de Corée

| Degré d'acte de bravoure | Grades | Royal Navy | British Army | Royal Air Force |
|---|---|---|---|---|
| **Degré 1** | Tous les grades | Croix de Victoria<br>VC<br>1856 | | |
| **Degré 2** | Officiers | Ordre du service distingué<br>(pour les actes de vaillance*)<br>DSO<br>1886 | | |
| | Autres grades | Médaille pour actes insignes de bravoure<br>CGM<br>1855 | Médaille de conduite distinguée<br>DCM<br>1854 | Médaille pour actes insignes de bravoure (Vol)<br>CGM<br>1943 |
| **Degré 3** | Officiers | Croix du service distingué<br>DSC<br>1901, renommée en 1914 | Croix militaire<br>MC<br>1914 | Croix du service distingué dans l'Aviation<br>DFC<br>1918 |
| | Autres grades | Médaille du service distingué<br>DSM<br>1914 | Médaille militaire<br>MM<br>1916 | Médaille du service distingué dans l'Aviation<br>DFM<br>1918 |
| **Degré 4** | Tous les grades | Citation à l'ordre du jour | | |

*** Remarque : Bien que l'Ordre du service distingué servait principalement à reconnaître le leadership opérationnel et d'autres types de service militaire distingué accomplis en temps de guerre par les officiers subalternes (restreints, à compter du 1er janvier 1917, au service au combat contre l'ennemi), il permettait également de reconnaître les actes de vaillance de deuxième degré accomplis par les officiers.**

Ce n'était donc pas seulement le degré de vaillance démontré qui déterminait le type de décoration qu'une personne obtiendrait, mais également le service auquel elle appartenait ainsi que son grade. Les seules distinctions honorifiques qui étaient neutres sur le plan du grade et du service étaient les deux extrêmes : la VC en haut de la structure et la COJ au bas de la structure. La DSO était également neutre sur le plan du service, mais elle était réservée aux officiers. Ces distinctions sont le reflet de la société qui les a créées, une société pour laquelle le grade et le poste occupaient une place très importante. Lorsque le Canada a créé ses propres décorations, non seulement dans un esprit plus démocratique, mais aussi à une époque complètement différente, ces distinctions ne seraient pas recréées et toutes les décorations canadiennes allaient être neutres sur le plan du grade et du service, la différence pour la décoration étant dictée uniquement par le degré de vaillance démontré. Le Royaume-Uni a changé son régime de reconnaissance de la vaillance en 1993, longtemps après que le Canada a cessé de l'utiliser, toutes les décorations devenant alors neutres sur le plan du grade, et toutes les décorations, sauf pour le niveau 3, devenant neutres sur le plan du service. Cela a été rendu possible par l'abolition de la DSM, de la MM et de la DFM, et par l'ouverture de la DSC, de la MC et de la DFC à tous les grades, en retenant leur spécificité de service pour des raisons historiques; et en abolissant les deux CGM et la DCM et en les remplaçant, ainsi que l'aspect de la vaillance de la DSO, par une nouvelle décoration de niveau 2 neutre sur le plan du grade et du service, c'est-à-dire par la *Conspicuous Gallantry Cross* (CGC).

La *Conspicuous Gallantry Cross* britannique

Photo : DDHR

Fait intéressant, la VC (depuis le début du 20e siècle) et la COJ étaient également les deux seules distinctions honorifiques qui pouvaient être décernées à titre posthume. Pour toutes les décorations entre les deux, une personne devait être en vie lors de l'approbation de la distinction honorifique pour y être admissible. Cela signifiait que si une MC était approuvée pour un officier, mais que ce dernier avait été tué avant que la décoration puisse lui être présentée, la décoration était quand même remise. Si, par contre, l'officier était décédé en accomplissant l'action méritoire ou s'il était décédé avant que la récompense puisse être approuvée, elle était, à moins de respecter la norme élevée de la VC, automatiquement déclassée au niveau de COJ. Cet « écart posthume » allait être corrigé uniquement en 1979 lorsque les brevets royaux pour les décorations de vaillance britanniques seraient modifiés pour qu'il soit possible de les décerner à titre posthume[6]. Encore une fois, le Canada allait apprendre de cette expérience et toutes les décorations canadiennes modernes peuvent être décernées à titre posthume dès leur création.

Bien que le brevet royal pour la VC britannique comprenne des dispositions d'annulation depuis son établissement (et qu'elle en comprenne toujours), elles n'ont été utilisées que huit fois entre sa création et 1908 et aucune VC n'a été annulée depuis. Le roi George V avait la ferme conviction que la VC ne devait jamais être annulée, et ses sentiments sont clairement exprimés dans une lettre rédigée par Lord Stamfordham, son secrétaire particulier, le 26 juillet 1920 :

[*Traduction*]
Le roi est fermement convaincu que, peu importe le crime commis par une personne à qui la VC a été décernée, la décoration ne devrait pas être annulée. Même si la personne s'étant vu décerner la VC devait être pendue pour meurtre, elle devrait avoir le droit de porter sa VC sur l'échafaud.

Sa Majesté le roi George V

Photo : Domaine public

Il s'agit là d'une autre différence importante entre les anciennes décorations britanniques et les distinctions honorifiques canadiennes modernes, à savoir que les trois DVM, ce qui comprend la VC, peuvent être révoquées.

La VC originale, tout comme les autres décorations du régime de vaillance britannique, comprend une rente, qui est une somme plutôt modeste et symbolique. Pour les récipiendaires canadiens, cette rente était versée par le gouvernement du Canada, plus particulièrement par Anciens Combattants Canada, conformément au *Décret sur les prestations pour bravoure*, et le montant était de 3 000 $ seulement par année, au moment où le dernier récipiendaire est décédé[7]. L'un des principes de base du régime moderne de distinctions honorifiques du Canada est que les distinctions honorifiques canadiennes ne confèrent pas de privilèges particuliers, comme un titre, une influence politique ou un avantage pécuniaire. Elles donnent uniquement le droit de porter l'insigne approprié et, dans le cas des ordres et des décorations, celui d'utiliser les initiales honorifiques et de montrer l'insigne dans ses armoiries personnelles. Par conséquent, il n'y a pas de rente associée à toute distinction honorifique canadienne moderne, ce qui comprend la VC.

Lorsqu'une unité entière ou un groupe entier a agi avec bravoure et que les autorités n'arrivent pas à cibler une personne en particulier, des récipiendaires de la VC représentatifs, en petit nombre et de façon proportionnelle à la taille de l'unité concernée, pouvaient être sélectionnés par vote secret parmi les membres de l'unité dans chaque groupe de grades. Cette disposition n'a pas été utilisée depuis la Première Guerre mondiale et n'a pas été reprise pour les DVM modernes du Canada.

Le Canada a largement utilisé le régime britannique de distinctions pour la vaillance jusqu'à la Guerre de Corée (1950-1953). Par la suite, le Canada n'a pas participé à des missions de combat pendant plusieurs décennies, se concentrant plutôt sur des missions de maintien de la paix. Les distinctions honorifiques britanniques pour la vaillance non liée au combat ont été utilisées, comme la Médaille de George, la Croix de l'Aviation, les nominations à l'Ordre de l'Empire britannique pour la vaillance et les différentes Mentions élogieuses de la reine pour bravoure jusque vers la fin des années 1960, avant

La Médaille de George

Photo : DDHR

La Croix de l'Aviation

Photo : DDHR

Insigne de Membre de l'Ordre de l'Empire britannique (Division militaire)

Photo : DDHR

Insigne de Compagnon de l'Ordre du Canada

Photo : MDN

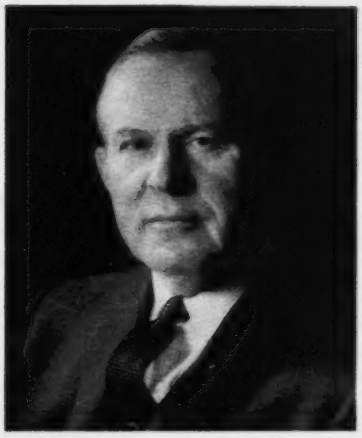

Le très honorable Lester Bowles Pearson, CP, OM, CC, OBE

Photo : DDHR

que le Canada y mette discrètement fin en créant son propre régime de distinctions honorifiques[8]. Les dernières décorations britanniques remises à des Canadiens sur recommandation du Gouvernement canadien étaient liées à l'opération des Nations Unies au Congo (ONUC)[9]. Après la création de l'Ordre du Canada en 1967, avec la Médaille du courage qui s'y rattache, bien qu'inefficace, le secrétaire particulier du premier ministre, John Hodgson, a recommandé à ce dernier, à l'époque le très honorable Lester B. Pearson, qu'à partir de maintenant, seules les distinctions honorifiques canadiennes soient utilisées et que certaines soient créées pour souligner les actes de bravoure. Il a poursuivi en disant qu'il faudrait « mettre fin aux recommandations pour les distinctions honorifiques de bravoure par l'entremise du gouvernement britannique[10] » [*Traduction*]. Le cabinet a ensuite accepté, le 17 avril 1968, que « la pratique de recommander l'attribution d'ordres, de décorations et de médailles britanniques pour des actes de bravoure [soit] abolie[11] » [Traduction]. Toute cette discussion portait uniquement sur les actes de bravoure non liés au combat avec un ennemi, mais il semble que cette logique puisse également s'appliquer aux récompenses liées au combat, bien que ce sujet précis n'ait pas été abordé. Même si elle s'appliquait à toutes les distinctions honorifiques britanniques, cela ne demeurait qu'une politique gouvernementale. Aucune loi ni aucun règlement officiel n'a été mis en vigueur pour interdire de telles recommandations et, par conséquent, il demeurait possible pour le gouvernement du Canada, si l'occasion se présentait, de formuler des recommandations pour des distinctions honorifiques britanniques, y compris la VC.

Le major John Keefer Mahony a été décoré à deux reprises par Sa Majesté le roi George VI. La première fois, le 31 juillet 1944, en Italie, le Roi lui présente son ruban cramoisi devant plusieurs milliers de soldats. Sa Croix de Victoria lui a été présentée par le Roi lors d'une cérémonie privée informelle au Palais de Buckingham, le 3 décembre 1944

Photo : MDN

Bien que les distinctions britanniques pour la vaillance au combat n'aient pas été utilisées au Canada après la fin de la Guerre de Corée simplement parce que le besoin était inexistant, il était généralement reconnu que ces récompenses pouvaient être offertes si l'occasion se présentait. Cette impression a perduré pendant plusieurs décennies jusque dans les années 1970 et 1980, soit jusqu'à ce que le Canada décide de créer sa propre famille de décorations de la vaillance militaire, comme nous allons le voir au chapitre suivant.

Pendant leur utilisation au Canada, les décorations britanniques pour la vaillance sont venues orner les poitrines des citoyens les plus braves et elles étaient bien reconnues et respectées par les concitoyens, particulièrement en temps de guerre. La VC, en raison de son prestige, est unique parmi celles-ci. La Croix de Victoria britannique originale, créée par la reine Victoria le 29 janvier 1856, a été décernée aux Canadiens durant plusieurs conflits pendant la période allant de la création de la décoration jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

La Croix de Victoria originale a été décernée à 81 membres des forces militaires canadiennes sur les 1 355 croix décernées au total et les trois barrettes remises dans l'ensemble de l'Empire britannique et du Commonwealth à ce jour[12]. Le premier nombre comprend uniquement les récipiendaires ayant reçu la VC alors qu'ils servaient comme membres des forces militaires canadiennes (ce qui comprend Terre-Neuve), par opposition aux Canadiens qui servaient auprès des forces britanniques (13 décorations ont été remises à ces personnes)

Le maréchal de l'air William Avery Bishop, VC, CB, DSO, MC, DFC, ED. Bishop était le meilleur as de l'aviation canadien de la Grande Guerre, avec 72 victoires. Il a obtenu sa VC pour avoir attaqué à lui seul un aérodrome ennemi à 20 km derrière les lignes le 2 juin 1917

Photo : Domaine public

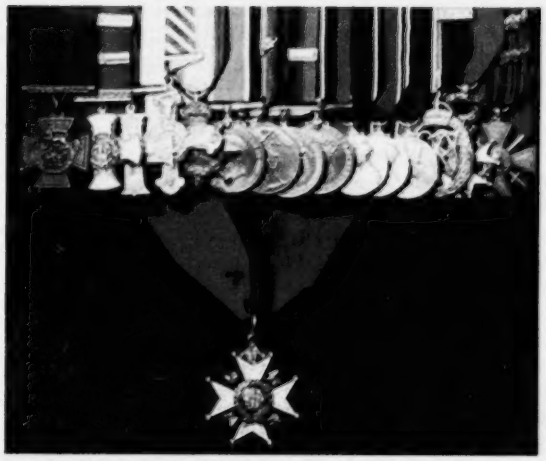

Médailles du maréchal de l'air William Avery Bishop, VC, CB, DSO, MC, DFC, ED

Photo : Domaine public

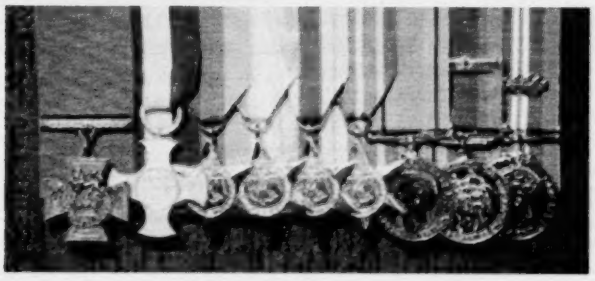

Médailles du lieutenant de vaisseau Robert Hampton Gray, VC, DSC

Photo : Domaine public

Le lieutenant de vaisseau Robert Hampton Gray, VC, DSC

Photo : Domaine public

**ou aux récipiendaires qui sont déménagés par la suite au Canada ou qui ont servi dans nos forces armées. La dernière VC qui a été décernée à un Canadien est celle qui a été remise au lieutenant Robert Hampton Gray, VC, un membre de la Réserve de volontaires de la Marine royale du Canada attachée à l'aéronavale, la branche aérienne de la Marine royale, qui a reçu sa décoration à titre posthume après avoir mené une attaque contre un navire de guerre japonais le 9 août 1945[13]. Le dernier récipiendaire canadien vivant de la Croix de Victoria, le sergent Ernest Alvia « Smokey » Smith, VC, CM, OBC, CD (retraité), est décédé le 3 août 2005. Il s'est vu accorder le rare privilège d'être exposé en chapelle ardente dans le foyer de la Chambre des communes dans l'édifice du Centre du Parlement, à Ottawa, et des milliers de Canadiens sont venus lui rendre hommage avant la tenue de funérailles militaires solennelles à Vancouver[14].**

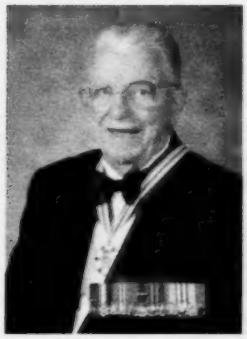

Le sergent Ernest Alvia «Smokey» Smith, VC, CM, OBC, CD. Smith était le dernier récipiendaire canadien vivant de la VC, ayant obtenu la décoration lors d'une attaque sur la rivière Savio en Italie du Nord les 21 et 22 octobre 1944 pendant laquelle il a neutralisé un char allemand à courte distance et en a endommagé un autre, le forçant ainsi à battre en retraite, tuant quatre ennemis et forçant six autres à la fuite, tout en protégeant et transportant un camarade blessé, et plus tard rejoint une contre-attaque pour disperser les Allemands attaquant encore sa position précédente

Photo : Domaine public

Soldat Ernest Alvia «Smokey» Smith, VC

Photo : Domaine public

*De gauche à droite*, le commissaire Giuliano Zaccardelli, COM, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, le général Rick Hillier, CMM, CSM, CD, chef d'état-major de la Défense et l'adjudant-chef Daniel Gilbert, MMM, CD, adjudant-chef des Forces canadiennes, rendent hommage à «Smokey» Smith lors de l'exposition en chapelle ardente dans le foyer de la Chambre des communes

Photo : MDN

Des militaires en deuil attendent en file sur la Colline du Parlement, à Ottawa, pour rendre un dernier hommage à Ernest « Smokey » Smith, VC, CM, OBC, CD, exposé en chapelle ardente, le 9 août 2005

Photo : *Centre d'imagerie interarmées des Forces canadiennes, ministère de la Défense nationale*

Funérailles militaires pour le sergent Ernest Alvia «Smokey» Smith à l'église unie St. Andrew's Wesley à Vancouver, Colombie-Britannique, le 13 août 2005

Photo : MDN

Le très honorable Daniel Roland Michener, CP, CD, CR, gouverneur général du Canada, avec des récipiendaires de la Croix de Victoria et de la Croix de George à la résidence du gouverneur général, juin 1967

*Première rangée de gauche à droite :* Frederick Maurice Watson Harvey, VC, MC; Raphael Louis Zengel, VC, MM; George Randolph Pearkes, VC, CP, CB, DSO, MC, CD; le gouverneur général; Paul Triquet, VC, CD; Ernest Alvia « Smokey » Smith, VC, CD; et Benjamin Handley Geary, VC

*Rangée arrière de gauche à droite :* Ernest Ralph Clyde Frost, GC; David Vivian Currie, VC, CD; Alexander Picton Brereton, VC; Charles Smith Rutherford, VC, MC, MM; Charles Cecil Ingersoll Merritt, VC, ED; John Keefer Mahony, VC; Coulson Norman Mitchell, VC, MC; Frederick Albert Tilston, VC; Arthur Dwight Ross, GC, CBE, CD; Thomas Fasti Dinesen, VC; John Weir Foote, VC, CD; et John MacMillan Stevenson Patton, GC, CBE

Photo : BAC PA-129803

# *Chapitre deux*

## Création des décorations de la vaillance militaire

## Création des décorations de la vaillance militaire

La Médaille du courage de l'Ordre du Canada

Photo : Bureau du secrétaire du gouverneur général

Lorsque le Canada a établi son régime national de distinctions honorifiques à l'occasion du centenaire de la Confédération, ce dernier comprenait des distinctions honorifiques visant à reconnaître le service exceptionnel et les actes de bravoure non liés au combat. L'Ordre du Canada comprenait, dans sa structure, une Médaille du service, ainsi qu'une Médaille du courage, lorsqu'il fut créé en 1967. Cette unique Médaille du courage avait pour but de reconnaître tous les actes de bravoure qui n'étaient pas accomplis sous le feu ennemi. Reconnaître les actes de bravoure dans tous ses aspects au moyen d'une seule distinction honorifique s'est immédiatement avéré impossible, et la Médaille du courage n'a jamais été décernée. Elle a été abolie et remplacée par une nouvelle famille de trois décorations canadiennes pour actes de bravoure lorsque le régime de distinctions honorifiques a été amélioré en 1972. Cette expansion a également compris la restructuration de l'Ordre du Canada avec ses trois niveaux actuels et la création d'un nouvel Ordre du mérite militaire, qui compte également trois niveaux. Lorsque le nouveau régime a été adopté, en 1972, il ne comprenait pas la VC ou toute autre décoration de vaillance britannique précédente.

Il n'y a eu aucun véritable débat en 1967, ou en 1972, sur la création de décorations de la vaillance militaire. D'abord, il n'y avait pas de besoin immédiat pour des récompenses liées au combat parce que le Canada, depuis l'époque de la Guerre de Corée, s'était

La Croix de la vaillance

Photo : Bureau du secrétaire du gouverneur général

L'Étoile du courage

**Photo : Bureau du secrétaire du gouverneur général**

Le Médaille de la bravoure

**Photo : Bureau du secrétaire du gouverneur général**

concentré sur des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Ensuite, il y avait cette vague impression qu'au besoin, le Canada pourrait toujours recourir au régime britannique de décorations pour la vaillance, dont la Croix de Victoria. Comme il est expliqué au chapitre un, la VC, la plus importante distinction honorifique du Commonwealth, a été décernée à plusieurs Canadiens pendant la période allant de sa création, lors de la guerre de Crimée, et la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Au total, 81 Canadiens ont reçu la VC alors qu'ils servaient sous commandement canadien avec plusieurs autres ayant servi sous commandement britannique. La riche histoire, la symbolique et le mystère entourant ce qui est probablement la plus célèbre et la plus prestigieuse décoration pour acte de vaillance au monde lui confèrent une place d'honneur et une importance spéciale dans le cœur des vétérans canadiens et de leurs concitoyens.

Peu de temps après la création des nouvelles décorations canadiennes pour actes de bravoure, en 1972, des questions ont été posées au sujet du statut de la Croix de Victoria dans le régime moderne de distinctions honorifiques du Canada et de son utilisation possible pour les Canadiens. Le premier ministre de l'époque, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, avait seulement donné des réponses vagues en affirmant que les Canadiens devraient recevoir des décorations canadiennes, mais il n'a jamais dit clairement que le Canada n'utiliserait pas de VC à l'avenir[15]. Au cours des décennies suivantes, la Légion royale canadienne et d'autres associations d'anciens combattants ont exercé des pressions sur le gouvernement pour que celui-ci confirme que la VC était la plus prestigieuse distinction honorifique du Canada pour la vaillance au combat. Cette position avait l'appui de tous les partis politiques de la Chambre des communes, y compris celui du Nouveau Parti démocratique, qui était unanime sur ce point[16].

Le très honorable Joseph Philippe Pierre Yves Elliott Trudeau, CP, CC, CH, CR

Photo: BAC C-046600

En 1982, le premier ministre Trudeau a approuvé la politique sur les distinctions honorifiques dans les Forces canadiennes, qui comprenait des dispositions pour des décorations liées aux actes de « bravoure (au combat, face à un ennemi armé) ». Bien qu'une proposition du Commandement de la Force mobile fut débattue lors de la première rencontre du Comité des Forces canadiennes sur les distinctions honorifiques (CFCDH) tenue le 9 mars 1982, les décorations suggérées portaient les noms d'individus spécifiques, ce à quoi le comité s'objectait. Aucune autre mesure immédiate n'a été prise pour définir la structure ou pour créer les décorations

associées, parce qu'il n'y avait pas de besoin immédiat pour une telle reconnaissance à cette époque bien que l'on sache que le besoin se ferait sentir si le Canada devait s'engager dans un conflit armé.

Le très honorable Martin Brian Mulroney, PC, CC, GOQ

Photo : Domaine public

En 1986, la Légion royale canadienne a adopté une résolution lors de son congrès annuel exhortant le premier ministre de l'époque, le très honorable Brian Mulroney, à conserver la Croix de Victoria comme la plus prestigieuse distinction en matière de vaillance. Le sujet avait également été soulevé par certains parlementaires et il semble que le premier ministre était favorable à l'idée. Le Canada avait appris que l'Australie prenait des mesures pour adapter la VC à ses besoins (un processus qui allait être complété en janvier 1991) afin d'en faire une décoration australienne décernée par la Reine du chef de l'Australie sur la recommandation des autorités australiennes. Le premier ministre a demandé aux fonctionnaires d'examiner la possibilité d'adopter la même approche au Canada.

En 1987, le premier ministre a répondu à la Légion royale canadienne, qui a publié une bonne partie de la réponse du premier ministre dans l'édition d'avril de la *Revue Légion* :

> [*Traduction*]
> Comme vous le savez, le Canada, depuis le milieu des années 1960, en est à mettre sur pied son propre régime national de distinctions honorifiques [...]. Un élément de l'évolution de notre régime tient au fait que le gouvernement ne recommandera plus de Canadiens pour les distinctions honorifiques britanniques. Cela comprend la Croix de Victoria, qui est décernée par Sa Majesté la Reine sur la recommandation du gouvernement britannique.
>
> Je reconnais, par contre, la place spéciale qu'occupe la Croix de Victoria dans l'histoire des Forces armées canadiennes et son prestige comme décoration de la vaillance au combat. J'ai donc demandé aux fonctionnaires d'examiner la possibilité de « canadianiser » la Croix de Victoria, c'est-à-dire de faire en sorte qu'elle soit décernée sur la recommandation du gouvernement du Canada. Si cette formule s'avérait acceptable, cela permettrait de concilier deux objectifs importants : le développement continu d'un régime de distinctions honorifiques vraiment canadien et le maintien d'un lien important avec notre patrimoine militaire et du Commonwealth[17].

Ce que le premier ministre ne savait peut-être pas, c'est qu'à ce moment-là, des travaux avaient été amorcés à la Défense nationale et que la proposition prenait une direction complètement différente. La création de ces décorations en temps de paix a été rendue souhaitable par les travaux continus à la Défense relativement à la mobilisation et aux besoins en matière de disponibilité opérationnelle, de même que par la constante possibilité d'un conflit armé à très court préavis, voire sans préavis. À la fin de 1985, des travaux d'état-major ont été entrepris et des discussions ont eu lieu entre la Direction – Cérémonial de la Défense nationale et la Chancellerie des distinctions honorifiques à Rideau Hall. À l'origine, le MDN souhaitait que les nouvelles décorations constituent une variante des décorations canadiennes pour actes de bravoure; on pourrait conserver le même insigne et créer des rubans différents ou encore modifier légèrement l'insigne et l'accompagner de rubans distinctifs. Le directeur des distinctions honorifiques à la Chancellerie, Roger de C.B. Nantel, bien qu'ouvert à ces possibilités, préférait un ensemble commun de décorations auxquelles seraient admissibles les militaires et les civils, en temps de paix ou de guerre, et qui viseraient à reconnaître de manière uniforme tous les actes de bravoure du même type. Après tout, les membres des FAC étaient admissibles aux décorations canadiennes pour actes de bravoure, et les règlements régissant ces décorations ne limitaient pas leur attribution aux actes de bravoure accomplis en temps de paix. Si les décorations existantes devaient être utilisées en situation de combat, on pourrait ajouter au ruban un simple insigne pour souligner le fait qu'elle avait été décernée « en raison d'un dévouement exceptionnel lors d'opérations de combat actif, en présence d'une force armée ennemie ». Cet « insigne de combat » représenté par des épées métalliques croisées – le symbole traditionnel des décorations de combat – pourrait être décerné à des récipiendaires militaires ou civils qui auraient reçu la décoration dans le contexte mentionné. L'insigne serait en argent ou en or selon la médaille

Dessin de l'Étoile du courage avec l'insigne de combat proposé

Photo : DHH

sur laquelle il serait porté (une version miniature serait portée sur le ruban sans accessoire). Il pourrait également accompagner d'autres décorations, telles que la Croix du service méritoire. Le Comité des Forces canadiennes sur les distinctions honorifiques (CFCDH) a d'abord étudié la question le 21 avril 1986 et s'est fortement opposé à l'idée de l'insigne. Les membres étaient unanimes : tous croyaient fermement que la bravoure dans des conditions de combat, où le courage et le risque pour soi font partie des fonctions de chacun, se distinguait de la bravoure dans un contexte « normal » de temps de paix et que, par conséquent, des décorations distinctes pour les situations de combat contre un ennemi armé étaient de mise. Le Comité a demandé une nouvelle proposition reposant sur le principe de récompenses distinctes pour la bravoure au combat et les pratiques de nos alliés dans ce domaine, sur le plan de la structure et du nombre. L'idée de la Croix de Victoria (VC) n'avait toutefois pas été abandonnée, et même le personnel de la Chancellerie semblait divisé sur cette question. Dans l'article de la *Gazette* de Montréal du 16 avril 1987 intitulé « Victoria Cross may come back as Canada's top military medal », Bill Fairbairn révélait que le directeur adjoint de la Chancellerie, David John, avait mentionné la possibilité que la VC redevienne la plus haute récompense pour bravoure au champ de bataille et que c'est par « inadvertance » qu'elle avait été éliminée en 1972, en raison d'une erreur d'interprétation de la terminologie. Il affirmait que des recherches plus poussées avaient révélé, comme on le verra ci-dessous, que l'actuel brevet royal de la VC autorisait les pays du Commonwealth à faire des recommandations directement à la Reine en vue de l'attribution de cette décoration, sans référence aux autorités britanniques. Un récipiendaire de la VC, John Foote, était cité dans l'article : « Je suis heureux que la VC soit de retour », aurait-il affirmé. Inutile de préciser que M. John a été réprimandé pour son manque de discrétion et que la Chancellerie a tenu à se distancer de ses propos, qu'elle a qualifiés d'« opinion personnelle[18] ».

Le CFCDH s'est à nouveau penché sur la question le 2 septembre 1987. Le directeur des distinctions honorifiques à la Chancellerie demeurait en faveur de l'utilisation des décorations canadiennes pour actes de bravoure existantes, avec quelques modifications – l'une des propositions était un fil métallique doré traversant le ruban à la diagonale. Le CFCDH décidait toutefois que des décorations distinctes étaient nécessaires pour récompenser la bravoure au combat et précisait la structure générale des décorations. Il convenait qu'il devait exister quatre niveaux de reconnaissance de la bravoure au combat, comme dans la structure britannique antérieure : trois décorations pour actes de bravoure au combat et l'équivalent moderne de la Citation à l'ordre du jour. La proposition initiale supposait l'admissibilité des civils, ainsi que du personnel militaire de forces alliées qui travaillait de concert avec les FAC. La proposition voulait également que ces décorations soient attribuées selon les allocations utilisées lors de la Seconde Guerre mondiale et de la Guerre de Corée (une nomination pour chaque tranche de 250 personnes sous le commandement pour chaque période de six mois), que toutes les reconnaissances de la famille soient neutres sur le plan du grade et du service (contrairement à la plupart de leurs prédécesseurs britanniques) et que soit

établi un processus de récompenses immédiates semblable à celui qui avait été en vigueur dans les conflits antérieurs. À ce stade, il était également prévu qu'en cas de guerre, le Conseil des décorations canadiennes (principalement composé de membres civils qui examinent les nominations pour les décorations canadiennes pour actes de bravoure) déterminerait l'attribution des nouvelles décorations de combat; cette suggestion étrange a été retirée peu de temps après. La définition élargie du terme « ennemi », qui figure dans la *Loi sur la défense nationale et dans les Ordonnances et règlements royaux applicables aux Forces canadiennes* (ORFC) a été acceptée aux fins des nouvelles décorations. Par conséquent, le terme « ennemi » devait comprendre « les mutins, les rebelles, les émeutiers ou les pirates armés[19] ».

La Croix de George

Photo : DDHR

Malgré les garanties offertes publiquement en 1987 par le premier ministre Mulroney au sujet de la VC, les divergences d'opinions à ce sujet au sein de la Chancellerie et la pression manifeste des groupes d'anciens combattants en vue de rétablir la VC, la proposition en cours d'élaboration à la Défense nationale n'a pas été modifiée; elle visait toujours à créer trois décorations purement canadiennes inspirées du modèle existant des décorations canadiennes pour actes de bravoure. Cela s'inscrivait dans la politique du gouvernement, qui avait constamment maintenu que toutes les distinctions futures devaient être manifestement canadiennes. Par conséquent, on ne prévoyait aucunement revenir à l'utilisation de récompenses britanniques telles que la VC pour répondre aux besoins du Canada. Cela faisait également suite aux précédents créés par d'autres décorations canadiennes modernes venues remplacer des décorations britanniques. L'exemple le plus éloquent à cet égard est la Croix de George et la Médaille de George pour les actes de bravoure non liés au combat, qui ont d'abord été remplacées par la Médaille du courage de l'Ordre du Canada en 1967, puis par les nouvelles décorations canadiennes pour actes de bravoure en 1972, sans trop d'opposition ou de préoccupation.

Une autre note d'information à l'intention du CFCDH, du 17 mars 1989, a précisé la proposition concernant ce qu'on appelait à l'époque les décorations de bravoure au combat. On recommandait que toutes les distinctions soient attribuables à titre posthume. Même si la note expliquait clairement que les conceptions et les titres définitifs seraient déterminés par le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques (le comité gouvernemental chargé d'offrir des conseils au premier ministre sur les distinctions honorifiques), la structure proposée était la suivante :

Croix de combat canadienne (CCC)
Étoile de conduite distinguée (DCS)
Médaille de la bravoure militaire (MBM)

Les critères applicables à chacune étaient inspirés de ceux associés aux décorations canadiennes pour actes de bravoure, avec le simple ajout de la mention « au combat actif en présence d'un ennemi armé ».

Le CFCDH a discuté de cette proposition le 5 avril 1989, notamment de la possibilité de déléguer l'autorisation d'attribuer des décorations en temps de guerre et d'attribuer des distinctions immédiates. Il s'est également penché sur les définitions des termes « ennemi » et « combat », en évitant particulièrement le mot « guerre » dans le but de prévenir toute confusion. Le Comité a par ailleurs demandé que le titre de la plus haute distinction soit plutôt « Croix de la vaillance militaire ». Une proposition révisée intégrant les changements demandés par le CFCDH a ultérieurement été diffusée à l'interne[20].

Plus tard cette année-là, le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques a accepté la création de décorations et l'élaboration de règlements connexes[21].

La création de décorations pour la vaillance n'avait pas été une grande priorité en raison de l'absence d'un besoin immédiat pour ces dernières et les travaux se sont poursuivis lentement lorsque, le 2 août 1990, l'Irak a envahi le Koweït. À la fin du mois, le gouvernement avait demandé aux FAC de rejoindre une coalition internationale dont l'objectif était de repousser les agressions et de défendre les voisins du Koweït. Lorsque l'Irak n'a pas respecté l'ultimatum international, appuyé par

Un char irakien détruit repose près d'une série d'incendies de puits de pétrole pendant la Guerre du Golfe, dans le nord du Koweït, le 9 mars 1991

Photo : Domaine public

la résolution 678 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 29 novembre 1990, de retirer ses forces du Koweït avant le 15 janvier 1991, la coalition, y compris ses composantes canadiennes, a lancé l'offensive contre les forces irakiennes dans ce qui est devenu la Guerre du Golfe. Pour la première fois depuis la Corée quarante ans plus tôt, le Canada était en guerre et soudainement, le besoin pour des décorations de la vaillance militaire devenait plus urgent[22].

En septembre 1990, les noms proposés avaient changé pour les suivants[23] :

Croix militaire de la vaillance (MCV)
Croix du service distingué (DSC)
Médaille militaire de la bravoure (MMB)

Les discussions se sont poursuivies avec la Chancellerie des distinctions honorifiques et le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques, et les règlements provisoires ont continué d'évoluer. Le Conseil des Forces armées avait discuté de la proposition le 17 octobre 1990 et avait adressé des recommandations au gouvernement. Ces recommandations ont été prises en considération par le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques, qui a approuvé les règlements provisoires le 1er novembre 1990[24]. Le MDN proposait que les décorations de la vaillance militaire soient les suivantes :

Croix du Canada (CCC)
Étoile de la vaillance militaire (ÉVM)
Médaille de la vaillance militaire (MVM)

À ce moment, il avait été également déterminé qu'un comité militaire spécifique, avec un représentant du gouverneur général, examinerait les nominations pour ces décorations et que l'idée précédente d'utiliser le comité existant pour les décorations canadiennes pour actes de bravoure serait abandonnée. Le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques a accepté la structure et les critères proposés, mais il a indiqué que les conceptions, particulièrement les rubans, restaient à définir (le point est abordé au chapitre cinq)[25].

Même si au départ, les civils devaient être admissibles, il a été convenu plus tard, après des discussions avec les fonctionnaires de la Chancellerie, que seul le personnel militaire, canadien et allié, devait être admissible aux décorations[26].

Le 10 janvier 1991, à la lumière des événements qui se déroulaient dans le Golfe, la proposition telle que présentée, y compris les noms et les critères proposés pour les trois décorations, a été communiquée par le directeur – Cérémonial par message à plusieurs commandants des FAC à titre d'information[27]. Le 6 février 1991, les lettres patentes et les règlements se trouvaient au Bureau du Conseil privé (BCP) aux fins d'approbation[28].

Le 7 février 1991, alors que le Canada était profondément engagé dans la Guerre du Golfe, la une du journal *Globe and Mail* annonçait que le gouvernement avait l'intention de remplacer la Croix de Victoria par une décoration purement canadienne appelée la Croix du Canada[29]. La réaction des anciens combattants et des groupes sociaux comme la Ligue monarchiste du Canada a été rapide et virulente. Elle a forcé le gouvernement à revoir ses plans, ce qui a retardé l'annonce des nouvelles décorations.

Compte tenu de la réaction du public à la nouvelle, le Cabinet du ministre de la Défense nationale a été informé du contexte de la proposition selon les trois principaux axes suivants :

> [*Traduction*]
> Les FC ont été largement consultées sur la conception des nouvelles décorations pour le régime canadien de distinctions honorifiques.
>
> Les noms et les modèles des décorations de la vaillance militaire nouvellement proposées, ainsi que les règlements qui les régissent, se fondent sur des études approfondies menées par le Comité des Forces canadiennes sur les distinctions honorifiques depuis plusieurs années et ont l'appui du Conseil des Forces armées.
>
> Les FC n'ont pas demandé que la Croix de Victoria soit « canadianisée » (comme ce fut le cas en Australie), et ne souhaitent pas qu'elle le soit. Elles recommandent plutôt la création d'une nouvelle décoration de la vaillance militaire distinctement canadienne à ce niveau le plus élevé. Les normes pour la décoration recommandée, la Croix du Canada, demeurent strictement comparables à celles de la Croix de Victoria[30].

Ce dernier point était au cœur de la question. Le sentiment général dans certains cercles était qu'une rupture nette avec le régime britannique s'imposait, comme cela avait été le cas pour les autres éléments du régime de distinctions honorifiques, et que les nouvelles distinctions devaient être significatives et motivantes pour les militaires actuels et futurs des FAC, à titre de récipiendaires éventuels. Certains croyaient que ces Canadiens plus jeunes avaient des vues différentes de celles des vétérans et qu'ils préféreraient quelque chose de distinct et d'entièrement canadien[31]. Ce point de vue, toutefois, ne reconnaissait pas toute la force, le poids et la puissance historique et symbolique de la VC pour les anciens combattants et l'ensemble des Canadiens. Il fallait que les nouvelles décorations méritent le respect et l'appréciation non seulement des membres des FAC, mais également de tous les Canadiens. La limitation des dégâts ne suffirait pas à calmer l'opinion publique dans ce débat, particulièrement à la lumière de la déclaration précédente du premier ministre à ce sujet.

Après la fuite de la nouvelle qui a fait la une du 7 février 1991, le chef de la Chancellerie des distinctions honorifiques, le lieutenant-général François Richard à l'époque, a reçu un appel du BCP au cours duquel la Chancellerie des distinctions honorifiques et lui-même ont été critiqués pour avoir mal jugé l'opinion publique dans ce dossier et pour avoir omis d'informer le BPC et le premier ministre de la réaction possible à une telle décision. À partir de ce moment, le Cabinet du Premier ministre a essentiellement pris le dossier en charge et a fourni l'orientation nécessaire au Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques, comme nous allons le voir ci-dessous. Cela démontre à quel point certaines questions symboliques peuvent devenir importantes et émotives, et cette leçon apprise à la dure allait servir à toutes les personnes concernées par ce dossier à l'avenir.

Au départ, la Défense nationale, la Chancellerie des distinctions honorifiques, le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques et les organismes centraux avaient l'intention de laisser passer la tempête et de maintenir le plan d'origine de façon générale. Le 16 avril 1991, la Défense nationale a formulé d'autres recommandations, dont le changement de nom du niveau le plus élevé à la Croix Canada, de sorte que la structure ressemblait maintenant à ce qui suit :

Croix Canada (CCC)
Étoile de la vaillance militaire (ÉVM)
Médaille de la vaillance militaire (MVM)

Ces recommandations avaient l'appui du Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques et elles ont été transmises au Cabinet du Premier ministre. Ce fut ensuite le silence jusqu'en novembre 1992, compte tenu du débat public toujours en cours sur le sujet[32]. La Guerre du Golfe était alors terminée, et aucune distinction de combat n'allait être recommandée au terme de cette campagne. Par conséquent, le relâchement des pressions opérationnelles et la réaction du public à la proposition du gouvernement ont fait en sorte que la question fut reléguée au second plan, au moins temporairement.

Dans la sphère publique cependant, l'opposition ne faisait que s'intensifier avec le temps. Dans les jours et les semaines qui ont suivi la fuite, des lettres de Canadiens ont inondé les bureaux du gouverneur général, du premier ministre, des ministres et des députés, plusieurs d'entre elles provenant d'anciens combattants, dont la plupart étaient opposés à la proposition du gouvernement. Dans une lettre du 19 janvier 1991 adressée aux parlementaires, la Ligue monarchiste du Canada demandait de l'aide pour que la VC soit maintenue comme la plus haute distinction honorifique du Canada. La lettre, accompagnée d'un feuillet de documentation sur la VC, précisait que la VC n'était plus strictement une distinction honorifique britannique. Le document expliquait que des changements apportés par le roi George VI en 1942 permettaient aux dominions

comme le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande de faire des recommandations directement au roi pour la VC. La portée de ces changements a été élargie en 1961 par la reine afin de permettre à tous les pays du Commonwealth d'en faire autant, faisant ainsi de la VC une distinction honorifique à l'échelle du Commonwealth[33]. La Ligue a ensuite fait parvenir une autre lettre aux députés conservateurs d'arrière-ban le 15 mai 1991, afin d'exercer des pressions sur le gouvernement, trouvant parmi ceux-ci de nombreux partisans[34].

Le Conseil national des associations d'anciens combattants (CNAAC) a adopté une résolution lors de son congrès annuel à Toronto le 31 octobre 1991 selon laquelle la « Croix de Victoria [...] devait être maintenue comme la plus haute distinction honorifique pour la vaillance et la responsabilité liée à l'attribution de cette distinction devait être rapatriée du Royaume-Uni au Canada[35] » [*Traduction*].

De plus, le 2 octobre 1991, Douglas Fee, député progressiste-conservateur fédéral de Red Deer, en Alberta, a présenté un projet de loi émanant d'un député à la Chambre des communes, le projet de loi C-305, *Loi concernant l'attribution de la Croix de Victoria*, qui demandait le rétablissement de la décoration au Canada. Le but n'était pas uniquement de rétablir l'utilisation de la VC britannique au Canada, mais plutôt d'en faire une distinction honorifique canadienne tout comme les Australiens l'avaient fait plus tôt cette même année. À la suite des fortes pressions exercées par Fee, le projet de loi a rallié l'appui de tous les partis et aucun membre ne s'y est opposé[36]. Le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture en Chambre le 10 février 1993 et a été renvoyé à un comité législatif, mais les événements sont venus perturber le processus, puisqu'à ce moment, le gouvernement avait déjà pris des mesures, même si l'annonce ne serait faite que deux semaines plus tard.

Douglas Fee, député progressiste conservateur à la Chambre des communes

Photo : Domaine public

Une fois de plus, comme en 1986, la Légion royale canadienne a adopté une résolution unanime semblable lors de son congrès de 1992 à Québec afin de maintenir la VC comme la plus haute distinction honorifique du Canada. En mars 1992, la *Revue Légion* a également publié un article sur la « canadianisation » de la VC à la lumière de l'expérience récente de l'Australie.

À ce moment-là, le chef d'état-major de la Défense (CEMD), le général John de Chastelain, s'était montré disposé à envisager une version « canadianisée » de la VC afin d'obtenir l'approbation requise pour les décorations de la vaillance militaire[37].

Le général John Gardyne Drummond de Chastelain, CC, CMM, CD, CH

Photo : MDN

En novembre 1992, poussé en partie par les progrès du projet de loi émanant d'un député sur la VC, le premier ministre a demandé au Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques de réexaminer la question et il a été décidé, sans grande surprise étant donné les événements récents, que la VC reprendrait sa place à la tête de la nouvelle famille de décorations de la vaillance militaire. Comme en Australie, il ne s'agirait pas seulement de rétablir l'utilisation de la VC britannique au Canada, mais plutôt de créer une nouvelle VC canadienne, une distinction honorifique purement canadienne, avec ses propres règlements, qui serait décernée au nom de Sa Majesté la Reine à titre de reine du Canada sur la recommandation des autorités canadiennes seulement.

Les règlements modifiés furent envoyés au BCP le 26 novembre 1992 et le décret en conseil du 10 décembre 1992 demandait que les lettres patentes soient envoyées à Sa Majesté aux fins d'approbation[38]. Des modifications de dernière minute ont été apportées aux règlements, comme la clarification du rôle de la Chancellerie et la modification de la devise proposée de VALOR à PRO VALORE (voir également le chapitre cinq). Ces modifications ont été soumises au BCP le 17 décembre 1992, approuvées le 22 décembre, puis transmises au Bureau du registraire général le jour même aux fins de mise en forme des lettres patentes. Ces documents ont été envoyés au Cabinet du Premier ministre le 23 décembre. Après quelques autres corrections apportées aussi tard que le 30 décembre, le premier ministre a signé la recommandation à Sa Majesté le 31 décembre 1992[39].

Dessin de la Croix de Victoria canadienne approuvé par Sa Majesté la Reine

Photo : Sdt W.M. Langer

Dessin de l'Étoile de la vaillance militaire approuvé par Sa Majesté la Reine

Photo : Sdt W.M. Langer

Dessin de la Médaille de la vaillance militaire approuvé par Sa Majesté la Reine

Photo: Sdt W.M. Langer

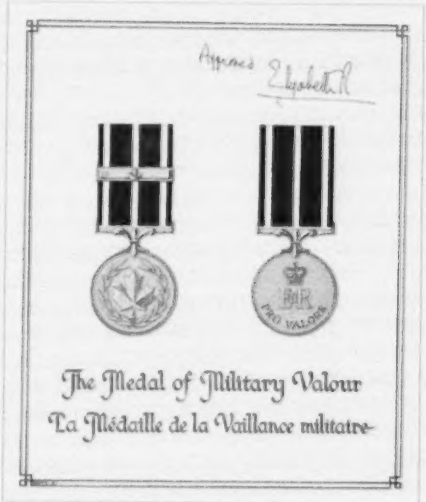


**Enfin, la Reine a approuvé les nouvelles décorations de la vaillance militaire le 2 février 1993 (avec effet rétroactif au 1er janvier 1993), qui étaient composées de la Croix de Victoria (VC), de l'Étoile de la vaillance militaire (ÉVM) et de la Médaille de la vaillance militaire (MVM). L'annonce a été faite par le gouvernement le 25 février 1993 et, fait intéressant, le gouvernement a demandé au député Doug Fee, qui avait déposé le projet de loi émanant d'un député sur le sujet, de faire l'annonce au nom du premier ministre[40]. M. Fee a ensuite abandonné son projet de loi puisque l'annonce du gouvernement avait répondu à ses attentes. Les détails entourant**

La Croix de Victoria (VC), avec l'Étoile de la vaillance militaire (ÉVM) et la Médaille de la vaillance militaire (MVM)

Photo : MDN

les nouvelles décorations ont été communiqués aux FAC par l'entremise d'un CANFORGEN publié le jour suivant[41]. Les lettres patentes et les règlements ont été officiellement publiés dans la *Gazette du Canada* un an plus tard, le 26 février 1994[42].

Les critères pour la VC demeuraient les mêmes que pour son homologue britannique et les critères pour les deux autres décorations étaient des variantes des critères de la VC :

> La **Croix de Victoria** est attribuée pour reconnaître des actes de bravoure ou d'abnégation insignes ou éminents ou le dévouement ultime au devoir face à l'ennemi.
>
> L'**Étoile de la vaillance militaire** est attribuée pour reconnaître des services éminents accomplis avec courage face à l'ennemi.
>
> La **Médaille de la vaillance militaire** est attribuée pour reconnaître des actes de bravoure ou de dévouement au devoir face à l'ennemi.

Les trois DVM sont complétées au niveau 4 par une version canadienne moderne de la Citation à l'ordre du jour[43] et par des distinctions ministérielles aux niveaux 5 et 6, à savoir la Mention élogieuse du chef d'état-major de la Défense et la Mention élogieuse de commandement, respectivement.

Insigne de la Citation à l'ordre du jour

Photo : DDHR

## Tableau 2 : Cadre des distinctions honorifiques canadiennes modernes décernées en reconnaissance d'actes de vaillance

| Catégorie | Degré de vaillance (tous les grades) | Forces armées canadiennes (tous les éléments) | Ayant remplacé les distinctions honorifiques pour vaillance du Régime britannique indiquées au tableau 1 |
|---|---|---|---|
| **Distinctions honorifiques nationales de la Couronne** | Degré 1 | Croix de Victoria (VC) 1993 | VC |
| | Degré 2 | Étoile de la vaillance militaire (ÉVM) 1993 | DSO, CGM et DCM |
| | Degré 3 | Médaille de la vaillance militaire (MVM) 1993 | DSC, MC, DFC, DSM, MM et DFM |
| | Degré 4 | Citation à l'ordre du jour 1991 | Citation à l'ordre du jour |
| **Distinctions ministérielles** | Degré 5 | Mention élogieuse du chef d'état-major de la Défense 1974 | – |
| | Degré 6 | Mention élogieuse de commandement 1995 | – |

Comme il a été mentionné au chapitre un, les décorations sont neutres sur le plan du grade et du service, elles sont offertes à tous les grades et à tous les services, et seul le degré de vaillance démontré détermine le niveau de reconnaissance. Les décorations peuvent être décernées à titre posthume, elles peuvent être décernées à des membres des forces alliées, elles peuvent être révoquées et ne comportent pas d'avantages financiers.

Il y a eu un malentendu persistant voulant que la Croix de Victoria et les autres DVM ne puissent être décernées qu'en cas de guerre déclarée, une chose qui ne s'est pas produite au Canada depuis la Deuxième Guerre mondiale et qui ne se produira probablement plus. Les décorations peuvent être décernées dans des situations autres que la guerre si les troupes sont au « combat » contre un « ennemi » armé reconnu comme tel par le peuple canadien. Il faut comprendre, cependant, que « combat » ne veut pas simplement dire la présence du feu de l'ennemi. Le feu, plutôt, doit être dirigé vers nos troupes, l'objectif de celles-ci étant la destruction de la force opposée comme entité viable. Dans les règlements, le mot « ennemi » désigne une force armée hostile et inclut les terroristes armés, les mutins armés, les rebelles armés, les émeutiers armés et les pirates armés.

Il faut noter, toutefois, que les parties opposées dans un contexte de maintien de la paix ne sont pas considérées comme des « ennemis » et bien qu'il puisse y avoir des altercations avec les FAC dans une mission de maintien de la paix, l'usage de la force par les FAC se limitera généralement à la légitime défense. C'est pourquoi les DVM ne sont généralement pas décernées au cours de missions de maintien de la paix. Par contre, d'autres distinctions honorifiques comme les décorations canadiennes pour actes de bravoure, les décorations pour service méritoire (division militaire) et la Citation à l'ordre du jour ont été utilisées dans ces contextes.

Croix du service méritoire (division militaire)

Photo : DDHR

Afin de préserver la rareté et la valeur symbolique des décorations, il y a des limites de nombres qui sont identiques à celles utilisées pour les décorations de vaillance lors des deux Guerres mondiales et de la Guerre de Corée. Les nominations pour les DVM ne peuvent pas dépasser une nomination pour chaque tranche de 250 personnes sous commandement dans un théâtre d'opérations actif, pendant une période de six mois. Cette règle garantit que le respect et la valeur de ces décorations sont préservés, mais elle impose des choix difficiles aux dirigeants. Seuls « les plus braves parmi les braves », ceux qui agissent de plein gré et en connaissance de cause et qui se sacrifient pour les autres, ou ceux qui font preuve d'un dévouement ultime au devoir, seront reconnus[44].

Médaille du service méritoire (division militaire)

Photo : DDHR

Les nominations, qui doivent comprendre deux déclarations de témoins assermentés, doivent être soumises par l'entremise de la chaîne de commandement et parvenir à la Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance (DDHR) dans les

deux années suivant la date de l'incident cité[45]. Pendant la campagne en Afghanistan, les nominations provenaient du niveau de l'unité dans le théâtre, elles étaient étudiées par un comité des distinctions et récompenses au niveau du théâtre, elles recevaient l'appui du commandant de la Force opérationnelle avant d'être envoyées au Commandement de la Force expéditionnaire du Canada (COMFEC), plus tard renommé Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC), où elles étaient examinées par le Comité des distinctions et récompenses du commandement, puis appuyées par le commandant du commandement et envoyées à la DDHR (jusqu'en août 2006, il s'agissait de la Section des distinctions honorifiques de la Direction – Histoire et patrimoine [DHP]). Le personnel de la DDHR étudiait minutieusement chaque dossier pour s'assurer que les critères relatifs à la distinction proposée étaient bien respectés, que la distinction était en harmonie avec les précédents et que le nombre de nominations demeurait dans les limites de nombres établies.

Les dossiers étaient ensuite examinés par le Comité consultatif sur les décorations des Forces canadiennes (CCDFC), qui siège à titre de Comité consultatif des décorations de la vaillance militaire lorsqu'il s'agit d'examiner les dossiers de DVM. En plus du chef d'état-major de la Défense (CEMD), qui joue le rôle de président, le CCDFC comprend le vice-chef d'état-major de la Défense, les commandants de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale canadienne, ainsi qu'un représentant du gouverneur général qui est un haut fonctionnaire de la Chancellerie des distinctions honorifiques de la Résidence du Gouverneur général. Le CCDFC se réunit généralement tous les deux mois, sauf au cours de l'été, mais il est possible d'augmenter la fréquence des réunions lorsque le nombre de dossiers le justifie. Par exemple, le Comité s'est réuni chaque mois au plus fort de la campagne

Exemple d'une cérémonie d'investiture officielle à Rideau Hall

Photo : Rideau Hall

La Tombe du soldat inconnu rappelle à tous les Canadiens l'importance du prix à payer en termes de vies humaines pour défendre la cause de la paix et de la liberté et ce, hier, aujourd'hui et demain. Ce sarcophage a été construit devant le Monument commémoratif de guerre du Canada, à Ottawa, en vue de l'inhumation de la dépouille d'un soldat canadien inconnu qui est mort en France au cours de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Nous ne savons ni l'âge qu'il avait, ni le nom de l'unité dont il faisait partie, ni la date de sa mort. Personne ne le sait. Les restes ont été exhumés au Cimetière britannique de Cabaret-Rouge, à Souchez, lot 8, rangée E, sépulture 7. Le Canada a demandé qu'une pierre funéraire soit placée sur la tombe vide. Elle ressemble aux autres stèles de la Commission et porte l'inscription suivante :

« ANCIENNE SÉPULTURE D'UN SOLDAT CANADIEN INCONNU MORT AU COURS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE. IL A ÉTÉ EXHUMÉ LE 25 MAI 2000 ET IL REPOSE MAINTENANT AU MONUMENT COMMÉMORATIF DE GUERRE DU CANADA À OTTAWA »

Photo : Cpl Tina Gilles

---

**en Afghanistan. Le CEMD adresse ensuite les recommandations du Comité au gouverneur général qui approuve l'attribution des récompenses au nom de Sa Majesté au moyen d'un acte.**

**Le gouverneur général remet les décorations dans le cadre de cérémonies officielles qui se déroulent habituellement à Rideau Hall, à Ottawa, ou à la Citadelle de Québec.**

**L'idée de décerner la VC au Soldat inconnu, comme ce fut le cas (avec la VC et d'autres distinctions honorifiques) dans d'autres pays, a été suggérée à quelques occasions, notamment à l'étape de planification du projet de Rapatriement du Soldat inconnu,**

qui était un projet du millénaire. Le groupe de travail du projet, qui comptait parmi ses nombreux représentants trois membres votants issus des trois principales organisations d'anciens combattants, a discuté de la question le 20 janvier 1999, lors de sa quatrième rencontre. Il a convenu à l'unanimité que « la Croix de Victoria ou toute autre distinction honorifique ne serait pas envisagée pour le Soldat inconnu » [*Traduction*], la logique étant que le « Soldat inconnu ne devait pas être élevé à un niveau supérieur à celui de ses camarades tombés au combat. Placé dans un tombeau simple et sacré, dans un emplacement commémoratif au monument aux morts, il doit représenter tous les soldats tombés au combat, sans égard au grade ou au statut[46] » [*Traduction*]. L'idée a refait surface au moment où l'insigne de la VC a été fabriqué et où l'affaire est devenue publique à la faveur de la publication d'un article de Murray Campbell dans le *Globe and Mail* le 3 mars 2007, au milieu de rumeurs selon lesquelles la VC avait été manufacturée et que la Reine allait officiellement présenter la décoration destinée au Soldat inconnu pendant la cérémonie soulignant le 90e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy en France le 9 avril, idée à laquelle les groupes d'anciens combattants se sont vivement opposés. John Frost, président national de la Légion royale canadienne, a fait parvenir une lettre au gouverneur général le 28 février et l'a fait publier dans l'édition du *Globe and Mail* du 6 mars 2007 en reprenant les arguments cités ci-dessus et en ajoutant comme conclusion que « le Soldat inconnu n'avait pas besoin d'une autre distinction honorifique pour souligner son statut de héros parmi les héros[47] » [Traduction]. Le Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada a également exprimé ses inquiétudes dans une lettre adressée à la gouverneure générale Michaëlle Jean le 1er mars[48]. L'argument fondamental était que le fait de remettre une distinction au Soldat inconnu reviendrait à établir la présomption de la bravoure d'une personne dont le rôle est de demeurer anonyme et de représenter tous ceux qui sont tombés au champ de bataille. Lorsqu'il a été questionné au sujet de l'affaire le 6 mars, le premier ministre Stephen Harper a concédé qu'une « décision définitive n'avait pas encore été prise. Nous avons eu des réactions diverses de la part des organisations d'anciens combattants. Elles ne s'y opposent pas toutes, mais certaines s'y opposent, d'autres l'approuvent, et le gouvernement n'a pas encore pris de décision définitive[49] » [*Traduction*]. Un sondage a été réalisé par la CBC et les résultats ont été publiés sur leur page Web *Your View*; 77 % des répondants s'opposaient à la distinction, 16 % l'approuvaient et 6 % étaient neutres[50]. Les lettres d'opinions adressées au gouverneur général et au premier ministre témoignent d'opinions similaires avec un pourcentage de 72 % de personnes qui sont opposés à l'idée, 22 % qui l'approuvent et 6 % qui sont neutres (d'après les 54 lettres reçues)[51]. À la lumière de la réaction du public en mars 2007 et après d'autres consultations auprès des groupes d'anciens combattants, la proposition a été définitivement rejetée par une décision du Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques le 22 janvier 2008[52].

# *Chapitre trois*

## La campagne en Afghanistan de 2001 à 2014

## La campagne en Afghanistan de 2001 à 2014

**Même si elles ont été créées il y a 25 ans, les DVM ont d'abord été utilisées dans le contexte de la campagne de lutte contre le terrorisme en Afghanistan qui a suivi les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Les 109 DVM décernées à ce jour l'ont été pour des actes de vaillance accomplis lors de cette campagne longue et ardue, la première grande mission de combat à laquelle les FAC ont participé depuis la Guerre de Corée.**

**Le sommaire qui suit sur la campagne en Afghanistan a été rédigé par Craig Leslie Mantle, réviseur principal et chef de projet pour la publication *Dans leurs mots*, une compilation de récits personnels de 23 récipiendaires de l'ÉVM et de la MVM sur leur expérience en Afghanistan, jusqu'en 2007[53].**

Le 11 septembre 2001, les avions de ligne détournés qui se sont écrasés contre le World Trade Center à New York, le Pentagone à Arlington en Virginie et dans un champ en Pennsylvanie en route vers un objectif important, ont fait près de 3 000 morts, dont 24 Canadiens[54]. En gage de riposte, les membres des FAC ont été déployés en Afghanistan dans le cadre d'une coalition internationale pour renverser les dirigeants des talibans qui avaient abrité l'organisation al-Qaïda, dirigée par Oussama ben Laden, l'organisation responsable de ces attaques horribles et sans précédent contre les États-Unis. Les talibans avaient gouverné le pays selon leur propre application rigoureuse de fondamentalisme islamique à la suite du retrait des Forces soviétiques qui avaient occupé l'Afghanistan de 1979 à 1989 et de la guerre civile afghane qui en a résulté; les talibans ont également profité de ressources financières considérables par l'entremise du trafic illégal d'opium. Par la suite, en plus d'assurer la sécurité, la coalition a concentré ses efforts afin de s'assurer que le pays ne devienne plus jamais un havre de paix pour les terroristes, en veillant à la reconstruction et au développement de plusieurs facettes de la vie nationale. D'une durée de 13 ans, la mission du Canada en Afghanistan a connu quatre étapes distinctes et séparées.

Dès les premiers jours, les militaires canadiens ont appuyé leur allié le plus rapproché et le plus important; en invoquant l'article 5, la clause de défense collective du Traité de l'Atlantique Nord (ou Washington), l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) a lancé un appel aux États membres pour venir en aide aux États-Unis. Aider les É.-U. à chasser les talibans a marqué la première étape de la participation du Canada aux opérations en Afghanistan. Sur le terrain, la Deuxième Force opérationnelle interarmées (FOI 2), les forces opérationnelles

Des soldats canadiens patrouillent le village de Sarah dans le district de Panjwayi, dans la province de Kandahar, dans le sud de l'Afghanistan, en 2011, peu de temps avant la fin de la mission de combat du Canada

Photo : Baz Ratner

Médaille de l'Étoile de bronze américaine

Photo : DBHR

élites spéciales du pays, s'est rendue en Afghanistan à la fin de 2001. Plus tard, en mars 2002, elle a participé, avec le 3e Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry, qui était basée à Kandahar, à l'opération ANACONDA. Avec comme objectif de vaincre les talibans et les combattants d'*al-Qaeda* dans la vallée de Shah-i-Kowt où ils s'étaient repliés en masse après leur déroute à l'échelle du pays contre les forces spéciales américaines et la puissance aérienne, aux côtés des milices afghanes comme l'Alliance du Nord, l'opération ANACONDA a duré 17 jours. Bien que ce fut une victoire pour les É.-U. et leurs alliés, plusieurs ennemis ont fui au Pakistan à la faveur d'une frontière exceptionnellement poreuse, où ils se sont regroupés et équipés de nouveau avant de retourner en Afghanistan pour reprendre les combats. Pour leur participation à l'opération ANACONDA, quelques tireurs d'élite canadiens ont notamment reçu la Médaille de l'étoile de bronze des États-Unis[55]. C'était la première fois depuis la Guerre de Corée (1950-1953) que des soldats canadiens participaient à des opérations délibérées de combat offensif contre un ennemi reconnu.

L'appui aux efforts de reconstruction initiale a marqué la deuxième étape de la mission élargie et en constante évolution du Canada en Afghanistan. Avec le retrait rapide des talibans du pouvoir, l'attention s'est rapidement tournée vers la stabilisation du pays afin d'empêcher sa dérive vers l'état de pays en déroute en renforçant la sécurité et en mettant en place un nouveau gouvernement. Les Nations Unies, en décembre 2001, ont autorisé la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à s'attaquer à ces énormes responsabilités à Kaboul, la capitale du pays, et aux alentours. L'OTAN a assumé la responsabilité de la FIAS en août 2003 et, étape par étape, elle a étendu sa présence dans tout l'Afghanistan. À partir de cette date et jusqu'en juillet 2005, le Canada a appuyé la FIAS en fournissant un groupement tactique, selon un principe de rotation, qui a assuré la liberté de mouvement au cœur de la ville, donné des conseils en matière de sécurité et de défense, et contribué à la reconstruction des forces de sécurité afghane; d'autres Canadiens ont servi ailleurs en Asie du Sud-Ouest.

En août 2005, le Canada a commencé à assumer graduellement la responsabilité de la sécurité et de la reconstruction dans la province de Kandahar, le lieu d'origine volatile et l'ancien château fort du régime des talibans. Même s'ils avaient été retirés du pouvoir depuis quelques années auparavant, la région a vécu une résurgence ennemie qui a représenté une menace importante dans le sud, comme l'a fait le réseau Haqqani, une filiale des talibans et d'*al-Qaeda* qui s'opposait de la même façon aux efforts de la coalition. Dans les provinces voisines de Helmand et Uruzgan, les forces britanniques et néerlandaises, respectivement, ont mené une campagne tout aussi dangereuse contre une menace revitalisée. Au cours de plusieurs rotations, de 2006 à 2011, et de plusieurs batailles de petite et de grande envergure, les militaires canadiens postés à Kandahar ont travaillé à l'instauration d'un climat sûr et sécuritaire dans lequel les projets de développement et de reconstruction, de diverses natures, pourraient se réaliser. En résistant à toute activité qui allait à l'encontre de leur vision théocratique du monde et en recevant un solide soutien de la part du Pakistan et des afghans sympathiques à leur cause, que cette sympathie ait été réelle ou forcée, les talibans ont fréquemment attaqué les Canadiens avec des effets meurtriers. Cette étape de la mission pendant laquelle les 109 décorations de la vaillance militaire ont été décernées a été de loin la plus dangereuse, en laissant place à des opérations de combat soutenues et de grande intensité qui ont entraîné le décès ou des blessures pour plusieurs Canadiens. Pour les actions qui ont été accomplies en Afghanistan face à l'ennemi, les militaires des FAC (ce qui comprend les forces d'opérations spéciales et des alliés travaillant avec les FAC) ont reçu 20 Étoiles de la vaillance militaire et 89 Médailles de la vaillance militaire.

À la fin de l'été 2006, alors que les talibans s'étaient de nouveau infiltrés dans le district de Panjwai, les Canadiens ont mis sur pied l'opération MEDUSA en vue de rétablir le contrôle du gouvernement afghan dans la région. Du 2 au 17 septembre, le groupement tactique canadien basé sur le 1er Bataillon, The Royal Canadian Regiment, avec un soutien additionnel, a mené une attaque délibérée qui a infligé des pertes importantes aux talibans. L'opération MEDUSA a marqué un tournant décisif. Non seulement s'agissait-il du plus important combat terrestre de l'OTAN à ce jour, il a également donné une leçon précieuse, bien que coûteuse, aux talibans en leur enseignant qu'ils ne pouvaient pas attaquer des forces de la FIAS, numériquement et technologiquement plus fortes, de façon classique et espérer l'emporter. Après l'opération MEDUSA, les talibans ont rapidement changé de tactique et sont devenus plus asymétriques, en évitant les contacts directs et regroupés avec la FIAS lorsque cela était possible et en utilisant des bombes humaines et des dispositifs explosifs de circonstance (IED) pour infliger des pertes à la coalition. Il est intéressant de noter que plus de Canadiens sont décédés en raison des IED que de toute

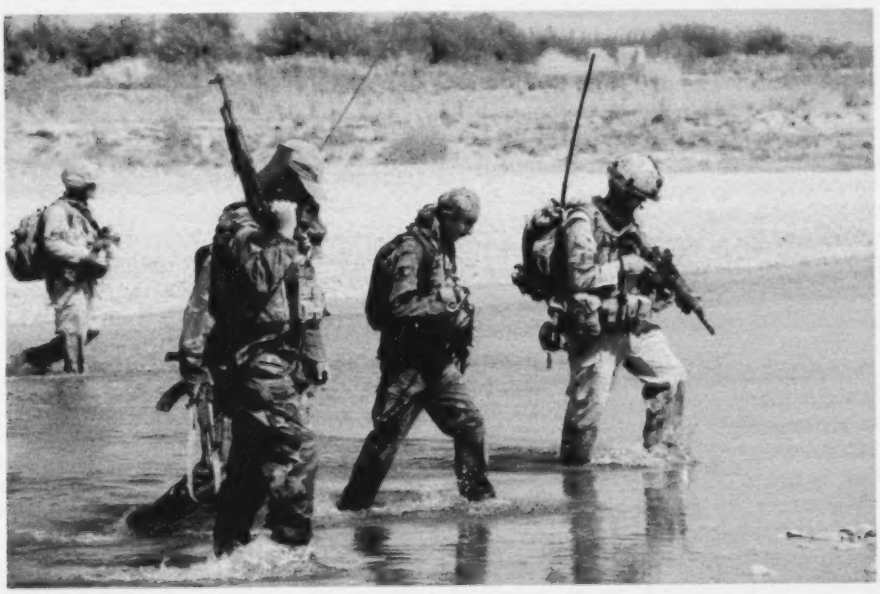

Le major Bob Ritchie de l'Équipe de liaison et de mentorat opérationnels (ELMO) (à droite), le colonel Sheerin Shaw de l'Armée nationale afghane (deuxième à gauche) et le lieutenant-colonel Daniel Drew, commandant adjoint de l'ELMO (à gauche) traversent une rivière lors d'une opération dans le district de Panjwayi, en Afghanistan

Photo : Domaine public

autre cause. Des efforts considérables ont donc été déployés non seulement pour localiser et détruire les IED avant qu'elles ne blessent les militaires de la coalition et les civils de l'endroit, mais aussi pour utiliser l'analyse judiciaire afin d'identifier les cellules responsables de la fabrication des bombes. Plutôt que de livrer des combats « traditionnels » comme ceux que le Canada avait livrés dans les guerres du 20e siècle, les Canadiens et leurs alliés étaient maintenant obligés de mener une campagne de contre-insurrection pour « gagner le cœur et l'esprit », en souhaitant que la population afghane change d'allégeance, en délaissant les talibans pour la FIAS et, plus important encore, pour le gouvernement légitime de la République islamique d'Afghanistan.

Après avoir assumé la responsabilité des opérations dans le sud, le Canada a rapidement mis sur pied l'équipe de reconstruction provinciale (PRT) de Kandahar, une entreprise pangouvernementale composée de fonctionnaires civils de divers ministères pour superviser les projets de petite et de grande envergure ayant pour but d'aider à la reconstruction de l'Afghanistan. Malgré un départ modeste, la PRT a évolué pour devenir la pierre angulaire de l'engagement canadien dans le sud. Pendant que les militaires assuraient la sécurité en réduisant la menace posée par les insurgés, les activités pour reconstruire l'État (tenue d'élections, développement à grande échelle, amélioration des établissements pénitentiaires et des structures policières, microfinancement, renforcement des capacités du sein du Gouvernement afghan, et ainsi de suite) ont été entreprises en grande partie, mais non exclusivement, par d'autres ministères et d'autres agences gouvernementales. En limitant l'espace physique et psychologique dans lequel les talibans pouvaient travailler, les activités non cinétiques comme celles-ci ont également contribué à la campagne de contre-insurrection. En étant la partie la plus importante et la plus onéreuse de l'engagement du Canada en Asie du Sud-Ouest, la contribution des militaires a souvent éclipsé la contribution d'autres parties, mais l'Afghanistan a été un combat mené sur plusieurs fronts, pas seulement dans des champs et des villages poussiéreux.

Pendant cette étape de la mission, le Canada a subi sa première perte de sexe féminin au combat de son histoire. Le capitaine Nichola Goddard, MSM de la Royal Canadian Horse Artillery, a été tuée le 17 mai 2006 en participant à une opération conjointe canadienne et afghane pour sécuriser les alentours de la ville de Kandahar. En « abordant son travail et ses responsabilités envers ses subalternes avec coeur et professionnalisme », elle a reçu à titre posthume la Médaille du service méritoire plus tard cette année-là[56].

Des artilleurs du 2e Régiment, Royal Canadian Horse Artillery font feu avec leur obusier de 155 mm en appui aux troupes de première ligne lors d'une mission à la base d'opérations avancée dans la province de Helmand, en Afghanistan, avril 2007

Photo : Ryan Remiorz

Avec la fin du combat en juillet 2011, le troisième chapitre de l'histoire du Canada en Afghanistan, les FAC ont changé de cap encore une fois, en quittant Kandahar et en retournant à Kaboul. Pendant les trois années suivantes environ, du milieu de 2011 jusqu'à la fin de la mission, les Canadiens ont fourni un soutien à la formation et au perfectionnement professionnel des forces de sécurité afghanes, de l'armée, de la force aérienne et de la police afin de renforcer leurs capacités de sorte qu'elles puissent protéger le pays elles-mêmes sans aide extérieure. Les derniers militaires des FAC sont rentrés au pays en mars 2014, ce qui a marqué la fin d'une longue période, difficile et souvent controversée de l'histoire militaire canadienne.

Parce que le pays est un pays enclavé, la guerre en Afghanistan était principalement axée sur l'Armée de terre. Malgré cela, la Marine et la Force aérienne ont toutes deux joué des rôles importants pendant l'ensemble de la mission. En mer, les navires canadiens de Sa Majesté ont participé à des opérations de contre-terrorisme pour interdire et fouiller des navires pour

des armes, des drogues et des terroristes recherchés. En apportant une aide aux flottes internationales sillonnant la mer d'Arabie et le golfe d'Oman, les navires canadiens ont garanti la sécurité régionale, appuyant ainsi les opérations terrestres. Dans les airs, différentes cellules, hélicoptères, aéronefs à voilure fixe, véhicules aériens sans pilote, ont fourni des capacités en matière de reconnaissance, de surveillance, d'évacuation des pertes, d'appui-feu et de transport aérien. Concrètement, l'escadre aérienne de la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan, créée en décembre 2008 à l'aérodrome de Kandahar où, à l'aide de Griffons, de Chinooks, d'Hercules et de Herons, a permis la réalisation des opérations militaires essentielles en fournissant une gamme complète de capacités de soutien aérien. En réduisant le besoin de voyager par voie terrestre, et en réduisant ainsi l'exposition aux embuscades et aux IED, l'escadre aérienne a sans aucun doute sauvé plusieurs vies canadiennes, afghanes et de la coalition, tout en assurant la réussite sur le terrain. Active dans le commandement régional (Sud), une des divisions de la FIAS en Afghanistan, elle a effectué des vols jusqu'en août 2011, un mois après la fin des opérations de combat du Canada à Kandahar.

Dans l'ensemble, la mission a été complexe et coûteuse. Au total, 40 000 militaires des FAC ont servi en Afghanistan au cours des 13 années, dans une variété de capacités. Alors que du personnel enseignait aux soldats afghans comment combattre par l'entremise des Équipes de liaison et de mentorat opérationnel (une initiative semblable existait pour la formation de la force de police), d'autres personnes membres de l'Équipe consultative stratégique offraient du service de mentorat aux représentants du gouvernement afghan sur la façon de gérer une bureaucratie efficace et efficiente; d'autres continuaient d'assurer le transport sécuritaire des vivres et du personnel à destination ou en provenance de l'Afghanistan, par l'entremise du Camp Mirage à Dubai, aux Émirats arabes unis. Plus important que les 18 milliards de dollars environ qui ont été dépensés en Afghanistan d'une façon ou d'une autre, 159 militaires ont perdu la vie dans différentes causes, 635 ont été blessés au combat et 1 436 militaires souffrent de blessures non attribuables au combat. Les répercussions de l'Afghanistan continuent de se faire sentir aujourd'hui pour plusieurs anciens combattants ayant participé au conflit, dont certains sont à la retraite et d'autres toujours en service, qui souffrent de traumatismes liés au stress opérationnel comme les troubles de stress post-traumatique. L'engagement militaire du Canada en Afghanistan s'est terminé en 2014, même si la guerre a continué. L'avenir du pays demeure incertain et il est peut-être encore trop tôt pour juger l'incidence de l'effort du Canada (et de la communauté internationale) en Asie du Sud-Ouest.

Craig Leslie Mantle, Ph. D.

Le sergent Patrick Tower, CD reçoit son Étoile de la vaillance militaire des mains de Son Excellence la très honorable Michaelle Jean, CC, CMM, COM, CD, alors gouverneure générale et commandante en chef du Canada, Fairmont Château Laurier, le 19 février 2007

Photo : Cplc Issa Paré

**Peu après le début de la campagne, qui a ravivé la croyance persistante dans certains cercles selon laquelle les DVM ne pouvaient être décernées qu'en cas de guerre déclarée, les autorités des distinctions honorifiques ont officiellement demandé l'accord de la chaîne de commandement pour traiter et examiner toute mise en candidature pour une DVM qui pourrait être soumise à la suite d'une action au combat en Afghanistan[57]. Il était clair dès le départ que cette mission respectait les critères de base pour les DVM, dans la mesure où les troupes canadiennes se trouvaient en combat réel et que l'objectif de nos troupes était la destruction de la force opposée comme entité combattante valide; les troupes étaient au combat contre un ennemi armé organisé reconnu comme tel par le Canada. Il ne s'agissait plus que d'attendre que quelqu'un accomplisse un acte répondant aux critères de l'une des décorations.**

**Les premiers octrois de DVM ont été annoncés le 27 octobre 2006. La première annonce a été faite pour quatre distinctions : l'ÉVM pour le sergent Tower et la MVM pour le sergent Denine, le caporal-chef Fitzgerald et le caporal Lamont.**

La gouverneure générale et commandante en chef du Canada et le chef d'état-major de la Défense en compagnie des premiers récipiendaires des décorations de la vaillance militaire à la suite de la présentation inaugurale, au Fairmont Château Laurier, à Ottawa, le 19 février 2007. *Assis de gauche à droite :* le major William Hilton Fletcher, ÉVM, CD; le général Rick Hillier, CMM, CSM, CD; Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, CC, CMM, COM, CD; et le sergent Patrick Tower, ÉVM, CD. *Debout de gauche à droite :* le caporal-chef Collin Ryan Fitzgerald, MVM; le capitaine Derek Prohar, MVM; le sergent Michael Thomas Victor Denine, MVM, CD; et le caporal Jason Carl Allan Lamont, MVM

Photo : Cplc Issa Paré

**La première cérémonie de remise des DVM s'est déroulée dans la salle de bal de l'hôtel Fairmont Château Laurier, à Ottawa, le 19 février 2007. À cette occasion, la gouverneure générale, la très honorable Michaëlle Jean, a présenté les deux premières ÉVM et les quatre premières MVM. Les récipiendaires comprenaient les quatre personnes mentionnées au paragraphe précédent, ainsi que l'ÉVM pour le major Fletcher et la MVM pour le capitaine Prohar, dont les octrois avaient été annoncés le 6 février 2007. Lors de la même cérémonie, trente-six décorations pour service méritoire (six CSM et 27 MSM) ont également été décernées. Les récipiendaires ont également été reconnus à la Chambre des communes, où ils ont eu l'occasion de rencontrer le premier ministre, le très honorable Stephen Harper à l'époque,**

Le brigadier-général l'honorable Gordon O'Connor, CP, OMM, CD, député (retraité), ministre de la Défense nationale (à gauche) et le très honorable Stephen Joseph Harper, CP, député, premier ministre du Canada (au centre), accueillent les récipiendaires des décorations de la vaillance militaire, dont le sergent Patrick Tower, ÉVM, CD (extrême droite), alors qu'on les honorent au Parlement

Photo : Domaine public

**et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Gordon O'Connor. Le CEMD, le général Rick Hillier à l'époque, avait également présenté le jour précédant 23 insignes de la Citation à l'ordre du jour, neuf insignes de Mention élogieuse du chef d'état-major de la Défense, ainsi qu'une Mention élogieuse à l'intention des unités des Forces canadiennes. Ces distinctions ont été parmi les premières d'une longue série de distinctions décernées pour reconnaître la vaillance, la bravoure et le service distingué de militaires des FAC pendant les opérations de combat intense en Afghanistan.**

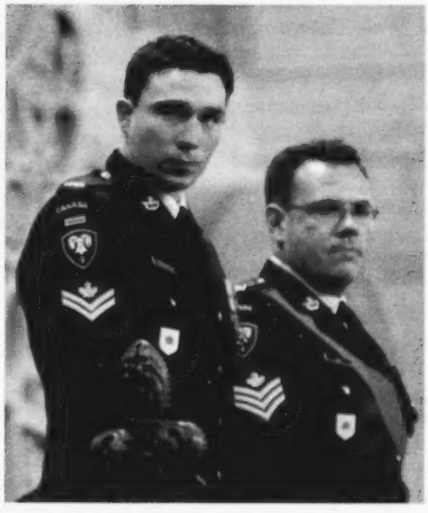

Le caporal-chef Collin Fitzgerald, MVM et le sergent Patrick Tower, ÉVM, CD, sont honorés à la Chambre des communes sur la Colline du Parlement à Ottawa, le 19 février 2007. Fitzgerald a reçu la Médaille de la vaillance militaire et Tower l'Étoile de la vaillance militaire lors d'une cérémonie plus tôt dans la journée

Photo : Chris Wattie

Les DVM ont été utilisées pour la première fois lors de la campagne en Afghanisan et, selon certains militaires, la remise de décorations s'est avérée plus généreuse vers la fin de la mission en Afghanistan qu'à ses débuts. D'autres se sont demandé pourquoi aucune VC n'avait été décernée pendant la campagne, particulièrement si l'on considère que le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande avaient tous décerné des VC pour des actions en Irak et en Afghanistan. En 2012, en partie pour répondre à certaines de ces préoccupations, le général Walter Natynczyk, le CEMD de l'époque, a ordonné un examen complet des 20 ÉVM décernées pour s'assurer que le processus de remise de ces décorations avait été efficace, juste et particulièrement consistant au cours des années et des rotations, et pour s'assurer que toutes les distinctions décernées respectaient l'intention et les critères de la décoration. Un comité de révision, présidé par le chef adjoint – Personnel militaire, avec les représentants des différents commandements au grade de commodore ou brigadier-général, ont examiné les dossiers complets des mises en candidature pour les 20 ÉVM et, après délibération, ont indiqué au CEMD que le processus avait été juste et cohérent et que toutes les distinctions respectaient l'intention et les critères pour la décoration; les 20 ÉVM étaient toutes pleinement justifiées, et aucun dossier n'aurait dû donner lieu à une reconnaissance supérieure ou inférieure. Cela ne signifiait pas que toutes les ÉVM étaient « égales » en ce sens que toute décoration dans la hiérarchie couvre un éventail d'actions. L'examen a permis de conclure que toutes les ÉVM décernées l'avait été pour des actions qui figuraient toutes clairement dans l'éventail des ÉVM, ni plus, ni moins. La perception que les distinctions avaient peut-être été décernées plus généreusement avec le temps peut s'expliquer par le fait que la participation du Canada à la mission en Afghanistan durant les premières années se limitait principalement à la prestation de services, notamment la formation, dans la partie nord du pays. C'est seulement lorsque les FAC se sont

Le général Walter John Natynczyk, CMM, CSM, CD, chef d'état-major de la Défense, portant sa chaîne de fonction en tant que Commandeur principal de l'Ordre du mérite militaire

Photo: MDN

rendues dans la province de Kandahar, à l'été 2005, que les conditions de base pour la remise de DVM, « au combat » et « contre un ennemi armé », ont été entièrement respectées. À partir de ce moment, un nombre important de soldats se trouvaient en contact régulier et prolongé avec un ennemi armé reconnu, et l'occasion se présentait enfin d'accomplir des actes de vaillance admissibles à une distinction. En ce qui concerne l'absence de remise d'une VC, l'examen a permis d'établir clairement qu'aucune mise en candidature, pour cette campagne, ne respectait les normes très élevées de cette décoration, la plus prestigieuse distinction honorifique du pays.

Le CEMD était satisfait des conclusions de l'examen. Dès le début de cet l'examen, la chaîne de commandement et le CEMD, en particulier, ont indiqué clairement qu'ils souhaitaient un processus juste, mais qu'ils « n'allaient pas chercher une VC juste pour le plaisir d'en décerner une », ce qui n'aurait pour effet que de diminuer la valeur de la distinction honorifique et la réputation de notre pays.

Le nombre de DVM décernées par le Canada pendant cette campagne est comparable aux précédents historiques (la Guerre de Corée en particulier, au cours de laquelle, d'ailleurs, aucune VC n'a été décernée à un Canadien) et à ce que nos proches alliés ont fait (comme le R.-U., l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui ont des régimes de distinctions honorifiques comparables), en tenant compte de façon proportionnelle du nombre de militaires déployés et des pertes. Les pertes sont particulièrement importantes parce qu'elles sont directement liées au niveau de risque et d'intensité du combat.

Les tableaux suivants comparent le nombre de distinctions pour la vaillance et le nombre de distinctions de bravoure non liées au combat qui ont été décernées aux Canadiens ayant servi en Corée et en Afghanistan :

### Tableau 3 : Nombre de militaires canadiens qui ont servi et nombre de pertes pour la Corée et l'Afghanistan

| Campagne | Soldats ayant servi | Soldats tués | Soldats blessés au combat | Pertes totales | Rapport entre les soldats ayant servi et les pertes |
|---|---|---|---|---|---|
| **Corée** | 26 791 | 516 | 1 042 | 1 558 | 1:17 |
| **Afghanistan** | 40 000 | 159 | 635 | 794 | 1:50 |

Tableau 4 : Nombre de distinctions pour la vaillance pour les Canadiens ayant servi en Corée et en Afghanistan

| Campagne | Niveau 1 (VC) | Niveau 2 (DSO, DCM, EVM) | Niveau 3 (DSC, DSM, MC, MM, DFC, DFM, MVM) | Niveau 4 (COJ) | Décoration civile de bravoure (GM, EC, MB) | Distinctions totales | Décorations totales (excluant le niveau 4) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Corée** | 0 | 16 | 99 | 279 | 1 | 395 | 116 |
| **Afghanistan** | 0 | 20 | 89 | 311 | 18 | 438 | 127 |

Tableau 5 : Rapport entre le nombre de distinctions pour la vaillance et le nombre de militaires qui ont servi et le nombre de pertes pour la Corée et l'Afghanistan

| Campagne | Nombre de distinctions par rapport au nombre qui ont servi | Décorations (excluant le niveau 4) par rapport au nombre qui ont servi | Distinctions par rapport au nombre de pertes | Décorations (excluant le niveau 4) par rapport au nombre de pertes |
|---|---|---|---|---|
| **Corée** | 1:68 | 1:231 | 1:4 | 1:13 |
| **Afghanistan** | 1:91 | 1:315 | 1:2 | 1:6 |

Ces chiffres démontrent clairement que les combats ont été plus intenses et les pertes plus nombreuses en Corée, même si cette mission fut plus courte et compta moins de soldats au total. Bien que le nombre de distinctions pour la vaillance en Afghanistan semble plus modéré pour le nombre total de troupes qui ont servi dans le théâtre, il est beaucoup plus généreux, deux fois plus généreux en fait, lorsqu'on le compare aux pertes.

Les tableaux suivants comparent le nombre de distinctions pour la vaillance et le nombre de distinctions de bravoure non liées au combat qui ont été décernées à nos proches alliés du Commonwealth en Afghanistan :

Tableau 6 : Nombre de militaires du Commonwealth qui ont servi et nombre de pertes pour l'Afghanistan

| Pays | Soldats ayant servi | Soldats tués | Soldats blessés au combat | Pertes totales | Rapport entre les pertes et les soldats ayant servi |
|---|---|---|---|---|---|
| **Canada** | 40 000 | 159 | 635 | 794 | 1:50 |
| **Royaume-Uni** | 150 000, excluant les rotations multiples | 453 | 616 | 1 069 | 1:140 |
| **Australie** | 33 149 | 40 | 262 | 302 | 1:109 |
| **Nouvelle-Zélande** | 3 800 | 10 | 18 | 28 | 1:136 |

Tableau 7 : Nombre de distinctions pour la vaillance pour le personnel du Commonwealth en Afghanistan

| Pays | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Niveau 4 | Décoration civile de bravoure | Distinctions totales | Décorations totales (excluant le niveau 4) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Canada** | 0 | 20 | 89 | 311 | 18 | 438 | 127 |
| **Royaume-Uni** | 3 | 86 | 248 | 542 | 160 | 1 039 | 497 |
| **Australie** | 4 | 6 | 40 | 54 | 0 | 104 | 50 |
| **Nouvelle-Zélande** | 1 | 3 | 9 | 14 | 0 | 27 | 13 |

Tableau 8 : Rapport entre le nombre de distinctions du Commonwealth pour la vaillance et le nombre de militaires qui ont servi et le nombre de pertes pour l'Afghanistan

| Pays | Nombre de distinctions par rapport au nombre qui ont servi | Décorations (excluant le niveau 4) par rapport au nombre qui ont servi | Distinctions par rapport au nombre de pertes | Décorations (excluant le niveau 4) par rapport au nombre de pertes |
|---|---|---|---|---|
| **Canada** | 1:91 | 1:315 | 1:2 | 1:6 |
| **Royaume-Uni** | 1:144 | 1:302 | 1:1 | 1:2 |
| **Australie** | 1:319 | 1:663 | 1:3 | 1:6 |
| **Nouvelle-Zélande** | 1:140 | 1:292 | 1:1 | 1:2 |

Il faut être prudent lorsqu'on compare les citations pour les ÉVM modernes et celles des VC de conflits lointains comme la Guerre des Boers ou la Première Guerre mondiale. La façon dont la VC est décernée a évolué considérablement avec le temps. La décoration était décernée plus librement au cours de premières décennies de son existence qu'à l'ère moderne, parce que le concept de guerre a évolué et qu'un certain nombre de décorations intermédiaires pour la vaillance ont été créées, lesquelles couvrent des domaines qui auraient pu donner lieu à l'attribution d'une VC il y a un siècle. On peut avoir une idée plus précise d'une action qui mérite une VC moderne en se reportant aux citations pour des octrois plus récents. Par exemple, un examen des VC britanniques (si l'on fait fi des distinctions modernes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour cet exercice) décernées depuis le Vietnam et les îles Falkland (dont une partie considérable représente des distinctions à titre posthume) révèle que la plupart des actions, en plus de la vaillance exceptionnelle, concernent habituellement un récipiendaire qui a attiré le feu sur lui pour donner un répit aux autres ou qui s'est lancé seul en direction de l'ennemi dans des conditions inimaginables. Bien que les actions de nos récipiendaires d'ÉVM sont très courageuses et impressionnantes, et réellement méritoires des ÉVM attribuées, ces actions n'atteignent quand même pas l'élément extrême qui en font une action de VC. De plus, les citations ne peuvent que donner un résumé de l'action et elles ne peuvent contenir tous les renseignements détaillés et contextuels pris en compte par les différents niveaux de révision experte pour arriver à une décision, une décision qui mérite confiance et respect.

À la fin, ce qui est important de reconnaître et de célébrer demeure la vaillance exceptionnelle démontrée par les 20 récipiendaires de l'ÉVM et les 89 récipiendaires de la MVM pendant cette campagne longue et difficile, des personnes qui incarnent la plus prestigieuse des vertus militaires et qui sont de dignes successeurs de braves Canadiens qui ont fait preuve de courage au combat dans différents conflits autour du monde au cours des 150 dernières années.

# *Chapitre quatre*

## Analyse statistique

## Analyse statistique

Une analyse statistique des 109 DVM décernées depuis la création des décorations, en 1993, jusqu'à leur 25e anniversaire, le 1er janvier 2018, a été réalisée, et les constatations sont présentées ci-dessous par sujet.

### Nombre de récompenses

Un total de 20 ÉVM et de 89 MVM ont été décernées depuis la création de ces décorations en 1993. Toutes les distinctions ont été décernées pour des actions qui se sont déroulées entre 2005 et 2011, pendant la campagne en Afghanistan. Le nombre d'octrois a varié pendant ces années en fonction du rythme opérationnel et de l'intensité de la mission en cours d'évolution dans ce pays. Cette campagne peut être divisée en quatre étapes distinctes, comme indiqué au chapitre trois. C'est pendant cette troisième étape, au cours de laquelle les FAC se sont déplacées du nord, autour de Kaboul, vers le sud, à Kandahar, à l'été de 2005, que les troupes canadiennes ont été régulièrement engagées dans des combats intenses et que des situations propices aux premières mises en candidature pour les DVM se sont présentées. Deux distinctions sont liées à des incidents qui se sont produits en 2005. L'année suivante, 24 DVM ont été décernées pour des actions méritantes et le point culminant a été atteint en 2008 avec 30 distinctions, avant que le nombre diminue jusqu'à la fin de la mission en 2011.

Des limites précises pour le nombre ont été établies pour les DVM afin de protéger la norme et l'intégrité des décorations. La limite est établie à une mise en candidature pour chaque tranche de 250 personnes sous commandement dans un théâtre d'opérations actif, pour chaque période de six mois. Il s'agit précisément de la même limite que pour les décorations pour la vaillance du régime britannique utilisé pendant la Deuxième Guerre mondiale et en Corée. Il existe également une exigence selon laquelle il faut maintenir un équilibre approprié entre les DVM et les autres distinctions dans un contexte opérationnel, même si certaines d'entre elles,

Couverture du registre officiel des décorations de la vaillance militaire

Photo : Rideau Hall

comme les décorations pour service méritoire, n'ont pas de limites de nombres établies par les règlements. Les proportions ont été établies comme suit pour les diverses décorations pour la campagne en Afghanistan, qui était considérée comme une « guerre » aux fins de l'application des règlements :

Décorations de vaillance militaire : une pour 250 personnes, soit 0,4 %
Décorations pour service méritoire : 0,9 % réparti comme suit :
Croix du service méritoire : 0,2 %
Médailles du service méritoire : 0,7 %
Citations à l'ordre du jour : 1 %
Mentions élogieuses du chef d'état-major de la défense : 2 %
Mentions élogieuses du commandement : 3 %

Des proportions semblables existent pour les différents niveaux d'opérations, comme suit :

### Tableau 9 : Nombre de distinctions honorifiques par 100 personnes sous commandement dans un théâtre d'opérations actif pendant une période de six mois

| Distinction honorifique/ décoration | Décoration de vaillance militaire | Décoration pour service méritoire | Citation à l'ordre du jour | Mention élogieuse du chef d'état-major de la Défense | Mention élogieuse de commandement |
|---|---|---|---|---|---|
| **Guerre** | 0.4:100 | CSM : 0,2 par 100<br>MSM : 0,7 par 100 | 1 par 100 | 2 par 100 | 3 par 100 |
| **Hostilités** | 0.2:100 | CSM : 0,1 par 100<br>MSM : 0,35 par 100 | 0,5 par 100 | 1 par 100 | 2 par 100 |
| **Opérations en campagne** | Aucune | CSM : 0,05 par 100<br>MSM : 0,18 par 100 | Aucune | 0,5 par 100 | 1 par 100 |
| **Activités en temps de paix** | Aucune | Voir la note 1 | Aucune | Voir la note 1 | Voir la note 1 |

Note 1 : Beaucoup plus rares, selon l'intensité de l'activité.

Décorations de la vaillance militaire décernées par année
(basé sur las date de l'incident)

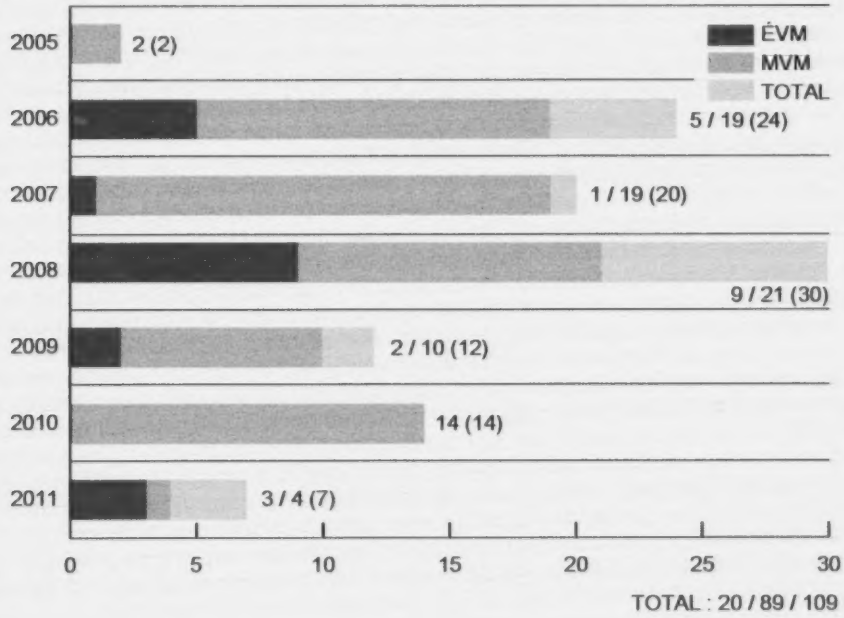


## Combinaisons de récompenses

De nombreux récipiendaires des DVM ont également reçu d'autres distinctions honorifiques avant ou après leur décoration de la vaillance.

Six ont été admis à l'Ordre du mérite militaire; ils ont tous été nommés après avoir mérité leurs DVM. Trois détiennent l'ÉVM et trois, la MVM, et tous les six ont été nommés Membres de l'Ordre :

*L'adjudant J. PINCHIN, MMM, ÉVM, CD,*
*nommé le 23 octobre 2015*
*L'adjudant-maître D.G. SHULTZ, MMM, ÉVM, CD,*
*nommé le 10 octobre 2014*
*L'adjudant-chef R. STACEY, MMM, ÉVM, CD,*
*nommé le 17 octobre 2012*
*L'adjudant T.D. BÉRUBÉ, MMM, MVM, CD (retraité),*
*nommé le 23 octobre 2015*
*L'adjudant-chef R.J. CRANE, MMM, MVM, CD,*
*nommé le 26 septembre 2013*
*L'adjudant-maître M.W. JACKSON, MMM, MVM, CD,*
*nommé le 26 septembre 2013*

L'adjudant-chef (alors adjudant-maître) Richard Stacey, MMM, ÉVM, CD, a reçu l'Étoile de la vaillance militaire en 2011, a été cité à l'ordre du jour en 2010 et reçoit ici son insigne de Membre de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence le très honorable David Lloyd Johnston, CC, CMM, COM, CD, gouverneur général et commandant en chef du Canada, Rideau Hall, le 5 mars 2013

Photo : Cpl Roxanne Shewchuk

L'adjudant David Timothee Bérubé, MMM, MVM, CD a reçu la Médaille de la vaillance militaire en 2011 et reçoit ici son insigne de Membre de l'Ordre du mérite militaire des mains du gouverneur général, Rideau Hall, le 3 juin 2016

Photo : Cplc Vincent Carbonneau

L'adjudant-maître Robin John Crane, MMM, MVM, CD, a reçu la Médaille de la vaillance militaire en 2009 et reçoit ici son insigne de Membre de l'Ordre du mérite militaire des mains du gouverneur général, Rideau Hall, le 26 février 2015

Photo : Cplc Vincent Carbonneau

Deux personnes ont également reçu la Croix du service méritoire (division militaire), une qui détenait l'ÉVM, et l'autre, la MVM, dans les deux cas, une combinaison unique de récompenses :

Le capitaine (maintenant major) David Suffoletta, ÉMV, CSM, CD, reçoit son Étoile de la vaillance militaire et sa Croix du service méritoire des mains du gouverneur général, Rideau Hall

Photo : Cpl Roxanne Shewchuk

*Le major D.U.M. SUFFOLETTA, ÉVM, CSM, CD*

Sa CSM lui a été décernée en tant que capitaine le 22 août 2012. Il a reçue l'ÉVM et la CSM lors de la même investiture. De février à juillet 2011, le capitaine Suffoletta a commandé une équipe de partenariat intégrée avec la Compagnie provinciale de réaction de Kandahar. Durant cette période, il a grandement amélioré l'efficacité opérationnelle de l'unité, tout en renforçant la primauté du droit en Afghanistan et la légitimité globale du gouvernement afghan. Les efforts du capitaine Suffoletta ont mené à l'établissement d'une unité afghane crédible et compétente reconnue aux plus hauts échelons du gouvernement afghan et de la coalition.

Le major (maintenant colonel) Joseph Antoine Dave Abboud, CSM, MVM, CD, portant sa Croix du service méritoire et sa Médaille de la vaillance militaire le jour de son investiture, Rideau Hall, le 13 février 2009

Photo: Rideau Hall

*Le colonel J.A.D. ABBOUD, CSM, MVM, CD*

Sa CSM lui a été décernée en tant que major le 4 avril 2008. Il a reçu la CSM et la MVM lors de la même investiture le 13 février 2009. De juillet 2007 à mars 2008, le major Abboud a été déployé en qualité de commandant de la compagnie B, 3e Bataillon, Royal 22e Régiment, en Afghanistan. Au cours d'opérations de sécurité et d'aide humanitaire, son leadership et ses habiletés tactiques ont grandement contribué à apporter stabilité et espoir à la population afghane du district de Zharey.

Trois récipiendaires de la MVM ont également reçu la Médaille du service méritoire (division militaire) :

*Le colonel M.L. LAPOINTE, MVM, MSM, CD*

Sa MSM lui a été décernée en tant que major le 4 avril 2008. Du mois d'août 2007 à février 2008, le major Lapointe a été affecté en tant que mentor principal auprès de l'Équipe de liaison et de mentorat opérationnel en Afghanistan. Après avoir lancé un programme de formation novateur et exigeant, il a réussi à mettre sur pied six sous-commissariats de police en deux semaines seulement. L'excellence de sa gestion des équipes policières a engendré une nette diminution de l'activité insurrectionnelle, ce qui a permis de gagner la confiance de la population locale et de rehausser la crédibilité de cette initiative canadienne.

*Le lieutenant-colonel D. PROHAR, MVM, MSM, CD*

Sa MSM lui a été décernée en tant que major le 26 avril 2011. En sa qualité d'officier des opérations de l'Équipe de liaison et de mentorat opérationnel et de commandant de compagnie de quartier général en Afghanistan de septembre 2009 à mai 2010, le major Prohar a planifié les opérations avec brio et les a empreintes de sa marque. Il a ainsi fourni le soutien nécessaire pour encadrer les équipes de mentorat qui évoluent dans des régions isolées hautement dangereuses. Grâce à la coordination qu'il a exercée entre les unités canadiennes, américaines et afghanes, à sa grande compréhension des capacités des unités et à sa remarquable connaissance de la situation, le major Prohar a été en mesure d'atténuer le risque et de favoriser la réussite de la force opérationnelle. Le leadership et le professionnalisme du major Prohar ont été déterminants dans le succès des opérations qui ont fait grand honneur aux Forces armées canadiennes.

*Le colonel M.C. WRIGHT, MVM, MSM, CD*

Sa MSM lui a été décernée en tant que major le 10 juillet 2007. Le major Wright a été déployé en Afghanistan à titre de commandant de la compagnie Alpha, 1er Bataillon, groupement tactique du Royal Canadian Regiment, d'août 2006 à février 2007. Il s'est clairement montré à la hauteur alors qu'il assumait le leadership durant les contacts continus contre l'ennemi. Il a planifié et exécuté avec compétence de nombreuses opérations de la compagnie et des opérations de combat au niveau de l'équipe. Militaire polyvalent, il est facilement passé d'un rôle de guerrier à celui d'un humanitaire, lorsqu'il a été appelé à travailler avec des politiciens afghans de haut rang et avec l'Armée nationale afghane. Par son professionnalisme et son sens du devoir, le major Wright a grandement contribué au succès de la mission et laissé sa marque dans la province de Kandahar.

Deux récipiendaires de la MVM ont également été cités à l'ordre du jour :

*L'adjudant-chef R.J. CRANE, MMM, MVM, CD*

Il a été cité à l'ordre du jour en tant qu'adjudant le 6 janvier 2010. Le 30 mai 2008, la patrouille de l'Armée nationale afghane (ANA) encadrée par l'adjudant Crane a été attaquée pendant qu'elle appuyait une opération du groupement tactique dans le district de Zhari, en Afghanistan. Après avoir été forcée de se protéger contre le feu intense de l'ennemi, la patrouille a reçu l'ordre du groupement tactique d'avancer. Malgré les immenses risques, il a personnellement mené l'avancée, inspirant ainsi les autres membres de la patrouille à le suivre. Son courage et son leadership par exemple ont permis à l'ANA d'offrir le soutien nécessaire au succès opérationnel du groupement tactique.

*Le capitaine T.B. MYRONIUK, MVM, CD*

Il a été cité à l'ordre du jour en tant que caporal le 6 janvier 2010. Le 25 mars 2008, une patrouille conjointe canado-afghane revenait d'opérations dans le district de Panjwayi, en Afghanistan, quand son arrière-garde a été ciblé par une embuscade insurgée. Le caporal Myroniuk s'est immédiatement et instinctivement déplacé vers l'ennemi pour offrir des tirs de suppression soutenus et précis à partir de multiples endroits, ce qui a permis de protéger le flanc de la patrouille. Son action courageuse et décisive a permis à la section de briser le contact de façon efficace sans subir de pertes.

## Récompenses posthumes

Par décoration « à titre posthume », on entend que la personne a été tuée en accomplissant l'acte ou le service reconnu par la distinction ou qu'elle est décédée à la suite de celui-ci (c'est-à-dire qu'elle est morte des suites des blessures subies pendant l'acte ou le service). Comme toutes les décorations canadiennes des temps modernes, les DVM peuvent être décernées à titre posthume et cela s'est produit une fois avec la MVM (0,9 % de toutes les récompenses). Le caporal B. Keller a perdu la vie en accomplissant l'action pour laquelle il a reçu sa décoration.

Lorsqu'une personne meurt après l'acte ou le service lui valant la distinction, dans le cadre d'un autre incident ou en raison d'une autre cause (comme une crise cardiaque), mais avant que la distinction ne soit approuvée et annoncée, on indique que la personne est « décédée ». C'est le cas du capitaine J.S. Snyder qui a reçu l'ÉVM pour un acte le 4 juin 2008 et qui est décédé quelques jours plus tard, le 7 juin, lorsqu'il est tombé tragiquement dans un puits d'une profondeur de 20 mètres et s'est noyé

L'élève-officier (maintenant capitaine) Sarah Keller, veuve du caporal Bryce Keller, MVM, reçoit la Médaille de la vaillance militaire de son défunt mari des mains de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, CC, CMM, COM, CD, gouverneure générale et commandante en chef du Canada, Rideau Hall, le 4 avril 2008

Photo : Rideau Hall

Mme Megan Leigh Stewart, veuve du capitaine Jonathan Snyder, ÉVM, reçoit l'Étoile de la vaillance militaire de son défunt mari des mains de la gouverneure générale, Rideau Hall, le 26 juin 2008

Photo : Rideau Hall

**pendant une patrouille de nuit interarmées avec les Forces armées nationales afghanes dans le district de Zhari, à l'ouest de Kandahar. De même, le caporal M.R. McLaren a reçu sa MVM pour une action accomplie le 16 octobre 2008 et il a été tué le 5 décembre lorsque son véhicule blindé a heurté une bombe en bordure de route lors d'une patrouille interarmées avec des soldats de l'Armée nationale afghane dans le district d'Arghandab.**

**En plus des cas mentionnés ci-dessus, qui sont dûment annotés dans le registre (à titre posthume) ou (décédé), selon le cas, il faut également noter que le premier maître T. Ratzlaff est décédé le 6 août 2011 dans la province de Wardak, en Afghanistan, à la suite de blessures subies lorsque l'hélicoptère Chinook CH-47 dans lequel il prenait place a été abattu. Il est décédé après l'approbation et la présentation de l'ÉVM qui lui a été décernée pour ses actes le 26 novembre 2008. La récompense, qui était initialement secrète, a été déclassifiée en 2015.**

Le capitaine (maintenant major) David Umberto Mario Suffoletta, ÉVM, CSM, CD

Photo : MDN

**Récompenses secrètes**

Comme pour les autres distinctions et récompenses, il arrive que pour des raisons opérationnelles et de sécurité personnelle, l'attribution des DVM soit considérée comme secrète. Bien que le fait que la récompense ait été décernée soit publié, le nom et la citation du récipiendaire ne sont pas divulgués. Les décorations sont présentées lors d'une cérémonie privée par le gouverneur général, en présence de quelques membres de la famille proche seulement et de représentants de la chaîne de commandement. Au total, onze DVM secrètes (six ÉVM et cinq MVM, représentant 10,1 % de toutes les récompenses) ont été décernées, toutes à des membres du Commandement – Forces d'opérations spéciales du Canada (COMFOSCAN) ou à du personnel militaire qui travaillait avec eux. Après un certain délai et la diminution des risques liés à la sécurité à un niveau acceptable, les noms et les citations, parfois expurgées, peuvent être rendus publics. À l'occasion du dévoilement de la plaque commémorative à l'Édifice de la Bravoure à Ottawa le 25 mai 2015, en l'honneur des vingt récipiendaires de l'ÉVM de la campagne en Afghanistan, les noms et les citations classifiés de trois récipiendaires de l'ÉVM ont été publiés : il s'agissait du sergent S. Courville, du premier maître T. Ratzlaff et du capitaine D.U.M. Suffoletta. Les trois autres ÉVM secrètes et les cinq MVM secrètes seront déclassifiées et publiées en moment opportun.

### Type de vaillance reconnue

Les critères pour les DVM couvrent la vaillance au combat sous plusieurs formes, comme les actes de bravoure, d'abnégation ou de fidélité au devoir face à l'ennemi. La nuance entre ces concepts précis n'est pas facile à distinguer et peut relever de l'interprétation et du jugement personnels, mais il est possible de définir quelques catégories de récompenses à partir des citations :

- Acte de vaillance propre au combat;
- Acte de vaillance ayant sauvé la vie sous le feu de l'ennemi;
- Service distingué ou dévouement à son devoir sous le feu de l'ennemi.

Choisir dans quelle catégorie une récompense se retrouve, en fonction de la citation, est encore une fois une question de jugement subjectif. Mais aux fins de l'exercice, les statistiques suivantes ont été compilées. Près de la moitié des récompenses ont été décernées pour des actes de vaillance ayant sauvé la vie au combat (50 ou 45,9 %); les actes de vaillance propres au combat suivent de près avec 41,3 %. Le service distingué ou le dévouement au devoir sous le feu de l'ennemi arrive troisième, loin derrière, avec 12,8 %.

Décorations de la vaillance militaire décernées selon le type de vaillance

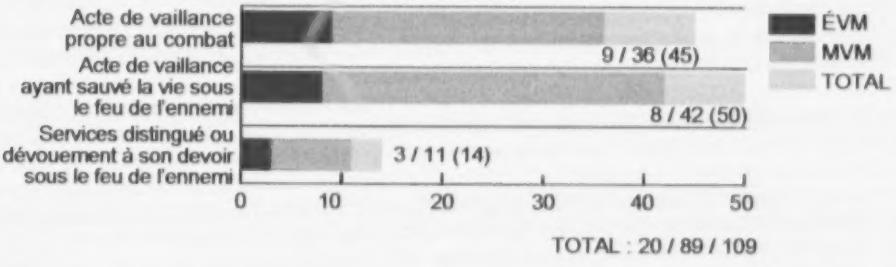


TOTAL : 20 / 89 / 109

### Représentation selon les uniformes, les branches et les unités

Étant donné que l'Armée canadienne est l'élément qui compte le plus de membres dans les FAC et que la campagne en Afghanistan était centrée sur l'Armée de terre, il n'est pas surprenant de constater que la grande majorité des octrois (et toutes les ÉVM) pour les FAC ont été faits à l'Armée canadienne avec 93,6 %, suivi, loin derrière, par l'ARC avec 2,8 % et la MRC avec 0,9 %. Les trois autres récompenses ont été remises à des membres du personnel américain; une ÉVM pour la U.S. Navy et deux MVM pour la U.S. Army.

Le caporal Brian Bélanger, MVM, reçoit sa Médaille de la vaillance militaire des mains du gouverneur général, Rideau Hall, le 22 juin 2012

Photo : Rideau Hall

Le matelot de 1re classe (maintenant matelot-chef) Pier-Vincent Michaud, MVM, reçoit sa Médaille de la vaillance militaire des mains du gouverneur général, Rideau Hall, le 10 juin 2011

Photo : Rideau Hall

## Décorations de la vaillance militaire décernées selon l'uniforme

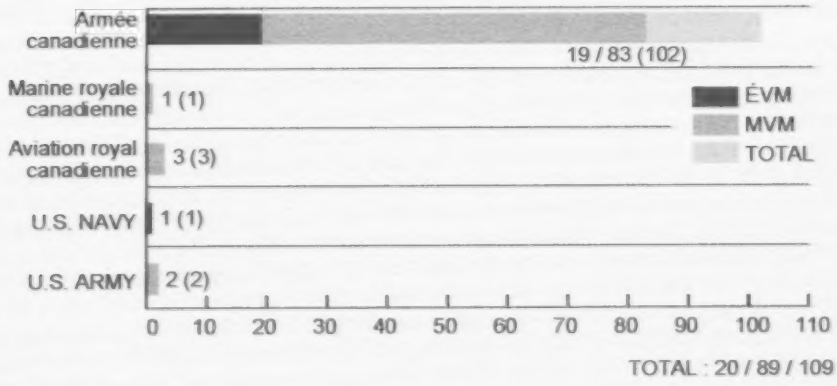


TOTAL : 20 / 89 / 109

Les DVM étant des récompenses pour le combat, les unités de combat sont nécessairement les groupes professionnels dans lesquels la plupart de ces décorations ont été décernées. L'infanterie est la branche la plus représentée avec 73,4 % des octrois, suivie à parts égales par la branche des blindés et la branche médicale à 8,3 %.

Le caporal Cary Baker, MVM, reçoit sa Médaille de la vaillance militaire des mains du gouverneur général, Rideau Hall, le 13 février 2009

Photo : Rideau Hall

## Décorations de la vaillance militaire décernées selon la branche

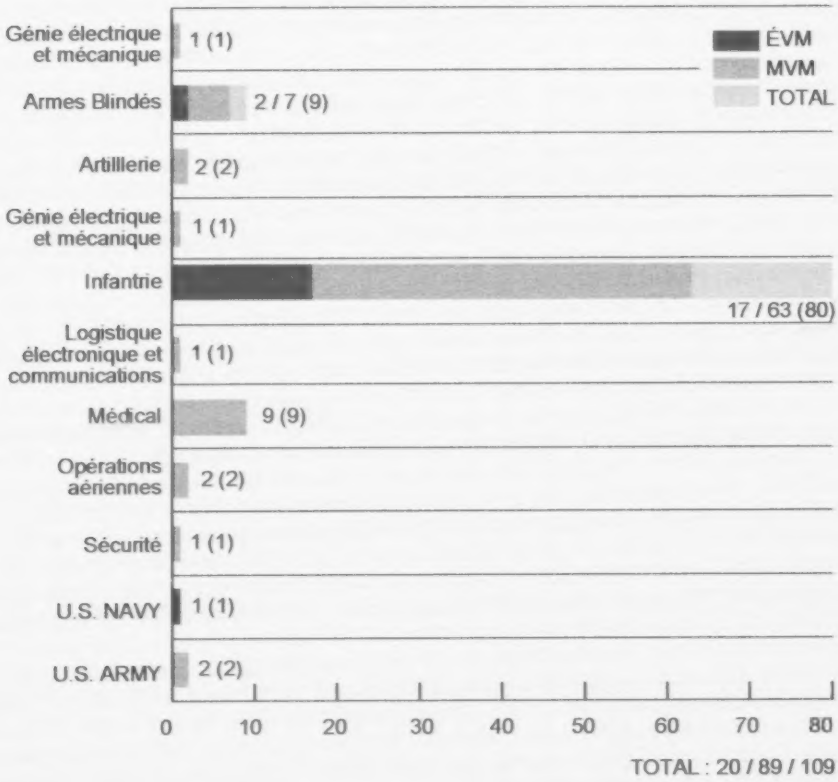

Insigne du Princess Patricia's Canadian Light Infantry

Photo : MDN

Insigne du Royal Canadian Regiment

Photo : MDN

Insigne du Royal 22e Régiment

Photo: MDN

Pour exactement les mêmes raisons, les récompenses sont concentrées dans les unités de première ligne. Le graphique suivant illustre les récompenses décernées à ces unités, avec leur affiliation régimentaire dans l'Armée canadienne. Elles proviennent de l'infanterie et des blindés, de la Force régulière et de la Force de réserve. L'unité la plus représentée est le PPCLI avec 32 octrois ou 29,4 %, suivi par le RCR avec 22 (20,2 %) et le R22eR tout près derrière avec 21 (19,3 %).

## Décorations de la vaillance militaire décernées selon l'unité

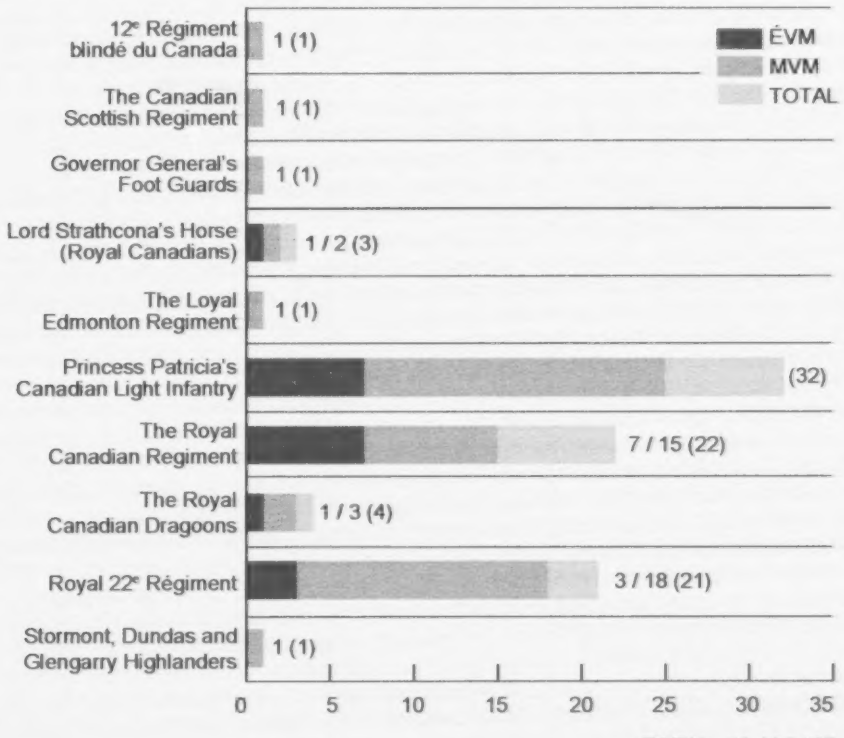

Le caporal Tony Rodney Vance Harris, MMV reçoit sa Médaille de la vaillance militaire des mains du gouverneur général, Rideau Hall, le 13 décembre 2011

Photo : Rideau Hall

## Représentation selon le grade

Les DVM reconnaissent les actes de vaillance au combat contre un ennemi armé et elles sont exclusivement décernées aux personnes qui se trouvent au cœur de l'action. Cela signifie que la plupart des décorations, comme la majorité des Citations à l'ordre du jour, sont décernées au personnel des grades les moins élevés, ce qui comprend des officiers subalternes et des militaires du rang. Le grade le plus représenté parmi les récipiendaires est celui de matelot de 1re classe/caporal avec 31 octrois (28,4 %), suivi par le grade de matelot-chef/caporal-chef à 20,2 % et le grade de maître de 2e classe/sergent à 16,5 %. Ces trois grades comptent les deux tiers (65,1 %) des DVM décernées. Lorsque le grade suivant le plus représenté, celui de matelot de 3e classe/soldat (9,2 %), est ajouté, ils représentent ensemble presque les trois quarts des octrois (74,3 %). Le corps des officiers compte 17 récompenses ou 15,6 %, alors que les militaires du rang (ce qui comprend les récipiendaires américains) obtiennent 84,4 %.

Décorations de la vaillance militaire décernées selon le grade

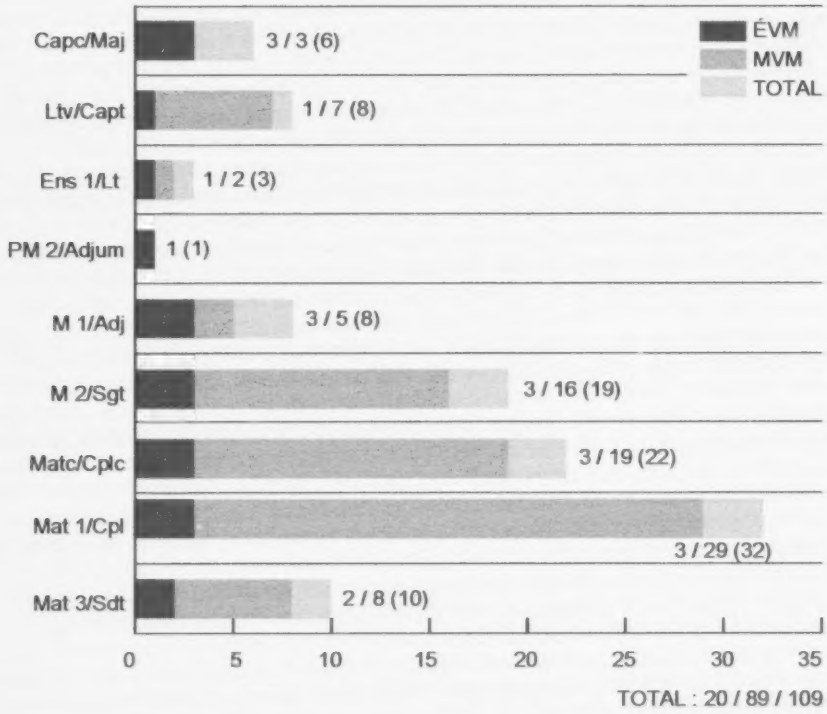


### Représentation selon l'élément constitutif

La grande majorité des décorations (102 ou 93,6 %) ont été décernées à des membres de la Force régulière des FAC, ce qui est normal puisque la Force régulière représente 62,5 % des FAC et qu'elle constituait la majorité des participants à la mission en Afghanistan.

La Première réserve représente 25,6 % des FAC et plusieurs de ses membres se portent volontaires pour participer à des déploiements dans le cadre d'opérations variées avec la Force régulière. Pendant la campagne en Afghanistan, lorsqu'une pression s'exerçait sur l'effectif de la Force régulière, les réservistes composaient près du tiers du personnel déployé dans le cadre de certaines rotations. Quatre DVM (3,7 %) ont été décernées à des membres de la Première réserve. Les trois dernières décorations (2,8 %) ont été décernées à des membres du personnel américain.

Le caporal John David Makela, MVM, membre des Governor General's Foot Guards, une unité de la première réserve, reçoit sa Médaille de la vaillance militaire des mains de la gouverneure générale, Rideau Hall, le 12 octobre 2007

Photo : Rideau Hall

## Décorations de la vaillance militaire décernées selon l'élément constitutif

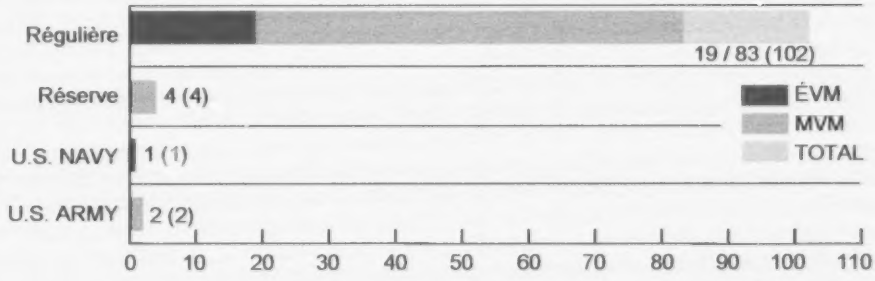


TOTAL: 20 / 89 / 109

### Représentation selon le sexe

La proportion des femmes au sein des FAC a augmenté de façon constante depuis la création des DVM en 1993 et un plus grand nombre de celles-ci servent maintenant dans des unités de combat. Les femmes représentent actuellement 17 % de la force des FAC, mais elles représentent une proportion toujours plus réduite dans les unités de combat. Une seule femme a reçu une DVM jusqu'à maintenant (0,9 % des récompenses), il s'agit de la MVM décernée au capitaine A. Collette.

Le capitaine Ashley Collette, MVM, reçoit sa Médaille de la vaillance militaire des mains du gouverneur général, Rideau Hall, le 30 novembre 2011

Photo : Rideau Hall

Décorations de la vaillance militaire décernées selon le sexe

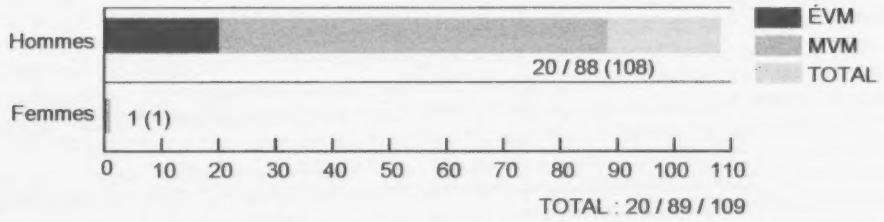


**Représentation linguistique**

Contrairement aux nominations de l'Ordre du mérite militaire où des efforts sont déployés pour assurer une représentation de récipiendaires parlant les deux langues officielles, les DVM reconnaissent les actes de vaillance et, par conséquent, la représentation est le fruit du hasard. Trente et une DVM ont été décernées à des membres du personnel dont la première langue officielle est le français, ce qui représente 28,4 % de toutes les récompenses.

Décorations de la vaillance militaire décernées selon la langue

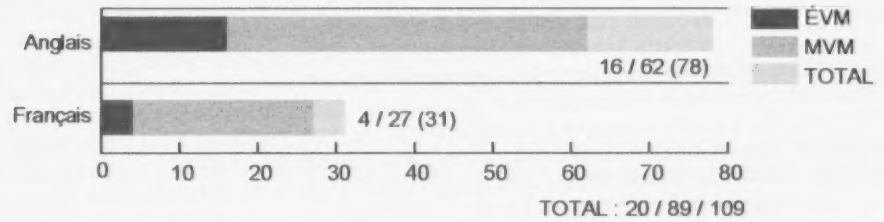


**Récompenses remises aux membres des forces alliées**

Les DVM peuvent être offertes aux membres des forces alliées qui servent conjointement avec les FAC, depuis leur création. Le processus de mise en candidature pour les alliés est identique à celui adopté pour les récipiendaires des FAC, et il est utilisé lorsque le Canada souhaite particulièrement rendre hommage aux actes accomplis par des soldats alliés, qui ont combattu sous commandement canadien ou en très étroite collaboration avec les FAC. Trois récompenses de ce type ont été décernées à ce jour (2,8 % de toutes les récompenses), les trois à des membres des Forces armées américaines; une ÉVM à un membre de la U.S. Navy, le premier maître T. Ratzlaff en 2010 (5 % de toutes les ÉVM) et deux MVM à des membres de la U.S. Army, le spécialiste D.F. Graves et le sergent d'état-major A. Hever, les deux en 2011 (2,2 % de toutes les MVM). Le premier était un commandant de détachement d'assaut pour la United States Special Operations Task Force qui a combattu conjointement avec le personnel du Régiment d'opérations

Le premier maître Thomas Ratzlaff, ÉVM, des États-Unis d'Amérique

Photo : Domaine public

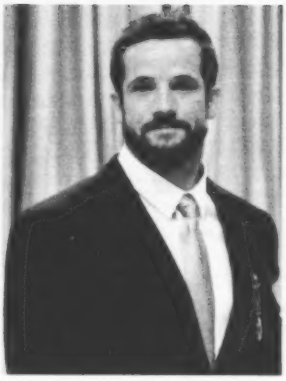

Le spécialiste David Fletcher Graves, MVM, des États-Unis d'Amérique

Photo : Cplc Dany Veillette

Le sergent d'état-major Adam Hever, MVM, des États-Unis d'Amérique

Photo : Sgt Ronald Duchesne

spéciales du Canada pendant l'incident qui a donné lieu à la récompense, alors que les deux derniers servaient au sein du 1er Escadron du 71e Régiment de cavalerie, qui faisait partie de la Force opérationnelle à Kandahar dirigée par le Canada. Habituellement, un pays qui souhaite honorer un citoyen d'un autre pays demande la permission au pays d'origine du récipiendaire avant de décerner une telle récompense, parce les distinctions honorifiques sont une question de souveraineté. Les États-Unis ont cependant laissé savoir que d'autres pays pouvaient décerner des décorations à des militaires américains comme bon leur semblait et qu'il incombait au récipiendaire d'obtenir l'approbation subséquente auprès de sa chaîne de commandement pour porter la décoration sur son uniforme[58].

### Décorations de la vaillance militaire décernées à des membres des FAC par rapport à des récipiendaires de forces alliées

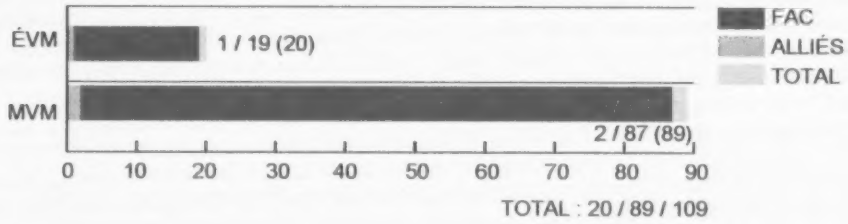

PRO VALORE

# *Chapitre cinq*

## Insignes et certificats

## Dessin

Le dessin de la famille des décorations de la vaillance militaire est une variation du dessin pour les décorations canadiennes pour actes de bravoure créées en 1972; les deux ensembles de décorations ont été dessinés par le capitaine Bruce Wilbur Beatty, CM, SOM, CD (retraité). Le capitaine Beatty était un ancien combattant de l'ARC, ayant servi lors de la Deuxième Guerre mondiale, et qui est devenu graphiste pour l'ARC, avant de prendre sa retraite et d'entrer à la Chancellerie des distinctions honorifiques de la Résidence du Gouverneur général. Il était dessinateur des insignes et le conseiller technique pour leur fabrication et la façon de les porter. Il est responsable du dessin de la plupart des insignes modernes de distinctions honorifiques canadiennes, notamment de l'insigne de l'Ordre du Canada en forme distincte de flocon.

Le capitaine Bruce Wilbur Beatty, CM, SOM, CD (retraité)

Photo : Domaine public

Le dessin qui a été approuvé pour les DVM n'était pas celui qui a été suggéré au départ. Comme il a été décrit au chapitre deux, les noms des trois décorations ont changé et les trois dessins proposés également. La proposition initiale de 1989 prévoyait les décorations suivantes :

Croix de combat canadienne (CCC);

Étoile de conduite distinguée (DCS); et

Médaille de la bravoure militaire (MBM).

Cette proposition ne comprenait pas de détails pour le dessin à part le fait que la Croix devait être une croix en or portée au cou (comme la Croix de la vaillance, CV) et que l'Étoile devait être en argent et compter 12 pointes (par conséquent très différente de l'Étoile du courage) et que la Médaille devait être une médaille circulaire argent, l'Étoile et la Médaille étant toutes deux des insignes portés sur la poitrine.

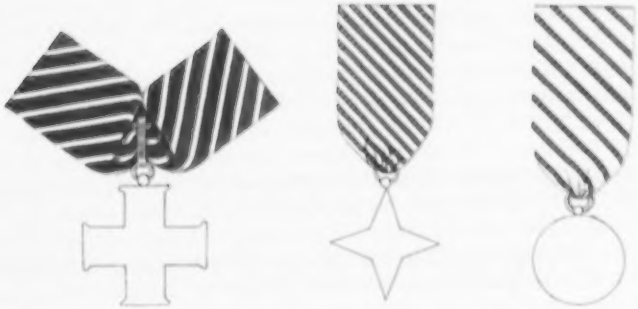

Proposition d'août 1990 pour les dessins des rubans des trois décorations de la vaillance militaire

Photo : Rideau Hall

En août 1990, le directeur – Cérémonial a soumis une proposition de dessin pour les rubans à la Chancellerie des distinctions honorifiques. L'ébauche indique clairement que le niveau supérieur était une décoration en sautoir de forme similaire à la CV, comme discuté ci-dessus, alors que le deuxième niveau était maintenant une étoile à quatre pointes et que le troisième niveau était une médaille circulaire suspendue à un anneau. Ce qui est plus frappant est la suggestion de l'utilisation de bandes diagonales pour les rubans, semblables à celles utilisées pour la Croix et la Médaille du service distingué dans l'Aviation britannique, mais dans une version sanguine et blanche en proportions variées qui laisse paraître une proportion croissante de blanc vers le niveau inférieur[59].

La Croix du service distingué dans l'Aviation

Photo : DDHR

Le 27 septembre 1990, la proposition pour ce qui était présenté à l'époque comme les « décorations de bravoure pour les conflits armés » avait évolué pour intégrer ce qui suit[60] :

> Croix militaire de la vaillance (MCV) : une croix en or avec de l'émail bleu;
>
> Croix du service distingué (DSC) : une croix en argent sterling. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du nom proposé, étant donné qu'une décoration au nom semblable existait déjà au R.-U. et aux É.-U., entre autres. La Croix militaire de la bravoure a été suggérée comme remplacement possible; et
>
> Médaille militaire de la bravoure (MMB) : une médaille en argent sterling.

La Médaille du service distingué dans l'Aviation

Photo : DDHR

Les dessins qui représentent ces choix ont été fournis au chef d'état-major de la Défense aux fins d'examen par le Conseil des Forces armées, mais ils sont malheureusement disparus depuis.

Le 17 octobre 1990, le Conseil des Forces armées a formulé la recommandation des noms et des dessins suivants au gouvernement :

Impression artistique de la Croix du Canada proposée

Photo : MDN

Croix du Canada (CCC) : le dessin était maintenant identique à l'insigne en sautoir de la Croix de la vaillance, mais avec les bras en émail blanc et un fond en émail de couleur sanguine pour la feuille d'érable centrale; le ruban devait être de couleur sanguine uniforme (un rouge brunâtre);

Étoile de la vaillance militaire (ÉVM) : le dessin de l'avers était déjà le dessin final approuvé, très en harmonie avec l'Étoile du courage existante; le ruban devait être de couleur sanguine avec une bande centrale blanche; et

Médaille de la vaillance militaire (MVM) : le dessin de l'avers était déjà comme le dessin final approuvé, celui-ci semblable à la Médaille de la bravoure; le ruban devait être de couleur sanguine avec deux bandes blanches.

Les trois insignes devaient porter le monogramme royal surmonté de la couronne et le mot latin VALOR au revers.

Depuis la proposition de 1989, les octrois subséquents devaient être indiqués par des épées croisées miniatures sur la belière de la Croix, sur les barrettes dorées pour les deux autres décorations et sur les rubans sans accessoires.

Le Comité de la politique en matière de distinctions honorifiques du gouvernement a approuvé la création des décorations à sa réunion du 1er novembre 1990, mais il n'a pas déterminé les dessins des rubans.

Lors d'une discussion privée, le CEMD, le général John de Chastelain, et le lieutenant-général François Richard, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, ont plus tard décidé d'apporter les changements suivants aux rubans et aux insignes pour indiquer les octrois multiples[61].

> Croix du Canada (CCC) : sanguine avec une bande centrale blanche assez large pour ne pas être cachée par l'insigne miniature de la croix blanche (une bande de 6 mm sur un ruban de couleur sanguine de 38 mm);
>
> Étoile de la vaillance militaire (ÉVM) : sanguine avec deux bandes blanches (deux bandes blanches de 4 mm sur un ruban de couleur sanguine de 32 mm); et

> Médaille de la vaillance militaire (MVM) : sanguine avec trois bandes blanches (trois bandes blanches de 3 mm sur un ruban de couleur sanguine de 32 mm).

Les insignes d'épées croisées miniatures pour indiquer des octrois subséquents ont été considérés comme trop délicats et fins, et ils ont été remplacés par de petites feuilles d'érable dorées.

Ainsi, à part la teinte de rouge, les noms, les insignes et les rubans (sauf la devise, comme nous allons le voir) pour l'ÉVM et la MVM avaient été fixés tels qu'ils seraient enfin approuvés.

La pression exercée pour le parachèvement des dessins et des règlements régissant les DVM proposées a augmenté de façon exponentielle lorsque la partie offensive de la Guerre du Golfe a été lancée. Le dessinateur Bruce Beatty a affirmé dans la revue *MacLean's* « que c'était devenu une priorité absolue aussitôt que les tirs ont commencé à se faire entendre[62] » [*Traduction*].

Bien entendu, le plan pour la décoration supérieure a changé de façon considérable après le tollé général et le remplacement de la Croix Canada proposée (cette appellation avait remplacé celle de la Croix du Canada depuis mars 1991) par la Croix de Victoria en novembre 1992. Au départ, la VC canadienne, comme celle de l'Australie, devait être identique au dessin de la Croix originale, y compris la devise FOR VALOUR. Cependant, un officier au sein du bureau du directeur – Cérémonial a rapidement fait valoir que si on devait créer une VC canadienne, elle ne pouvait pas porter une devise unilingue. Il a suggéré que le mot latin VALOR remplace l'inscription aux fins d'harmonisation avec l'inscription sur l'ÉVM et la MVM[63]. Le CEMD a accepté la suggestion, mais en attendant la modification des règlements provisoires soumis au gouvernement aux fins d'approbation, Rideau Hall a communiqué avec le palais de Buckingham pour déterminer si Sa Majesté accepterait une devise différente sur la VC canadienne. Le Palais a répondu que « la Reine n'avait pas d'objection[64] ». Des recherches plus approfondies effectuées par la Chancellerie des distinctions honorifiques, en consultation avec deux experts en latin, ont mené au remplacement du terme proposé VALOR par le terme linguistique plus précis PRO VALORE dans une modification de dernière minute des règlements avant que le premier ministre n'envoie ses recommandations à Sa Majesté[65]. L'inscription a été utilisée non seulement sur la VC, mais aussi au revers de l'ÉVM et de la MVM.

L'adoption de la VC comme niveau supérieur de la famille a également entraîné le changement dans la teinte des rubans proposés pour les deux autres niveaux, de la couleur sanguine à la couleur cramoisie, pour s'harmoniser avec le ruban de la VC.

La VC est une croix pattée de bronze de 38 mm dont les branches sont planes et les contours en relief. On peut y voir au centre la couronne royale surmontée d'un lion arrêté (le cimier royal) avec un parchemin semi-circulaire sous la couronne portant la devise. Le revers est plat, sauf pour les contours. La croix est suspendue à un ruban cramoisi par une barrette de suspension droite ornée de feuilles de laurier. La barrette de suspension est munie d'une fente en « V » au bas dans laquelle le lien pour la croix elle-même est suspendu. Le dessin de la deuxième barrette de récompense est identique à celui de la barrette de suspension, mais sans la fente en « V ».

Le dessin de la VC peint par Beatty en 1992 aux fins d'approbation par la Reine est presque identique à la VC originale créée en 1856. Même s'il s'avère impossible d'identifier avec certitude l'auteur du dessin de la VC originale, il semble que Henry Armstead de la société de bijoutiers Hancocks Jewellers de Londres, le seul fabricant de VC britannique, soit derrière le concept. Il est également connu que la Reine Victoria et le Prince Albert s'intéressaient personnellement au dessin et à la production de la VC. La seule différence entre la décoration originale et le dessin canadien de 1992 est la modification de la devise de l'anglais FOR VALOUR au terme latin neutre PRO VALORE.

Lorsque le temps fut venu de produire la VC en 2007, des dessins techniques plus détaillés ont été effectués afin de préparer les outils, un moment qui a permis d'apporter une petite modification supplémentaire.

Dessin de la Croix de Victoria canadienne approuvé par Sa Majesté la Reine

Photo : Sdt W.M. Longer

Dessin technique de la Croix de Victoria

Photo : Autorité héraldique du Canada

Cathy Bursey-Sabourin, Héraut Fraser de l'Autorité héraldique du Canada, a produit ces dessins techniques. Les emblèmes floraux représentés aux extrémités du parchemin qui porte la devise ont été augmentés par l'ajout de la fleur de lis de la France royale à la rose, au chardon et au trèfle déjà existant représentant l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande respectivement, et reliant ainsi les emblèmes floraux sur la VC canadienne à ceux qui se trouvent sur les armoiries royales du Canada. Comme ces détails ne sont pas décrits dans les règlements, aucune modification n'a été nécessaire pour apporter la légère modification au dessin.

Les dessins pour l'Étoile de la vaillance militaire et pour la Médaille de la vaillance militaire sont essentiellement ceux de l'Étoile du courage et de la Médaille de la bravoure, mais en or plutôt qu'en argent.

Dessin de l'Étoile de la vaillance militaire approuvé par Sa Majesté la Reine

Photo : Sdt W.M. Langer

Dessin de la Médaille de la vaillance militaire approuvé par Sa Majesté la Reine

Photo : Sdt W.M. Langer

L'Étoile de la vaillance militaire

Photo : DDHR

La Étoile du courage

Photo : Bureau du secrétaire du gouverneur général

La Médaille de la vaillance militaire

Photo : DDHR

Le Médaille de la bravoure

Photo : Bureau du secrétaire du gouverneur général

L'ÉVM est une étoile à quatre pointes de 44 mm d'une pointe à l'autre, avec des feuilles d'érable dans les angles. Sur l'avers, on peut voir une feuille d'érable dorée sur un champ de couleur sanguine au centre, entouré d'une couronne de laurier en argent. Dans la partie supérieure du revers se trouvent le monogramme royal et la couronne, ainsi que la devise. L'Étoile est essentiellement de la même forme que l'ÉC, mais dans la combinaison inverse de métaux utilisés pour cette dernière. L'ÉVM se distingue également par son émail rouge profond (décrit par la couleur sanguine), sur un motif de soleil derrière la feuille d'érable dorée du centre, au même endroit où se trouve sur l'ÉC un motif de soleil argent tout simple et sans émail. Le revers porte également les mots PRO VALORE, plutôt que le mot COURAGE sur l'ÉC.

Le dessin de la MVM est encore plus semblable à la MB, en ce sens que seul le métal est changé de l'argent à l'or et que l'inscription sur l'envers est PRO VALORE, plutôt que les mots BRAVERY – BRAVOURE séparés par des feuilles de laurier attachées en boucle. La MVM est une médaille circulaire en or, d'un diamètre de 36 mm, qui porte sur l'avers une grande feuille d'érable entourée d'une couronne de laurier. Le revers présente le monogramme royal et la couronne, ainsi que la devise.

Le laurier, qui apparaît sur les trois DVM, les trois décorations canadiennes pour actes de bravoure et beaucoup d'autres distinctions honorifiques, est un symbole traditionnel de la victoire et de l'honneur. Dans la Grèce ancienne et à Rome, les couronnes de feuilles de laurier et d'autres types de feuilles été décernées aux gagnants, autant pour les compétitions sportives que pour le combat militaire.

Comme toutes les décorations canadiennes modernes, l'insigne arbore les renseignements du récipiendaire. La VC, selon la tradition, porte le numéro de matricule, le grade, le nom et les initiales du récipiendaire, ainsi que le nom de leur unité gravé sur deux lignes à l'envers de la barrette de suspension, alors que la date de l'acte de vaillance est gravée sur trois lignes au centre du revers de la Croix elle-même. Le grade, les initiales et le nom du récipiendaire sont gravés au revers de l'ÉVM ou sur la bordure de la MVM.

Ruban sans accessoires de la Croix de Victoria

Photo : MDN

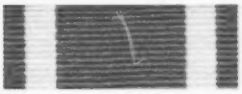

Ruban sans accessoires de l'Étoile de la vaillance militaire

Photo : MDN

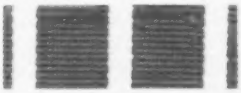

Ruban sans accessoires de la Médaille de la vaillance militaire

Photo : MDN

Le ruban de la VC demeure de la même couleur cramoisie que celle de la VC britannique, et les rubans de l'ÉVM et de la MVM restent de la même couleur, avec l'ajout de deux et trois bandes blanches, respectivement. La VC était à l'origine présentée avec le ruban cramoisi aux récipiendaires de l'Armée, alors qu'un ruban bleu était utilisé pour les récipiendaires de la Marine. La création de l'Aviation royale le 1er avril 1918 a mené à l'abolition de la distinction entre les VC qui ont toutes adopté le même ruban cramoisi, un changement apporté de façon officielle par le roi le 22 mai 1920. Le ruban de la VC étant déjà existant, seuls les rubans de l'ÉVM et de la MVM devaient être fabriqués pour la première fois. Les tisserands de rubans Toye, Kenning et Spencer du Royaume-Uni ont été pressentis pour la fabrication de ces rubans le 15 mars 1993. Ils ont envoyé des échantillons le 27 avril 1993, qui ont été approuvés par la Chancellerie des distinctions honorifiques pour que la production puisse ensuite commencer[66].

Croix de Victoria britannique avec le ruban bleu utilisé pour les récipiendaires de la marine jusqu'en 1918

Photo : Domaine public

De la même façon, comme pour la VC originale, le ruban sans accessoires porte un petit insigne de la forme de la VC. Habituellement, un insigne porté sur un ruban indique un octroi subséquent de la décoration. Cette pratique a été lancée en 1916 pour les décorations britannique et l'insigne prend habituellement la forme d'une rose héraldique argentée pour les décorations autres que la VC[67]. Cette même pratique, mais au moyen d'un insigne de VC miniature, a aussi été adoptée pour indiquer un octroi subséquent de la VC originale à partir de 1916, en raison de la remise d'une deuxième VC au même récipiendaire en 1914[68]. En 1917, cette pratique a été modifiée pour autoriser le port de l'insigne par tous les récipiendaires de l'Armée de terre (avec le ruban cramoisi), et cela s'appliquait à tous les récipiendaires l'année suivante

lorsque le ruban cramoisi est devenu le ruban commun pour la VC[69]. Les changements apportés au ruban et le port d'insignes sur le ruban sans accessoires de la VC ont été rendus officiels par le brevet royal de 1920[70]. Il semble que l'insigne ait possiblement été ajouté au ruban sans accessoires de la VC (et plus tard sur la Croix de George et la Croix de la vaillance canadienne pour imiter la pratique de la VC), même pour des octrois uniques, parce que le ruban de la VC, lorsque porté seul, pouvait être facilement confondu avec le ruban d'autres distinctions honorifiques subordonnées. Plusieurs ordres, décorations et médailles partageaient le même ruban cramoisi uniforme ou une teinte qui pouvait être confondue. L'Ordre des Indes britanniques, par exemple, établi en 1837, utilisait un ruban cramoisi depuis 1838 (il était à l'origine bleu azuré) et la Médaille d'ancienneté de service et de bonne conduite – Armée utilisait également un ruban similaire au moment de sa création en 1830, jusqu'à ce que des bordures blanches soient ajoutées au ruban en 1915[71]. L'ajout de l'insigne VC sur le ruban sans accessoires évitait toute confusion avec les autres distinctions honorifiques. Les octrois subséquents étaient tout simplement indiqués par l'ajout d'insignes supplémentaires sur le ruban sans accessoires (deux insignes pour un deuxième octroi, etc...). Seuls trois récipiendaires ont reçu la VC à deux reprises, aucun d'eux n'étant canadien.

Insigne de l'Ordre de l'Inde britannique

Photo : Domaine public

Une Médaille d'ancienneté et de bonne conduite de l'Armée de l'époque victorienne avec le ruban utilisé de 1830 à 1915

Photo : Domaine public

Un deuxième octroi pour l'une ou l'autre des DVM serait indiqué par le port d'une barrette sur le ruban de la décoration originale. Comme indiqué ci-dessus, la barrette pour la VC est similaire à l'originale, en bronze décorée de feuilles de laurier nouées en boucle au centre. La barrette de l'ÉVM et de la MVM est la barrette normale pour les

Œuvre originale, dessin technique et barrette complétée de la Croix de Victoria

Photo : MDN

décorations canadiennes modernes, unie avec un champ central relevé arborant une feuille d'érable moderne au centre, mais le tout en or plutôt qu'en argent habituel. Comme expliqué plus haut, une barrette à la VC est indiquée par le port d'un second petit insigne VC sur le ruban sans accessoires alors que chaque barrette à l'ÉVM ou la MVM est indiquée per une feuille d'érable dorée sur le ruban sans accessoires.

Insigne de revers de la Croix de Victoria

Photo : DDHR

Des insignes de revers, selon la pratique pour les autres décorations canadiennes, ont été créés pour les DVM. L'insigne de revers pour la VC, contrairement à toutes les autres décorations canadiennes qui ont la forme d'une version réduite de l'avers de la décoration, est beaucoup plus simple que le dessin de la VC. Il a été dessiné par l'Autorité héraldique du Canada et fabriqué par la Monnaie royale canadienne au même moment que la VC a été fabriquée en 2007. Il s'agit d'une croix pattée de bronze arborant la couronne royale sur un disque placé au centre. Les insignes de revers pour l'ÉVM et la MVM sont de petites représentations de l'avers de chaque décoration et ils ont été achetés auprès des Entreprises Joe Drouin Ltée, de Gatineau en 2007 (initialement 5 insignes ÉVM et 30 insignes MVM) avec une seconde commande en 2008 (pour 48 insignes ÉVM et 100 insignes MVM supplémentaires)[72].

Insigne de revers de l'Étoile de la vaillance militaire

Photo : DDHR

Insigne de revers de la Médaille de la vaillance militaire

Photo : DDHR

## Fabrication

Après leur création en 1993, l'ÉVM et la MVM ont été fabriquées en petite quantité par Rideau Ltée de Ville-Saint-Laurent, au Québec, qui a reçu une commande de la résidence du Gouverneur général pour huit insignes de chaque décoration, ainsi que huit barrettes de deuxième octroi en mars 1994[73]. Rideau Ltée a fourni les impressions en plomb des nouvelles matrices fabriquées pour les décorations le 5 avril 1994 et ils ont été approuvées immédiatement. Les premiers échantillons des deux décorations ont ensuite été livrés le 27 mai et le gouverneur général de l'époque, Raymond Hnatyshyn, les a vus et approuvés le 30 mai 1994[74]. Des spécimens des deux décorations ont été envoyés à la reine pour la collection Royale le 20 décembre 1994[75]. La plupart des premiers insignes ont été produits aux fins d'exposition et, par conséquent, après le début de la campagne en Afghanistan, qui rendait possible l'octroi de DVM, un petit stock des deux décorations (10 ÉVM et 20 MVM) a été commandé auprès de la même entreprise en 2002[76]. Les décorations fabriquées par Rideau Ltée portaient la marque nationale du Canada (une feuille d'érable entourée de la lettre « C »), le sceau en

flocon de Rideau Ltée et la marque « STER » ou « S/S » sur le revers du point inférieur de l'ÉVM et sur le côté droit du revers de la suspension de la MVM. Au fur et à mesure que la campagne en Afghanistan a progressé et que la demande pour les décorations a augmenté, des stocks supplémentaires ont été fabriqués par Carat-Médailles Inc, de Châteauguay, au Québec. Une commande de 25 ÉVM, 100 MVM, 25 barrettes de deuxième octroi et 125 broches d'attache en or a été passée en mai 2007 et livrée en novembre de la même année[77]. La marque « CARAT STER » apparaît sur le revers du point inférieur de l'ÉVM et sur le côté droit du revers de la suspension de la MVM[78]. Il reste actuellement un stock de 18 ÉVM (1 de Rideau et 17 de Carat) et 22 MVM (5 de Rideau et 17 de Carat) pour des octrois futurs[79]. Étant donné le protocole d'entente subséquent entre la résidence du Gouverneur général et la Monnaie royale canadienne, tout futur stock de ces décorations serait fabriqué par cette société de la Couronne.

Tableau 10 : Résumé de la fabrication des ÉVM et des MVM.

| Année | Fabricant | ÉVM | MVM | Barrettes |
|---|---|---|---|---|
| **1994** | Rideau Ltée | 8 | 8 | 8 |
| **2002** | Rideau Ltée | 10 | 20 | 0 |
| **2007** | Carat-Médailles Inc | 25 | 100 | 25 |
| **Total** | | **43** | **128** | **33** |
| **Utilisation** | Expositions, octrois et erreurs de gravure | 25 | 106 | 0 |
| **En stock** | En date du 1er janvier 2018 | 18 | 22 | 33 |

Alors que les deux décorations subalternes dans la famille des DVM ont été frappées et entreposées dans la voûte de la Chancellerie des distinctions honorifiques en attendant leurs premiers récipiendaires, il n'en a pas été de même pour la VC. Les premières mesures en ce qui concerne la fabrication ont été prises peu après la création des décorations. À ce moment, l'objectif était d'utiliser le même métal que celui de la VC originale et de faire fabriquer l'insigne par la même entreprise, en utilisant de nouvelles matrices pour refléter la nouvelle devise sur le dessin canadien. Toutefois, le nouveau gouvernement libéral du très honorable Jean Chrétien, élu à l'automne 1993, avait l'intention de rétablir l'équilibre budgétaire et le nouveau ministre des Finances, l'honorable Paul Martin, a imposé des contraintes financières importantes à tous les ministères. Le Bureau du secrétaire du gouverneur général n'a pas été épargné et il a fallu trouver des mesures de réduction des coûts. Comme il n'y avait pas de besoin immédiat pour la décoration en 1993, la guerre du Golfe étant terminée et le Canada assumant de nouveau son rôle traditionnel de maintien de la paix, sa production a été retardée compte tenu des contraintes financières imposées[80]. La VC, malgré son existence juridique depuis le 1er janvier 1993, allait demeurer une réalité sur papier seulement pendant 14 ans. En plus du manque de financement et de demande opérationnelle pour l'insigne, la fabrication de la VC, en raison des précédents établis par l'original, représentait une question particulièrement symbolique qui serait scrutée à la loupe, non seulement au Canada où plusieurs personnes avaient des avis très arrêtés sur le sujet, comme nous l'avons vu au chapitre deux, mais aussi dans d'autres pays du Commonwealth qui utilisaient la VC. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont également adopté leur propre version de la VC approuvée par la reine le 15 janvier 1991 et le 20 septembre 1999, respectivement. Dans les deux cas, toutefois, les gouvernements ont simplement retenu la décoration physique d'origine en la soumettant à leurs propres règlements nationaux. Cela signifie que l'insigne est de conception identique et du même métal que la décoration d'origine et qu'il est fabriqué par la même société qui fabrique la VC originale depuis sa création.

Le sujet de la fabrication de la VC a piétiné alors que d'autres priorités prenaient le dessus. Mais le début de la campagne en Afghanistan, particulièrement le déplacement du groupement tactique canadien dans la province de Kandahar à l'été 2005, où des troupes canadiennes se sont retrouvées en combat actif devant un ennemi reconnu, a rappelé la possibilité que des DVM puissent être décernées. Cela a donc ravivé la pression pour s'assurer que tous les insignes pertinents, dont la VC, soient prêts à être décernés à tout récipiendaire méritant.

Les premières discussions ont eu lieu en 2002 et en 2003 entre le personnel et les comités existants, comme le Comité des Forces canadiennes sur les distinctions honorifiques, au sujet des différentes questions à régler. Au début de 2003, la Chancellerie des distinctions honorifiques a officiellement demandé au ministère de la Défense nationale et à Anciens Combattants Canada d'entamer des discussions officielles qui allaient mener à des recommandations sur les questions principales liées à la fabrication de la VC canadienne[81].

Le dessin ayant été approuvé par la reine en 1993, il y avait encore trois questions principales à régler : de quoi serait fabriquée la décoration? Comment serait-elle fabriquée? Qui la fabriquerait et à quel endroit?

Suite à la décision adoptée par le Conseil des Forces armées le 15 juin 2004, le ministère de la Défense nationale a soumis ses recommandations initiales sur la fabrication de la VC le 29 juin 2004[82]. Pour examiner ces questions importantes, le groupe de planification de la production de la Croix de Victoria a été mis sur pied en 2005 par une décision du Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques lors de sa réunion du 25 février 2005. Le groupe a été créé sous l'autorité du Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques avec des représentants du Bureau du secrétaire du gouverneur général, du ministère de la Défense nationale, du ministère du Patrimoine canadien et d'Anciens Combattants Canada. Des représentants de la Monnaie royale canadienne et de Ressources naturelles Canada se sont plus tard joint au groupe. Ce groupe, initialement présidé par Mary de Bellefeuille Percy de la Chancellerie des distinctions honorifiques et, par la suite, par André M. Levesque de la Défense nationale, s'est réuni pour la première fois le 31 mai 2005 et de nouveau le 16 juin 2005 pour discuter des questions importantes. Plusieurs représentants avaient déjà mené des consultations auprès de leurs propres intervenants. Leurs recommandations ont été transmises au Sous-comité gouvernemental en matière de distinctions honorifiques le 21 juin 2005 et ont été approuvées par le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques le 15 février 2006[83].

Le groupe a ensuite supervisé le processus de fabrication, conformément au plan approuvé. Vu l'importance historique et le mystère associés à cet insigne, la plus prestigieuse distinction honorifique du Canada, le concept retenu au terme d'une réflexion et de recherches approfondies n'a été approuvé qu'après de nombreuses

Les fûts des canons chinois qui fournissent le matériel nécessaire à la fabrication de la Croix de Victoria britannique

Photo : Domaine public

discussions au sujet des différentes options. Le concept qui a été accepté maintient un lien concret avec l'histoire de la VC originale et ses récipiendaires canadiens. Il crée un lien avec la naissance du pays et il relie cette histoire avec le présent et le futur.

## Contenu métallique

Alors que les ÉVM et les MVM sont frappées dans l'argent sterling (92,5 % en argent et 7,5 % en cuivre) plaqué or 24 K[84], le métal qui devait être utilisé pour la Croix de Victoria du Canada a été un sujet qui a soulevé d'importantes discussions, étant donné l'importance du métal utilisé pour fabriquer la VC originale.

Une partie du mystère entourant la Croix de Victoria originale est liée au métal utilisé pour sa fabrication. On raconte que la version britannique de la Croix aurait été fabriquée à partir du bronze extrait de canons russes saisis à Sevastopol (auparavant connue sous le nom de « Sebastopol ») pendant la Guerre de Crimée (1854-1856). Bien qu'il n'y ait aucune preuve concluante de la provenance du métal utilisé à l'origine, cette histoire est considérée comme véridique. Ce qui est certain, c'est qu'à la fin de 1914, on avait épuisé cette réserve initiale et que depuis ce temps, la majorité des croix ont été fabriquées à partir des culs-de-lampe (la protubérance métallique en forme de bulbe à l'extrémité des canons utilisée pour fixer les câbles de recul) de deux canons chinois dont l'origine reste incertaine. Il y avait également une autre source de métal utilisé brièvement pendant la Deuxième Guerre mondiale lorsque le précieux métal est disparu temporairement en raison d'un transfert de magasin causé par l'action ennemie[85]. Le seul cul-de-lampe restant est conservé par le 15e régiment du Royal Logistics Corps à Donnington, Telford (Royaume-Uni) et, lorsqu'on le sort de sa chambre forte, il doit demeurer sous garde armée, en présence d'un officier. Les fûts des canons chinois (desquels les culs-de-lampe ont été retirés) sont conservés au mess des officiers des Royal Artillery Barracks, à Wollwich (Royaume-Uni).

Donald Smith, plus tard Lord Strathcona, enfonce le dernier pic du chemin de fer Canadien Pacifique, à Craigellachie, le 7 novembre 1885

Photo : Domaine public

Alors que certaines personnes avaient proposé que la VC canadienne soit fabriquée de métal purement canadien on a jugé, afin de préserver le lien historique important qui existe entre la VC originale (et ses récipiendaires canadiens) et la nouvelle version canadienne, qu'il était essentiel d'inclure dans cette dernière le métal ayant servi à la fabrication de la VC britannique. Mais en même temps, on souhaitait grandement créer une décoration distinctement canadienne. On a donc décidé d'utiliser divers métaux afin d'obtenir un amalgame représentant bien le passé, le présent et l'avenir.

Plusieurs possibilités ont été prises en considération pour déterminer ce qui devrait être utilisé. Au début du processus, une personne, inspirée par l'utilisation originale de bronze à canon, a fait valoir qu'un canon utilisé pendant la bataille de la crête de Vimy en 1917 pourrait fournir la source de métal. Les recherches ont indiqué, cependant, qu'il ne restait qu'une seule pièce d'artillerie de ce type au Canada et que d'en couper des pièces, même pour un objectif si noble, n'était pas une solution acceptable. Plus important encore, les canons utilisés lors de la Grande Guerre n'étaient plus faits en bronze, mais plutôt en acier, ce qui n'est pas approprié pour frapper ou couler des médailles[86]. Le même problème a été soulevé lorsqu'il a été suggéré qu'une partie du rail original ayant servi à la construction du chemin de fer transcontinental du Canada, terminée en 1885, soit utilisée à cette fin. En plus du caractère inadéquat du métal, le fait que la plupart de ces rails aient été fabriqués par la société allemande Krupp, qui avait produit les armes de la partie adverse pendant les deux Guerres mondiales dans lesquelles la plupart des Canadiens avaient obtenu leur VC, rendait cette proposition complètement inacceptable. Même si les restes d'une statue en bronze de la Reine Victoria, conservée par un musée, auraient pu établir un lien intéressant avec la fondatrice et l'ancêtre de la décoration, le fait que la statue ait été détruite au moyen d'explosifs utilisés par des terroristes du *Front de libération du Québec* le 13 juillet 1963 à

La cloche originale endommagée de la tour Victoria, maintenant en exposition derrière l'édifice du Centre sur la Colline du Parlement, à Ottawa

Photo : Domaine public

La portion de bronze provenant des mêmes canons utilisés pour la Croix de Victoria britannique et utilisée dans la composition de la Croix de Victoria canadienne

Photo : MDN

On coupe la portion de bronze original utilisé dans la fabrication de la Croix de Victoria britannique

Photo : DDHR

Cérémonie privée à laquelle assistaient le personnel de liaison du ministère de la Défense et du ministère de la Défense du Canada pour transférer le métal original de Victoria Cross

Photo : DDHR

**Québec a écarté cette option. Une autre solution consistait à utiliser une petite partie de la cloche de la Tour de l'Horloge originale, appelée la tour Victoria, de l'édifice du Centre du Parlement, qui avait été détruite par un incendie le 3 février 1916. La cloche avait glorieusement sonné les 12 coups de minuit avant de s'effondrer au sol dans les ruines de la tour. Depuis l'an 2000, la cloche de la tour Victoria est exposée derrière l'édifice du Centre reconstruit[87]. Après maintes discussions et réflexions, il a été décidé, en février 2006 que les trois composants de l'alliage de la VC canadienne seraient les suivants :**

La tour Victoria originale de l'édifice du Centre du Parlement du Canada, avant l'incendie de 1916

Photo : Domaine public

- Le bronze à canon original utilisé dans la fabrication de la Croix de Victoria britannique. Avec l'autorisation de Sa Majesté la Reine, le ministère de la Défense du Royaume-Uni a cordialement offert au Canada une partie du cul-de-lampe restant[88]. Le fragment a été coupé lors d'une cérémonie privée à laquelle ont assisté des représentants du ministère de la Défense (Royaume-Uni) et de l'État-major de liaison des Forces canadiennes (Londres) et il a été ensuite transporté à bord d'un vol d'Air Canada par le capitaine Claire Bramma, le 14 septembre 2006, qui était attendue à l'aéroport d'Ottawa par les représentants de la résidence du Gouverneur général chargés d'assurer la protection de la précieuse marchandise[89].
- La Médaille de la Confédération est un médaillon commémoratif de grande taille fabriqué à la demande du gouvernement du nouveau Dominion en 1867 afin de souligner la création du Canada moderne dans le cadre de la Confédération. La médaille de 76 mm de diamètre a été conçue par Joseph Shepherd Wyon et frappée à Londres (Royaume-Uni) par l'entreprise de ce dernier, laquelle portait le nom de Wyon & Co. L'effigie de la reine Victoria (qui a créé la VC en 1856 et a fait du Canada un dominion en 1867) figure sur l'avers de la médaille, tandis qu'une représentation allégorique de la Confédération est reproduite sur le revers, sous la forme de quatre personnages féminins, représentant les quatre provinces, regroupés autour de Britannia, faisant figure de mère et ayant à ses pieds le lion britannique. Parmi ces médailles, l'une a été frappée en or massif (22 K) et présentée à la reine Victoria; 50 ont été frappées

La Médaille de la Confédération

Photo : DHH

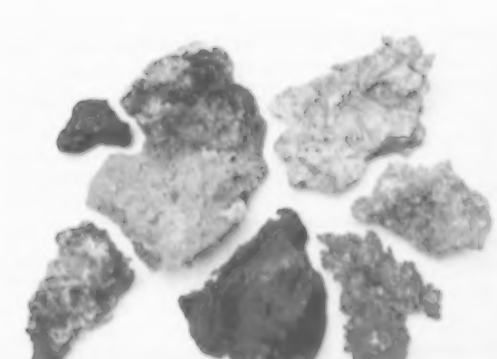

Échantillons de métal de diverses régions du Canada, utilisés dans la composition de la Croix de Victoria canadienne

Photo : MDN

en argent sterling et remises à de hauts dignitaires de l'État canadien, notamment au gouverneur général, aux ministres de la Couronne et aux lieutenants-gouverneurs; 500 ont été frappées en bronze (ou plutôt faites de cuivre avec un fini bronze) et présentées à d'autres hauts représentants, tels que les Pères de la Confédération, les sénateurs et les députés au moment de la Confédération, et à diverses institutions. La médaille en question n'a jamais été attribuée et a été retrouvée il y a quelques années dans une voûte du ministère du Patrimoine canadien. Le Ministère l'a ensuite remise à la Chancellerie des distinctions honorifiques afin qu'elle puisse être utilisée dans la fabrication de la VC. Cet élément représente la naissance du Canada en tant que nation[80].

- Les métaux trouvés par des moyens naturels ou extraits de mines situées un peu partout au Canada, notamment du cuivre, du zinc et du plomb. Ils permettent de relier l'histoire qui se rattache aux deux autres composants à celle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

Une fois les composants de l'insigne déterminés, les métallurgistes spécialisés de Ressources naturelles Canada ont travaillé à l'élaboration de la formule à adopter en réalisant des recherches approfondies, notamment des essais sur les Croix de Victoria conservées par le Musée canadien de la guerre. Après avoir réuni tous les éléments requis, on les a fondus ensemble dans un four à induction afin de créer l'alliage unique pour la fabrication de la nouvelle Croix de Victoria canadienne. On a appelé cet alliage « l'alliage Rideau ». Cette opération a eu lieu le 7 décembre 2006 dans le Laboratoire de la technologie des matériaux de Ressources naturelles Canada, à Ottawa, en présence de la plupart des membres du groupe de planification. Elle a permis la création de sept gros lingots de l'alliage de la VC canadienne.

Le contenu métallique exact ou les proportions des différents composants ne seront pas révélés afin de prévenir toute contrefaçon.

Lingots de l'alliage de la VC canadienne

Photo : DDHR

## Fabricant

Le lieutenant-général James Cyrille Gervais, CMM, CD

Photo : Domaine public

L'entreprise privée Hancocks & Co., une bijouterie de Londres (Royaume-Uni), a toujours fabriqué la Croix de Victoria britannique et, plus tard, celles de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Compte tenu de son expérience et de sa réputation, cette entreprise représentait une solution possible pour la fabrication de la version canadienne. Cette solution avait été fortement recommandée par le ministère de la Défense du Royaume-Uni et appuyée par le ministère de la Défense nationale du Canada[91]. Les officiels de la Chancellerie des distinctions honorifiques étaient d'accord et, en 1993, peu de temps après la création de la VC, le lieutenant-général James C. Gervais de la Chancellerie s'est rendu à Londres pour rencontrer les experts de Hancocks & Co., où un accord non officiel a été conclu. Le but était de produire un petit nombre d'insignes qui devaient être utilisés principalement aux fins d'exposition, au moyen du métal traditionnel de la VC. Comme nous l'avons vu cependant, la production n'a pas eu lieu à ce moment, en grande partie à cause d'un manque de financement[92]. La solution Hancocks a de nouveau été mise de l'avant lorsque le projet de production a été relancé en 2002-2003. Par contre, certaines personnes souhaitaient ardemment que la VC canadienne soit fabriquée au Canada. D'autres insignes canadiens avaient été fabriqués au Royaume-Uni dans le passé. Depuis leur création, les insignes liés à l'Ordre du Canada, à l'Ordre du mérite militaire, ainsi qu'aux trois décorations canadiennes pour actes de bravoure, avaient été fabriqués au Royaume-Uni par des entreprises comptant de nombreuses années d'expérience dans le domaine. Les bijoutiers de la Couronne, Garrard & Co., avaient fabriqué les insignes de l'Ordre du Canada, ainsi que la Croix de la vaillance, alors que l'entreprise Spink & Son avait fabriqué les insignes pour l'Ordre du mérite militaire, l'Étoile du courage et la Médaille de la bravoure. Au début des années 1980, cependant, pour des raisons de fierté nationale, le premier ministre Trudeau a demandé que la fabrication de tous les insignes de distinctions honorifiques soit transférée au Canada. Par conséquent, il était logique que la plus prestigieuse distinction honorifique du Canada soit également produite au pays.

Le recours aux entreprises britanniques pour la fabrication des distinctions honorifiques jusqu'en 1980 s'explique en partie par le fait que le Canada comptait peu d'entreprises possédant les connaissances, l'expertise et l'expérience nécessaires pour créer ces insignes, particulièrement lorsqu'il s'agissait d'émail vitreux. L'expérience acquise depuis les années 1980 a prouvé qu'il existe maintenant une capacité pour de telles fabrications dans l'industrie canadienne, mais il subsistait une réticence à l'idée de faire fabriquer la plus prestigieuse distinction du pays par une entreprise privée, étant donné les répercussions sur la sécurité et la publicité qui en résulterait. De plus, l'idée de recourir à un processus d'appel d'offres et de sélectionner le plus bas soumissionnaire pour fabriquer la plus prestigieuse distinction honorifique du Canada ne constituait pas une perspective intéressante. Après de nombreuses recherches, consultations et délibérations, il a été convenu que la VC canadienne serait fabriquée par le gouvernement du Canada, principalement dans le cadre d'un travail d'équipe entre les spécialistes de la Monnaie royale canadienne (MRC) et Ressources naturelles Canada (RNCan).

## Méthode de production

En 1856, une tentative a été faite de frapper la VC au moyen de la méthode normalement utilisée pour produire des médailles, des décorations et de la monnaie. Malheureusement, la dureté et le manque d'homogénéité du bronze à canon utilisé pour fabriquer la VC n'ont pas donné le résultat escompté et il a été décidé que la seule méthode de production appropriée pour la fabrication à l'aide de ce métal était le moulage au sable, un processus assez complexe et exigeant en main-d'œuvre. Toutes les VC ont depuis été moulées et, une fois de plus, afin de préserver le patrimoine de la VC originale pour la nouvelle décoration canadienne, il a été décidé d'utiliser le moulage, même si des moules en céramique allaient être utilisés à la place des moules en sable traditionnels.

Le personnel du service de la gravure de la MRC, sous la direction du maître-graveur Cosme Saffioti, à l'aide des dessins techniques produits par l'Autorité héraldique du Canada, a créé le modèle qui a servi par la suite à fabriquer les matrices en vue du processus de coulage. Les modèles finaux créés par la MRC ont été inspectés et approuvés par le groupe de planification de la production de la VC le 9 novembre 2006[93].

À Ottawa, une équipe de RNCan, sous la direction de John E. Udd et de John E. Dutrizac, tous deux des Laboratoires des mines et des sciences minérales de CANMET, ainsi que de Peter Newcombe du Laboratoire de la technologie des matériaux de CANMET, a coulé les parties d'insignes avant de les envoyer à la MRC, où on a procédé aux travaux de finition à la main puis à l'assemblage. Le premier coulage des pièces de la VC avec l'alliage spécial du Canada a eu lieu le 26 janvier 2007. Vous trouverez ci-dessous les étapes du processus de fabrication détaillées :

- les dessins techniques sont réalisés par l'Autorité héraldique du Canada;
- en s'appuyant sur les dessins techniques, le personnel du service de la gravure de la MRC sculpte les principaux éléments (couronne et lion) en plâtre;
- on numérise ensuite les sculptures de plâtre afin de convertir les images tridimensionnelles en données électroniques;
- en utilisant ces éléments fondamentaux, les graveurs terminent le sculptage par ordinateur au moyen d'un logiciel à la fine pointe de la technologie;
- une fois le sculptage terminé, les données sont envoyées dans un appareil de gravure commandé par ordinateur pour la production des matrices;
- on grave des matrices, lesquelles consistent en des images négatives, pour l'avers et le revers de la Croix ainsi que pour la barrette de suspension;
- les matrices sont améliorées, polies et préparées à la main par le graveur avant la frappe;
- on utilise les matrices pour frapper un modèle en étain de l'insigne (image positive);
- en utilisant le motif en étain, le personnel du Laboratoire de la technologie des matériaux de RNCan crée des moules en caoutchouc des composants (image négative);
- on utilise les moules en caoutchouc pour produire des modèles en cire, lesquels sont des représentations positives des composants de la VC;
- les morceaux de cire sont fixés à un tronc pour créer un arbre de cire;
- on plonge l'arbre de cire dans de la céramique liquide, puis on laisse sécher le tout;
- le bloc de céramique sec dans lequel est encastré l'arbre de cire est chauffé dans un four, ce qui fait durcir la céramique et fondre la cire, qui s'échappe par le bas du moule de céramique, créant ainsi dans celui-ci un espace vide (image négative) dont la forme est celle des parties de la VC (il s'agit d'un procédé appelé « moulage à la cire perdue »);
- on verse ensuite l'alliage fondu dans le moule de céramique par le tronc de l'arbre de manière à remplir les espaces ayant la forme des parties de la VC;
- après une période de refroidissement, on brise le moule de céramique et on obtient l'arbre de bronze composé des parties de la Croix de Victoria (on répète le processus de coulage jusqu'à ce que l'on obtienne un nombre suffisant de morceaux de qualité);

- les morceaux sont détachés de l'arbre, taillés et envoyés à la MRC, où ils seront délicatement travaillés et ciselés à la main afin de faire ressortir les détails et de corriger toute imperfection mineure, le cas échéant;
- on perce des trous dans le haut de la Cr[illegible]t dans la barrette de suspension;
- la Croix et la barrette sont reliées par un anneau fabriqué avec le même matériel que celui utilisé pour la Croix;
- une fois assemblée, la Croix est patinée avec un fini brun foncé traditionnel et polie légèrement afin de retirer la patine sur les parties surélevées et ainsi faire ressortir les détails;
- on applique ensuite un revêtement protecteur sur la Croix;
- on grave par la suite les inscriptions aux endroits appropriés sur la Croix (sur les spécimens, par exemple);
- on coud ensuite à la Croix le ruban cramoisi distinctif suspendue au moyen d'une épingle en bronze; et
- le produit fini est déposé dans l'écrin de présentation spécial, fait de bois et recouvert de cuir. Les inscriptions « V.C. » et « CANADA », en lettres moulées or, figurent sur le couvercle. Outre le nom du pays, ces écrins sont les mêmes que ceux utilisés pour la VC originale, la VC australienne et la VC de la Nouvelle-Zélande et ils ont été obtenus auprès de la société Hancocks de Londres.

À la fin du cycle de production, on aura produit 20 croix authentiques et six barrettes signifiant un deuxième octroi, qui seront remises à la Chancellerie des distinctions honorifiques, à Rideau Hall, où elles seront gardées en lieu sûr. L'alliage authentique restant, produit selon la formule originale, sera également conservé à la Chancellerie sous forme de lingots marqués, dans l'éventualité où les générations à venir auraient besoin de couler d'autres Croix de Victoria.

Comme indiqué précédemment, dans un effort pour empêcher toute forme de contrefaçon à l'avenir, le contenu métallique exact de l'alliage Rideau n'a pas été divulgué. De plus, un traceur métallique spécial a été intégré dans l'alliage, qui, lors d'un test, confirmerait l'authenticité de l'insigne. En plus de cette mesure, de petites marques secrètes ont été appliquées sur tous les insignes authentiques et les spécimens et elles ne sont connues que par la MRC où elles ont été appliquées, la Défense nationale et Rideau Hall. Seulement deux personnes connaissent ces marques et elles sont indiquées dans des enveloppes scellées dans des dossiers secrets par les trois institutions, au cas où elles seraient nécessaires pour authentifier une VC dans le futur.

1

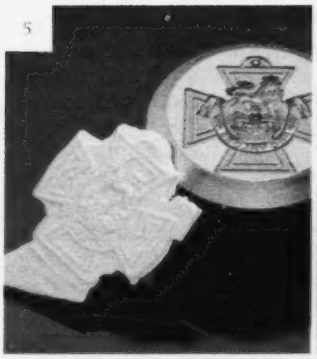
5

7

11

2

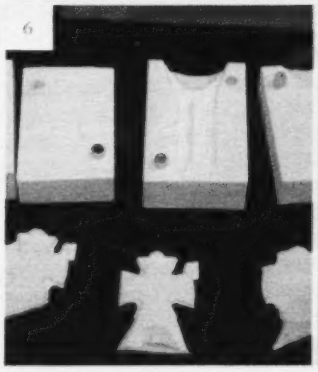
6

8

12

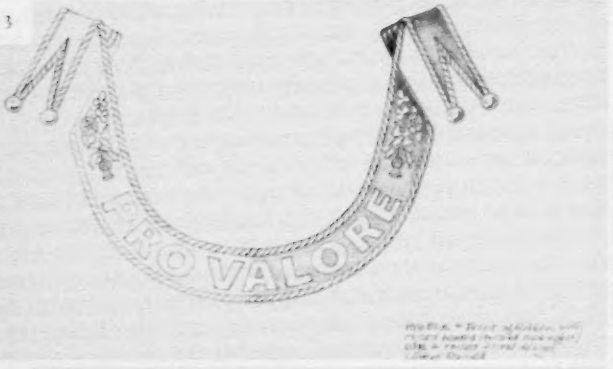
3
PRO VALORE

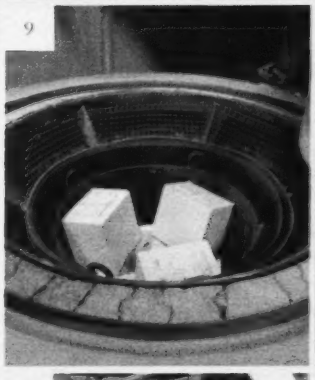
9

13

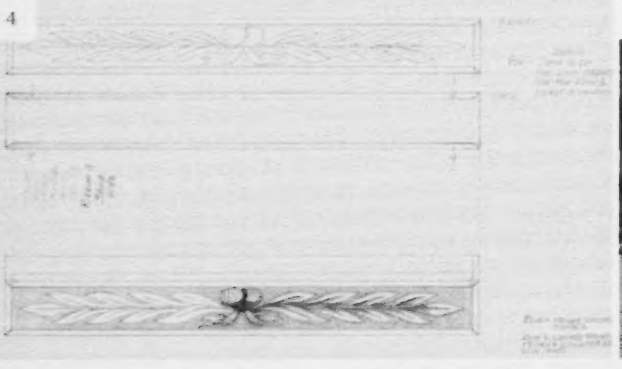
4

10

14

15

16

17

18

19

20

## La fabrication de la Croix de Victoria :

1–4 Dessins techniques

5 Matrice et modèle en cire

6 Moules en caoutchouc et modèles en cire

7 Inspection d'un modèle en cire

8 Arbre de cire de composants de la VC

9 Blocs de céramique dans le four

10, 11 Alliage fondu de la VC versé dans un moule en céramique

12 Le moule en céramique est brisé

13 Arbre de bronze de composants de la VC

14 Les composants sont détachés de l'arbre de bronze

15 Composants de la VC avant la coupe, l'assemblage et la finition

16 La Croix et la barrette de suspension sont assemblées avec un anneau

17, 18 VC finie montée avec son ruban

19 VC montée dans son écrin de présentation

20 Couvercle de l'écrin de présentation de la VC

En plus des VC authentiques, huit spécimens de VC ont été fabriqués au moyen des mêmes outils et de la même méthode. Ils sont cependant en laiton ordinaire, mais leur finition est la même que celle des VC authentiques. Ils portent des marques distinctives (la mention « SPECIMEN » est gravée sur le revers de la barrette de suspension, et les codes S-1 à S-8 de même que l'année de fabrication sont gravés sur le revers de la croix) et seront exposés et utilisés à des fins historiques par diverses institutions. Ces spécimens sont les suivants :

- S-1 et S-2 : Collection royale. Mentionnons que ces deux spécimens ont été envoyés au palais de Buckingham et présentés à Sa Majesté la reine Elizabeth II à l'occasion du 55e anniversaire de son accession au trône le 6 février 2007. La Reine a ordonné qu'un spécimen soit exposé au château de Windsor.
- S-3 : Rideau Hall
- S-4 : Défense nationale
- S-5 : Bibliothèque et Archives Canada pour la collection numismatique nationale
- S-6 : Musée canadien de la guerre
- S-7 : Monnaie royale canadienne
- S-8 : Ressources naturelles Canada

Spécimen de la Croix de Victoria

Photo : MDN

## Annonce de la fabrication

À l'occasion de la fin de semaine de la fête de Victoria de 2008, on a annoncé la fabrication de la version canadienne de la Croix de Victoria. Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, CC, CMM, COM, CD, gouverneure générale et commandante en chef du Canada, a dévoilé officiellement la Croix de Victoria à Rideau Hall, le 16 mai 2008, en présence de nombreux dignitaires, anciens combattants décorés, membres actuels des Forces armées canadiennes, y compris des récipiendaires de l'ÉVM et de la MVM, et représentants des jeunes du Canada.

Dévoilement de la Croix de Victoria canadienne par la gouverneure générale et le premier ministre du Canada, Rideau Hall, le 16 mai 2008

Photo : Cplc Serge Gouin

La gouverneure générale, le premier ministre et le vice-chef d'état-major de la Défense, plus tard, chef d'état-major de la Défense, en compagnie de plusieurs récipiendaires de décorations de la vaillance militaire à l'occasion du dévoilement de la Croix de Victoria canadienne, Rideau Hall, 16 mai 2008

*Première rangé de gauche à droite :* l'adjudant Patrick Tower, ÉVM, CD; le très honorable Stephen Joseph Harper, CP, député; Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, CC, CMM, COM, CD; le lieutenant-général Walter John Natynczyk, CMM, CSM, CD; et le major David Nelson Quick, ÉVM, CD

*Deuxième rangé de gauche à droite :* le sergent Derek John Scott Fawcett, MVM, CD; le caporal-chef Collin Ryan Fitzgerald, MVM; le sergent Michael Thomas Victor Denine, MVM, CD; le sergent Gerald Alexander Killam, MVM, CD; le caporal Clinton John Orr, MVM; le capitaine Derek Prohar, MVM; le caporal-chef Sean Hubert Neifer, MVM; et le soldat Shane Aaron Bradley Dolmovic, MVM

*Troisième rangé de gauche à droite :* le major Michael Charles Wright, MVM, MSM, CD; le capitaine Michael John Reekie, MVM; le caporal John David Makela, MVM; le caporal Joseph Jason Lee Ruffolo, MVM; le caporal Michael Patrick O Rourke, MVM; et le soldat Jay James Renaud, MVM

Photo : Cplc Serge Gouin

## Certificat

Le certificat qui accompagne la remise des DVM est semblable à ceux remis pour les autres décorations canadiennes modernes. Ils sont en papier cartonné blanc, 35,6 cm (14 po) sur 43,2 cm (17 po), avec le cimier du Canada en or ainsi que l'inscription « **SACHEZ QUE**, au nom de Sa Majesté la Reine du Canada, le Gouverneur général a décerné l'ÉTOILE DE LA VAILLANCE MILITAIRE à », suivie du nom du récipiendaire et de la citation. Le certificat est signé par le secrétaire du gouverneur général au bas et par le gouverneur général dans le coin supérieur droit.

Exemple du certificat de la Médaille de la vaillance militaire

Photo : Matelot de 1re classe Pier-Vincent Michaud

## Représentations et commémoration

Un médaillon spécial a été créé pour commémorer la fabrication de la VC canadienne. Comme pour la VC, les outils ont été fabriqués par la Monnaie royale canadienne. Le coulage a été effectué par Ressources naturelles Canada à l'aide de la même technique que celle utilisée pour la VC, et les dernières touches et la gravure ont été effectuées à la Monnaie royale canadienne. Le médaillon est fait en laiton, le même matériel que celui utilisé pour fabriquer les spécimens de la VC. Il a le même fini de bronze que la VC. Il a un diamètre de 83 mm et fait 14 mm d'épaisseur. Sur l'avers, il porte une représentation de la VC canadienne, sans la barrette de suspension. Le revers porte l'élément central du dessin de la VC, le cimier royal. De chaque côté de ce dernier, on trouve des feuilles d'érable naturelles et les dates MMV et MMVIII en chiffres romains,

Médaillon de la Croix de Victoria

Photo : DDHR

Boîte du Médaillon de la Croix de Victoria

Photo : DDHR

Exemple du certificat du Médaillon de la Croix de Victoria

Photo : DDHR

Écrin du certificat

Photo : MDN

qui reflètent la durée du projet, soit de 2005 à 2008. Dans la partie inférieure, on trouve un espace surélevé avec les renseignements du récipiendaire, le tout entouré de l'inscription « THE VICTORIA CROSS – CANADA – LA CROIX DE VICTORIA ». Le médaillon se trouve dans un boîtier bourgogne portant les armoiries royales du Canada dorées sur le couvercle, avec un intérieur couleur crème qui retient le médaillon pouvant être retiré par une longueur de ruban de VC miniature. Ce boîtier se trouve dans une boîte de carton blanc pour assurer sa protection. Le couvercle porte une étiquette avec le nom du récipiendaire. Le médaillon est accompagné d'un certificat signé par le gouverneur général. Le certificat est imprimé sur un papier cartonné de couleur crème et porte les armoiries royales du Canada en relief doré avec l'inscription « Ce certificat d'appréciation reconnaît la contribution significative de (nom du récipiendaire) à la production historique de la plus haute distinction honorifique du Canada, la Croix de Victoria ». Le certificat se trouve dans un écrin bourgogne portant les armoiries royales du Canada en relief doré sur la couverture. Il s'agit du même papier pour le certificat et du même écrin que ceux utilisés pour la Citation à l'ordre du jour. Quarante-sept médaillons ont été décernés aux institutions et aux personnes qui ont participé au projet, ainsi qu'aux fins de protocole et de conservation historique. Un grand nombre de ces médaillons a été présenté par le CEMD, le général Walt Natynczyk à l'époque, au Mess des officiers de l'Armée de terre à Ottawa le 15 décembre 2008.

Le général Walter John Natynczyk, alors chef d'état-major de la Défense, remet le Médaillon de la Croix de Victoria à Mme Juliane Martin pour sa contribution à la création de la Croix de Victoria canadienne, Mess des officiers de l'Armée, Ottawa, le 15 décembre 2008

Photo : DDHR

Voici la liste des récipiendaires, comme gravé sur le médaillon :

## INSTITUTIONS (11)

RIDEAU HALL

THE ROYAL CANADIAN MINT – LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

MINING AND MINERAL SCIENCES LABORATORIES – CANMET, NATURAL RESOURCES CANADA – LABORATOIRES DES MINES ET DES SCIENCES MINERALES DE CANMET, RESSOURCES NATURELLES CANADA

MATERIALS TECHNOLOGY LABORATORY – CANMET, NATURAL RESOURCES CANADA – LABORATOIRE DE LA TECHNOLOGIE DES MATERIAUX DE CANMET, RESSOURCES NATURELLES CANADA

THE DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE – LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

THE DEPARTMENT OF CANADIAN HERITAGE – LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

VETERANS AFFAIRS CANADA – ANCIENS COMBATTANTS CANADA

LIBRARY AND ARCHIVES CANADA – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

CANADIAN WAR MUSEUM – MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE

CANADIAN DEFENCE LIAISON STAFF (LONDON) – ÉTAT-MAJOR DE LIAISON DES FORCES CANADIENNES (LONDRES)

MINISTRY OF DEFENCE

## INDIVIDUS (36)

### Palais de Buckingham (3)

THE QUEEN OF CANADA – LA REINE DU CANADA

THE RIGHT HONOURABLE ROBIN BERRY, BARON JANVRIN, G.C.B., G.C.V.O., Q.S.O.

THE RIGHT HONOURABLE CHRISTOPHER EDWARD WOLLASTON MACKENZIE GEIDT, C.V.O., O.B.E.

### Chancellerie des distinctions honorifiques, Rideau Hall (11)

EMMANUELLE SAJOUS

MARY DE BELLEFEUILLE PERCY, L.V.O.

GABRIELLE LAPPA

DANIELLE DOUGALL

DENIS POIRIER

JULIANE MARTIN

SYLVIE BARSALOU

CAPTAIN BRUCE WILBUR BEATTY, C.M., C.D.

CATHY BURSEY-SABOURIN

MARIE-PAULE THORN

CLAUDE GAGNON

**Ministère de la Défense nationale (7)**

JOSEPH MARC ANDRÉ LEVESQUE, O.M.M., C.D.

LIEUTENANT-COLONEL DANIEL SUTHERLAND CAMPBELL MACKAY, O.M.M., C.D.

MAJOR CARL GAUTHIER, C.D.

JOHN KNOLL

KAREN MARGARET JOHNSTONE

DR. KENNETH REYNOLDS

DR. CHRISTOPHER PAUL McCREERY

**Ministère du Patrimoine canadien (1)**

KEVIN STEWART MACLEOD, C.V.O., C.D.

**Anciens combattants Canada (1)**

TERRANCE TOBIN

**Ressources naturelles Canada (5)**

DR. JOHN EAMAN UDD

DR. JOHN EDWARD DUTRIZAC

PETER DAVID NEWCOMBE

LAURENCE VERNON WHITING

DAVID MICHAEL SANDES ASHE

**Monnaie royale canadienne (8)**

DR. XIANYAO LI

COSME SAFFIOTI

KONRAD WACHELKO

CECILY MOK

PETER COSTELLO

MARC DAGENAIS

STEPHEN BODOR

GILLES SIMARD

**TOTAL : 47**

En plus des médaillons ci-dessus, 17 certificats d'appréciation ont été décernés à une institution (15e régiment du Royal Logistics Corps à Donnington, Telford (Royaume-Uni)) et à 16 personnes qui ont fourni de l'aide pour le projet.

Pièce frappée par la Monnaie royale canadienne en 2006, montrant la nouvelle Croix de Victoria canadienne, pour commémorer le 150e anniversaire de la création de la Croix de Victoria originale en 1856

Photo : Domaine public

Pièce de monnaie de 50 pence britannique montrant la Croix de Victoria

Photo : Domaine public

Timbres commémoratifs canadiens mettant en vedette la Croix de Victoria

Photo : MDN

**Plusieurs aspects de l'histoire du Canada ont été décrits et commémorés dans la monnaie et les timbres du pays, et la VC ne fait pas exception. La VC originale et plusieurs de ses récipiendaires ont été honorés d'une telle façon à l'échelle du Commonwealth, mais la nouvelle VC canadienne a également déjà fait l'objet d'une attention spéciale. En 2006, pour célébrer le 150e anniversaire de la création de la VC originale, la Monnaie royale canadienne a émis des pièces spéciales, en divers métaux et différents finis, qui représentaient la VC canadienne. Deux ans plus tôt, en 2004, pour souligner le début de l'admissibilité à la VC originale (même si elle a été créée en 1856, la VC était rétroactive à 1854 pour couvrir des actes de vaillance accomplis plus tôt durant la Guerre de Crimée), Postes Canada a émis des timbres de la VC originale et du dessin de la VC canadienne, avec la signature de la Reine.**

**Pour souligner la fin de la campagne en Afghanistan, pendant la Journée nationale de commémoration le 8 mai 2014, le gouvernement a annoncé le nouveau nom de l'un de ses édifices. L'édifice de *La Promenade* au 151, rue Sparks, à Ottawa, allait devenir *l'Édifice de la Bravoure* pour rendre hommage aux 20 récipiendaires de l'Étoile de la vaillance militaire, la plus prestigieuse décoration décernée pendant cette campagne. La plaque a été dévoilée le 25 mai 2015 par l'honorable Jason Kenny, ministre de la Défense nationale, et l'adjudant Patrick Tower (retraité), premier récipiendaire de l'ÉVM, en présence du CEMD, le général Tom Lawson, plusieurs autres récipiendaires de l'ÉVM et les membres des familles des récipiendaires décédés. En tout, 11 récipiendaires de l'ÉVM étaient présents ou représentés lors de l'événement.**

L'honorable Jason Kenney, CP, député et l'adjudant Patrick Tower, ÉVM, CD (retraité) ont dévoilé la plaque de l'Édifice de la Bravoure

Photo : DDHR

Plaque commémorative pour l'Édifice de la Bravoure

Photo : MDN

Le 25 mai 2015, l'honorable Jason Kenney, CP, député, alors ministre de la Défense nationale, et l'adjudant Patrick Tower, ÉVM, CD (retraité), ont dévoilé une plaque commémorative à l'Édifice de la Bravoure à Ottawa afin de rendre hommage aux 20 récipiendaires de l'Étoile de la vaillance militaire – la plus haute distinction décernée durant la mission de 13 ans du Canada en Afghanistan, en reconnaissance de leur courage, de leur abnégation de soi et de leur dévouement au devoir. L'adjudant (alors sergent) Tower fut le premier membre des FAC à recevoir l'Étoile de vaillance militaire pour les actes vaillants qu'il a posés le 3 août 2006 dans la région de Pashmul en Afghanistan. Cette image montre le ministre de la Défense nationale, le chef d'état-major de la Défense ainsi que les récipiendaires de l'Étoile de la vaillance militaire et des membres de la famille des récipiendaires décédés suite au dévoilement de la plaque commémorative

Photo : Sgt Serge Gouin

## Autres privilèges

**La Croix de Victoria est la distinction honorifique la plus prestigieuse du Commonwealth et, pour cette raison, elle a préséance sur toutes les autres distinctions. Cette primauté a été ordonnée par le roi Édouard VII en 1902[24]. Cela signifie que l'insigne, le ruban sans accessoires et la décoration miniature de la VC sont portés dans l'ordre de préséance le plus important en tout temps et la même chose s'applique aux initiales honorifiques de la VC[25].**

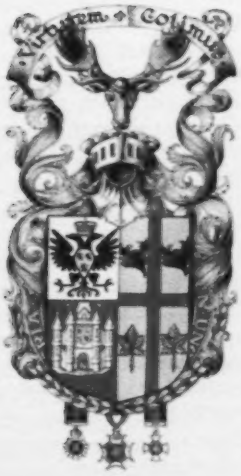

Armoiries concédées en 1915, et augmentées en 1920, au major-général Sir Frederick Oscar Loomis, KCB, CMG, DSO, par le *College of Arms* à Londres. Il commandait les Royal Highlanders of Canada et plus tard la 3e division canadienne vers la fin de la Première Guerre mondiale. Il obtint sa DSO « *pour sa grande bravoure et sa brillante direction lors des opérations au sud-est d'Amiens, 8-9 août 1918, et à l'est d'Arras, le 2 septembre 1918. Il fit des reconnaissances sous un feu nourri, surveillant personnellement la disposition des troupes, encourageant tous par son sang-froid et sa capacité. Les résultats obtenus par la brigade étaient d'une nature exceptionnelle* ». Au-dessous de l'écu, entouré par l'anneau portant la devise de l'Ordre très honorable du Bain, lui-même entouré de branches de laurier qui désignent la division militaire de l'Ordre, sont suspendus les insignes de l'Ordre du Bain au centre (la représentation des feuilles de laurier autour de l'anneau et l'omission de supports indiquent le grade de Chevalier Commandeur), de Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges à gauche et de Compagnon de l'Ordre du service distingué à droite

Photo : Autorité héraldique du Canada

Armoiries concédées en 1945 au Colonel Harry Tredennick Caldicott Cock, MC, CD, par le *College of Arms* de Londres qui incluent la Croix militaire qu'il s'est méritée en 1917 alors qu'il servait dans le Royal Canadian Regiment pendant la Première Guerre mondiale

Photo : Autorité héraldique du Canada

Armoiries concédées en 2008 au capitaine d'aviation Atholl Sutherland Brown, DFC (retraité), par l'Autorité héraldique du Canada, qui incluent la Croix du service distingué dans l'Aviation qu'il s'est méritée en pilotant le Bristol Beaufighter avec le 177e Escadron de la Royal Air Force en Birmanie pendant la Seconde Guerre mondiale

Photo : Autorité héraldique du Canada

Les récipiendaires des DVM peuvent utiliser les initiales honorifiques VC, ÉVM ou MVM après leur nom, le cas échéant. Comme indiqué ci-dessus, l'initiale honorifique VC est la plus prestigieuse de toutes, ayant préséance sur les initiales relatives à la nomination à tous les ordres et même au fait d'être membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Les détenteurs des décorations ont le droit d'ajouter une représentation de leur insigne suspendu à l'écu de leurs armoiries personnelles dûment concédées par l'Autorité héraldique du Canada, conformément à la prérogative royale. Aucun récipiendaire n'a demandé une concession d'armoiries au Héraut d'armes du Canada à ce jour. Par contre, plusieurs récipiendaires canadiens de décorations britanniques pour la vaillance utilisées au Canada jusqu'à la Guerre de Corée les ont illustrées dans leur concession d'armoiries obtenues auprès du *College of Arms* à Londres, au Royaume-Uni, ou depuis 1988, auprès de l'Autorité héraldique du Canada.

La VC et la Croix de George, les deux plus prestigieuses distinctions honorifiques du régime de distinctions britannique, sont les deux seules distinctions pour lesquelles une représentation de l'insigne peut être gravée sur la stèle funéraire de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth. Les mêmes règles s'appliqueraient pour la VC canadienne moderne et pour l'équivalent canadien de la Croix de George, la Croix de la vaillance, même si ce privilège n'a pas encore été utilisé.

La pierre tombale du capitaine Gordon Muriel Flowerdew, VC, Namps-au-Val, France

Photo : Domaine public

PRO VALORE

# *Conclusion*

Un quart de siècle n'est qu'un clin d'œil à l'échelle de l'histoire humaine. Même lorsque comparées aux décorations décernées par nos alliés, les 25 années des décorations de la vaillance militaire ont l'air modeste en apparence. Ce qui est comparable aux décorations de nos alliés et qui est remarquable, même pour une si courte période d'existence, est la vaillance exceptionnelle des récipiendaires. Ils ont tous affronté des situations très périlleuses et, face à la confusion, au stress et à la peur inévitables en situation de combat, ils se sont prouvés, ainsi qu'à leurs pairs et au reste du monde, qu'ils étaient réellement les plus braves parmi les braves. Dans une société qui doute parfois des valeurs et des capacités de ses jeunes, ces personnes démontrent clairement que les jeunes soldats d'aujourd'hui sont aussi braves, déterminés et tenaces que les fiers anciens combattants qui les ont précédés. Le Canada et ses citoyens peuvent se réconforter à l'idée que des hommes et des femmes aussi extraordinaires continuent d'être prêts à défendre leur pays, leurs compatriotes canadiens et les valeurs qui leur tiennent à cœur.

## *Pro Valore*

Photo : David Ashe, Ressources naturelles Canada

# *Appendice un*

Lettres patentes

LETTRES PATENTES

Créant

Les décorations de la vaillance militaire désignées Croix de Victoria, Étoile de la vaillance militaire et Médaille de la vaillance militaire.

DATÉES le 31 décembre 1992
ENREGISTRÉES le 31 décembre 1992

Film 682
Document 154

D. DEMERS

D. Demers

SOUS-REGISTRAIRE GÉNÉRAL DU CANADA

ELIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À TOUS CEUX À QUI les présentes parviennent ou qu'icelles peuvent de quelque manière concerner,

SALUT :

ATTENDU qu'il est souhaitable et que Notre Conseil privé pour le Canada a recommandé que soient délivrées des lettres patentes créant au Canada des décorations de la vaillance militaire pour rendre témoignage aux membres des Forces canadiennes, ou de forces armées alliées servant avec les Forces canadiennes ou de concert avec elles, qui ont accompli des actes de bravoure militaires.

SACHEZ QUE, sur et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous, par les présentes créons les décorations de la vaillance militaire désignées Croix de Victoria, Étoile de la vaillance militaire et Médaille de la vaillance militaire.

EN OUTRE, Nous ordonnons, décrétons et prescrivons que ces décorations soient régies par le Règlement concernant les décorations de la vaillance militaire, ci-après, éventuellement modifié, abrogé ou révisé par lettres patentes délivrées par Nous, Nos Héritiers et Successeurs ou Notre Gouverneur général du Canada en Notre Nom.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait délivrer Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada et Nous les avons signées de Notre Main royale.

DONNÉ le trente et unième jour de décembre en l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-douze, le quarante et unième de Notre Règne.

PAR ORDRE DE SA MAJESTÉ

BRIAN MULRONEY

LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

PRO VALORE

# *Appendice deux*

## Règlement régissant les décorations de la vaillance militaire

# Règlement régissant les décorations de la vaillance militaire

**TITRE ABRÉGÉ**

1. Règlement sur les décorations de la vaillance militaire.

**DÉFINITIONS**

2. Les définitions qui suivent s'appliquent au présent règlement :

« citation » Document attestant de l'accomplissement d'un acte de bravoure militaire par une personne visée à l'article 7. (citation)

« comité consultatif » Le comité consultatif des décorations de la vaillance militaire établi aux termes de l'article 8. (Advisory Committee)

« Croix » La Croix de Victoria attribuée aux termes du paragraphe 4(1), (Cross)

« décoration de la vaillance militaire » S'entend de la Croix, de l'Étoile ou de la Médaille. (Military Valour Decoration)

« ennemi » S'entend d'une force armée hostile, notamment les mutins, les rebelles, les émeutiers et les pirates armés. (enemy)

« Étoile » L'Étoile de la vaillance militaire attribuée aux termes du paragraphe 5(1). (Star)

« Médaille » La Médaille de la vaillance militaire attribuée aux termes du paragraphe 6(1). (Medal)

**APPLICATION**

3. Le présent règlement s'applique aux décorations de la vaillance militaire suivantes :

a) la Croix de Victoria;

b) l'Étoile de la vaillance militaire; et

c) la Médaille de la vaillance militaire.

**CROIX DE VICTORIA**

4. (1) La Croix est attribuée pour reconnaître des actes de bravoure ou d'abnégation insignes ou éminents ou le dévouement ultime au devoir face à l'ennemi.

(2) La Croix est une croix pattée de bronze mesurant 38 mm, dont les branches sont planes et les contours en relief et qui porte :

(a) à l'avers, la couronne royale sommée d'un lion arrêté, la tête de face, sous laquelle est inscrite, sur un listel, l'inscription « PRO VALORE »; et

(b) au revers, la date de l'acte pour lequel elle est octroyée, gravée à l'intérieur d'un cercle en relief.

(3) La Croix est suspendue au moyen d'un anneau inséré dans le V d'une barrette ornée de feuilles de lauriers, au revers de laquelle sont gravés le grade, le nom et l'unité du récipiendaire.

(4) Chaque attribution subséquente de la Croix est dénotée par une simple barrette de bronze ornée de feuilles de lauriers; cette barrette est attachée au centre du ruban auquel est suspendue la Croix. Les barrettes multiples sont espacées également sur le ruban.

**ÉTOILE DE LA VAILLANCE MILITAIRE**

5. (1) L'Étoile est attribuée pour reconnaître des services éminents accomplis avec courage face à l'ennemi.

(2) L'Étoile est une étoile en or à quatre pointes ayant une feuille d'érable dans chaque angle, qui porte :

(a) à l'avers, superposée en son centre, une feuille d'étable en or sur un champ rouge sanguin entourée d'une couronne de lauriers en argent;

(b) au revers, la couronne et le chiffre royaux ainsi que l'inscription « PRO VALORE », sous lequel sont gravés le grade et le nom du récipiendaire.

(3) Chaque attribution subséquente de l'Étoile est dénotée par une simple barrette en or ayant en son centre une feuille d'érable; cette barrette est attachée au centre du ruban auquel est suspendue l'Étoile. Les barrettes multiples sont espacées également sur le ruban.

**MÉDAILLE DE LA VAILLANCE MILITAIRE**

6. (1) La Médaille est attribuée pour reconnaître des actes de bravoure ou de dévouement au devoir face à l'ennemi.

(2) La Médaille est une médaille circulaire en or qui porte :

(a) à l'avers, une feuille d'érable entourée d'une couronne de lauriers;

(b) au revers, la couronne et le chiffre royaux ainsi que l'inscription « PRO VALORE »; et

(c) sur le bord, le grade et le nom gravés du récipiendaire.

(3) Chaque attribution subséquente de la Médaille est dénotée par une simple barrette en or ayant en son centre une feuille d'érable; cette barrette est attachée au centre du ruban auquel est suspendue la Médaille. Les barrettes multiples sont espacées également sur le ruban.

**ADMISSIBILITÉ**

7. Est admissible à une décoration de la vaillance militaire toute personne qui, le 1er janvier 1993 ou après cette date, est :

a) soit membre des Forces canadiennes; ou

b) soit membre d'une force armée alliée qui sert avec les Forces canadiennes ou de concert avec elles.

**COMITÉ CONSULTATIF**

8. Est établi un Comité consultatif des décorations de la vaillance militaire composé :

a) d'une personne nommée par le gouverneur général;

b) de cinq membres des Forces canadiennes nommés par le chef d'état-major de la défense, dont l'un est désigné président par celui-ci.

**MISES EN CANDIDATURE**

9. Le chef d'état-major de la défense s'assure que des dispositions sont prises pour la présentation au comité consultatif des candidatures aux décorations de la vaillance militaire.

10. Le Comité consultatif :

    a) étudie les candidatures à toute décoration de la vaillance militaire;

    b) décide de l'admissibilité des candidats à l'attribution d'une décoration de la vaillance militaire;

    c) soumet au chef d'état-major de la défense la liste des candidats admissibles qui, à son avis, répondent aux critères d'attribution d'une décoration de la vaillance militaire;

    d) conseille le chef d'état-major de la défense au sujet de toute autre question relative à l'attribution des décorations de la vaillance militaire qui est soumise au comité consultatif pour étude.

11. Sur réception de la liste des candidats admissibles visée à l'alinéa 10(c), le chef d'état-major de la défense recommande au gouverneur général les candidats qui, à son avis, répondent aux critères d'attribution d'une décoration de la vaillance militaire.

**ATTRIBUTION**

12. (1) L'attribution d'une décoration de la vaillance militaire se fait par délivrance d'un acte signé par le gouverneur général.

    (2) Le gouverneur général peut, dans les circonstances qu'il juge indiquées, confier l'attribution des décorations de la vaillance militaire à des commandants opérationnels. L'attribution est toutefois assujettie à sa ratification.

    (3) Les décorations de la vaillance militaire peuvent être attribuées à titre posthume.

**PRÉSENTATION**

13. Le gouverneur général présente les décorations de la vaillance militaire lors d'une cérémonie officielle.

14. Malgré l'article 13, le gouverneur général peut confier à une personne compétente la présentation des décorations de la vaillance militaire.

**SIGLES**

15. Le récipiendaire d'une décoration de la vaillance militaire peut faire suivre son nom des lettres suivantes en toute occasion indiquée :

a) dans le cas du récipiendaire de la Croix, « V.C. »;

b) dans le cas du récipiendaire de l'Étoile, « É.V.M. »;

c) dans le cas du récipiendaire de la Médaille « M.V.M. ».

**PORT DES DÉCORATIONS**

16. (1) La Croix est portée dans l'ordre prévu dans la *Directive concernant les ordres, décorations et médailles au Canada* et de la façon suivante :

a) sur le côté gauche de la poitrine, suspendue à un ruban cramoisi de 38 mm de largeur;

b) lorsque le ruban est porté seul, chaque attribution de la Croix est dénotée par une petite représentation de la Croix; les représentations multiples de la Croix sont espacées également sur le ruban.

(2) L'Étoile est portée dans l'ordre prévu dans la *Directive concernant les ordres, décorations et médailles au Canada* et de la façon suivante :

(a) sur le côté gauche de la poitrine, suspendue à un ruban cramoisi de 32 mm de largeur ayant deux rayures verticales blanches de 4 mm de largeur;

(b) lorsque le ruban est porté seul, chaque attribution de l'Étoile est dénotée par une feuille d'érable en or; les feuilles d'érable multiples sont espacées également sur le ruban.

(3) La Médaille est portée dans l'ordre prévu dans la *Directive concernant les ordres, décorations et médailles au Canada* et de la façon suivante :

(a) sur le côté gauche de la poitrine, suspendue à un ruban cramoisi de 32 mm de largeur ayant trois rayures verticales blanches de 3 mm de largeur;

(b) lorsque le ruban est porté seul, chaque attribution de la Médaille est dénotée par une feuille d'érable en or; les feuilles d'érable multiples sont espacées également sur le ruban.

17. Le récipiendaire d'une décoration de la vaillance militaire peut en porter le modèle miniature, à savoir la décoration réduite de moitié, en toute occasion indiquée.

**ANNULATION ET RÉTABLISSEMENT**

18. (1) Le gouverneur général peut annuler ou révoquer l'attribution d'une décoration de la vaillance militaire et restituer toute décoration de la vaillance militaire dont l'attribution a été annulée ou révoquée.

(2) Lorsque l'attribution d'une décoration de la vaillance militaire est annulée ou révoquée aux termes du paragraphe (1), le nom du récipiendaire est rayé du registre visé à l'alinéa 19(2)(e).

**ADMINISTRATION**

19. (1) Le chef d'état-major de la défense s'assure qu'une citation accompagne chaque recommandation relative à l'attribution d'une décoration de la vaillance militaire.

(2) Le Directeur, Distinctions honorifiques, la Chancellerie, bureau du secrétaire du gouverneur général :

(a) prépare en vue de la publication les citations reçues, en vertu du paragraphe (1);

(b) prépare les actes d'attribution des décorations de la vaillance militaire pour la signature du gouverneur général;

(c) fait publier dans la Gazette du Canada le nom des récipiendaires des décorations de la vaillance militaire et les citations connexes;

(d) fait l'acquisition des insignes et y fait graver le nom des récipiendaires;

(e) tient un registre des noms des récipiendaires ainsi que les dossiers connexes qu'il juge nécessaires;

(f) prépare les certificats d'attribution à présenter aux récipiendaires;

(g) veille à l'organisation des cérémonies de présentation; et

(h) exécute, à la demande du gouverneur général, toute autre tâche se rapportant aux décorations de la vaillance militaire.

**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

20. Le présent règlement n'a pas pour effet de restreindre le droit du gouverneur général d'exercer tous les pouvoirs de Sa Majesté à l'égard des décorations de la vaillance militaire.

# *Appendice trois*

## Lignes directrices administratives

# Lignes directrices administratives

**INTRODUCTION**

1. Les décorations de la vaillance militaire (DVM) sont des distinctions honorifiques nationales instaurées le 1er janvier 1993 pour reconnaître des actes de bravoure, d'abnégation ou de dévouement au devoir, face à l'ennemi. Les règlements régissant les décorations sont reproduits à l'appendice deux.

2. Les DVM comprennent les décorations suivantes :

   a) Croix de Victoria (VC). Elle est attribuée pour reconnaître des actes de bravoure ou d'abnégation insignes ou éminents ou le dévouement ultime au devoir face à l'ennemi;

   b) Étoile de la vaillance militaire (ÉVM). Elle est attribuée pour reconnaître des services éminents accomplis avec courage face à l'ennemi; et

   c) Médaille de la vaillance militaire (MVM). Elle est attribuée pour reconnaître des actes de bravoure ou de dévouement au devoir face à l'ennemi.

3. Les récompenses décernées pour actes de bravoure en présence de l'ennemi reconnaissent le combat actif mené contre un ennemi dans des situations telles que la guerre.

4. Elles peuvent être décernées pour des situations de guerre latente moins hostiles si les troupes sont au combat avec un ennemi armé et organisé et reconnu comme tel par le peuple canadien. Cependant, le combat ne signifie pas nécessairement qu'on est en présence de tirs. Plutôt, les tirs doivent être orientés vers les troupes, et l'intention du combat doit être la destruction de la force adverse comme entité viable. Le mot « ennemi » dans ce contexte signifie une force armée hostile et comprend les terroristes, les mutinés, les rebelles, les émeutiers et les pirates armés.

5. Les décorations canadiennes pour actes de bravoure sont décernées dans tous les autres cas.

6. Il convient de noter que les parties en conflit dans un contexte de maintien de la paix ne sont pas considérées comme des ennemis et même s'il peut y avoir des altercations avec les FC dans une mission de paix, l'usage de la force par ces dernières sera généralement limité à l'autodéfense. Voilà pourquoi les DVM ne sont généralement pas accordées lors des opérations de maintien de la paix.

## RECOMMANDATIONS

7. Les recommandations sont acheminées par le biais de la voie hiérarchique, depuis le théâtre des opérations jusqu'au Commandement des opérations interarmées du Canada (Cmdt COIC).

8. Les recommandations doivent être préparées et transmises au Quartier général de la Défense nationale (QGDN)/Direction des distinctions honorifiques et reconnaissance (DDHR), par l'intermédiaire de l'officier supérieur canadien dans un théâtre d'opérations actif et du cmdt COIC.

9. Afin de maintenir les normes établies et l'intégrité de ces décorations, les recommandations ne doivent normalement pas être soumises ou acceptées si elles constituent au total plus d'une candidature pour 250 personnes sous le commandement dans un théâtre d'opérations actif pendant une période de six mois. Cette règle garantit que le respect et la valeur de ces décorations sont conservés, mais dans bien des cas les dirigeants doivent faire des choix difficiles; seuls les plus braves des braves, ceux qui se sacrifient volontairement et sciemment pour les autres ou montrent un exemple extrême de dévouement au devoir seront reconnus.

10. Les recommandations doivent être appuyées par des déclarations recueillies auprès d'un minimum de deux témoins. Si cela est possible, les déclarations sous serment doivent accompagner chacune des recommandations. Ces déclarations peuvent être assermentées devant tout officier commissionné à temps plein. Dans des circonstances exceptionnelles où il y a moins de deux témoins, une déclaration d'une personne peut être acceptable. Elle doit être accompagnée d'une explication des circonstances exceptionnelles.

11. La recommandation doit être accompagnée d'un exposé de faits justificatif qui résume parfaitement l'incident. Les lignes directrices pour composer de tels exposés sont incluses ci-dessous.

## DÉLAI D'EXÉCUTION

12. Les recommandations, qui doivent comprendre deux déclarations de témoins, doivent être soumises dans les deux ans suivant la date de l'incident.

13. Les recommandations doivent être faites dès que possible après l'incident, tandis que les souvenirs sont frais à la mémoire et que les témoins sont disponibles. Normalement, une recommandation, accompagnée des déclarations des témoins, doit être initiée dans le mois suivant la date à laquelle a eu lieu l'acte ou l'action. Si ce délai est dépassé, la recommandation doit être accompagnée des raisons de ce retard.

14. Les circonstances de chaque cas seront soigneusement examinées par le CCDFC pour assurer un traitement juste et équitable pour tous.

**AIDE AUX FINS D'ENQUÊTE**

15. Les commandants doivent utiliser toutes les ressources d'enquête disponibles pour créer une recommandation complète, p. ex., la police militaire ou les officiers de liaison alliés.

**LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES**

16. Tous ceux qui demeurent en poste face à des coups de feu ou d'autres dangers liés aux combats actifs sont courageux. Par conséquent, les DVM reconnaissent ceux qui sont les plus braves, qui se sacrifient sciemment pour les autres, ou qui montrent un exemple extrême de dévouement au devoir.

17. À titre indicatif, l'officier supérieur canadien doit recommander pas plus d'un tiers du nombre potentiel de décorations au cours d'une période de six mois pour attribution immédiate. Celles-ci doivent reconnaître exclusivement les personnes qui font preuve de sacrifices ou de courage extrêmes. Le nombre restant d'éventuelles recommandations doit être tenu en réserve et soumis à intervalles réguliers tous les six mois, en commençant par le déploiement de la formation au théâtre actif du conflit, ou pour répondre aux appels du QGDN pour les soumissions cycliques de distinctions honorifiques. Les réponses à ces appels doivent comprendre des statistiques pour la force de commandement totale pendant la période concernée, ainsi que le nombre total de recommandations faites pour la même période.

18. Il faut prendre soin de rechercher activement les personnes les plus méritantes relativement aux récompenses périodiques.

19. Le commandant doit soupeser les recommandations parmi les forces sous contrôle afin de tenir compte de facteurs tels que la gravité des combats et la proximité du contact avec l'ennemi. En général, on devrait accorder la prépondérance de la reconnaissance aux unités et aux formations qui ont combattu avec le plus de vigueur et d'efficacité. L'« efficacité » n'est pas nécessairement liée à la victoire ou au succès. Un combat bien mené contre toute attente est tout aussi digne de reconnaissance.

20. Le but de l'exercice devrait toujours être de sauvegarder le prestige et l'intégrité de la distinction honorifique aux yeux des troupes.

## Lignes directrices pour composer une évaluation narrative à l'appui

1. La recommandation de la vaillance militaire doit être accompagnée d'une évaluation narrative à l'appui qui résume :

   a) l'emplacement, l'heure et la date de l'incident;

   b) les positions relatives et les actions générales des participants, des véhicules, etc. (les photographies ou les croquis ont une valeur inestimable);

   c) le nom et prénoms, le grade, le numéro matricule, le métier et l'unité des participants, des témoins et d'autres personnes impliquées;

   d) les déclarations distinctes de tous les participants et témoins, y compris le candidat désigné, (respecter la confidentialité - cela est possible en demandant des déclarations aux fins d'enquête générale);

   e) les commentaires qui peuvent aider à évaluer l'exactitude ou la crédibilité de toutes les déclarations, p. ex. si l'on soupçonne de la partialité ou si des événements peuvent être déformés parce qu'ils ont eu lieu il y a longtemps; et

   f) les photographies supplémentaires, les dessins de plan, les croquis, les pièces justificatives, les coupures de journaux, etc.

2. Les évaluations narratives à l'appui doivent inclure des commentaires sur les points suivants (le cas échéant) :

   a) les actions de la part du candidat faisaient-elles partie de l'activité nécessaire pour atteindre le but assigné d'une mission militaire? Dans l'affirmative, les actions ont-elles surpassé les exigences normales de service prévues des pairs du même grade et métier?

   b) quelle formation ou expérience le candidat avait-il concernant les problèmes liés à l'incident? Le candidat était-il conscient des risques encourus? Faire des observations sur la condition physique du candidat et toute conséquence désastreuse subie, le cas échéant;

   c) quelles étaient la nature et l'étendue du risque? Quels problèmes particuliers étaient en cause? Quel équipement a été utilisé, le cas échéant? Est-ce que d'autres personnes sur les lieux ont apporté leur aide? Est-ce que d'autres personnes présentes auraient pu apporter leur aide?

d) le cas échéant, commenter ou fournir un schéma au sujet des éléments suivants: distances de sécurité; profondeur de l'eau; conditions du courant, de la marée et de la glace; facteurs climatiques et température; lieu, type et gravité de l'incendie et de la fumée; emplacement et état des victimes; et moyens d'entrée et de sortie.

3. Si plus d'une personne peut être reconnue concernant une seule action, l'évaluation narrative doit établir clairement la contribution relative de chacune. Cela permet aux officiers intermédiaires et au Comité de juger si une reconnaissance potentielle doit être accordée à parts égales, ou si des distinctions distincte peuvent être justifiées pour différentes personnes.

# *Appendice quatre*

## Registre des récipiendaires

*Le présent registre des décorations de la vaillance militaire comprend toutes les décorations décernées depuis leur création, le 1er janvier 1993, et leur 25e anniversaire, le 1er janvier 2018. Le grade, le nom et les initiales honorifiques indiqués sont ceux de la personne au moment de l'acte ou du service reconnu par la distinction. La date inscrite est la date à laquelle le gouverneur général a signé l'acte approuvant l'octroi et, par conséquent, la date d'entrée en vigueur de la décoration. Pour des raisons de sécurité opérationnelle et personnelle, les noms et les citations des huit récompenses classifiées restantes ne sont pas dévoilés dans le présent document.*

# Récipiendaires de l'Étoile de la vaillance militaire

*Caporal James BALL* *26 juin 2008*

Les caporaux Baker, Ball et Bancarz et les capitaines Peel et Snyder ont été déployés en Afghanistan avec mission d'encadrer une compagnie afghane, lorsqu'ils ont été pris dans une embuscade dressée par des talibans insurgés, le 4 juin 2008. Malgré des chances de survie minimes, ils se sont exposés au plus grand danger en ripostant à l'attaque, tout en encourageant les soldats afghans à en faire autant. Après avoir maîtrisé la situation, le capitaine Snyder s'est assuré que les soldats afghans puissent retirer leurs camarades blessés. Pour sa part, le caporal Ball a mené une équipe de deux hommes d'un bout à l'autre d'un terrain accidenté afin de sécuriser une route de sortie qui aiderait le capitaine Peel et les caporaux Bancarz et Baker à exécuter un retrait du combat. Grâce au dévouement, au leadership et à la vaillance de ces hommes, de nombreux Afghans et Canadiens ont eu la vie sauve.

*Caporal Jean-François Roger Donald BELZIL* *23 février 2012*

Le 9 avril 2011, selon des transmissions radio ennemies interceptées, le peloton 3 de la compagnie de combat A attendait une attaque sur le cordon de sécurité qu'il maintient au nord de Zangabad, en Afghanistan. Dès le tir initial de l'attaque d'insurgés, le caporal Belzil et le caporal Cousineau s'y sont dirigés avec leur canon antichar; ils y ont trouvé une section canadienne et sa contrepartie afghane fixées par le feu ennemi, ainsi qu'un soldat afghan grièvement blessé et gisant à découvert. Grâce au tir de protection efficace du caporal Cousineau, et malgré un feu ennemi nourri, le caporal Belzil a réussi à détruire le bastion d'où provenait le feu meurtrier des insurgés. À deux, ils ont ensuite traîné le blessé à couvert et lui ont donné les premiers soins. Le sang-froid et le mépris du danger du caporal Belzil et du caporal Cousineau ont contribué à repousser cette attaque ennemie et à sauver la vie d'un soldat afghan.

*Lieutenant Gabriel CHASSÉ-JEAN* *2 février 2011*

Du 8 au 29 juin 2009, le lieutenant Chassé-Jean a démontré sa vaillance sur le champ de bataille, lorsqu'il a vaincu l'ennemi, à la tête de son peloton, en Afghanistan. Tout au long de cette période et dans le désordre et la confusion de chaque combat, son audace durant l'engagement avec un ennemi des plus déterminés et sa capacité de maintenir ses soldats à l'ordre ont contribué d'une manière cruciale aux multiples victoires remportées dans un théâtre d'opération difficile. Que ce soit en menant une attaque frontale, en maîtrisant la situation lorsque son peloton était coincé dans des positions dangereuses ou en dirigeant les tirs de soutien, il a fait preuve de courage et d'un leadership inspirant qui ont été des facteurs clés de succès dans de nombreux engagements.

*Sergent Sebastien COURVILLE, CD* *15 novembre 2012*

Les 7 et 8 mai 2011, le sergent Courville a fait preuve d'un courage et d'un dévouement exceptionnels alors qu'il encadrait un élément d'assaut de la Compagnie provinciale de réaction de Kandahar, pendant une attaque spectaculaire et prolongée dans la ville de Kandahar. Durant un échange de coups de feu particulièrement intense, le sergent Courville a tiré du danger l'un de ses partenaires afghans qui était grièvement blessé. Grâce à ses actions, le sergent Courville a sauvé une vie et a donné beaucoup de crédibilité à la Police nationale afghane ainsi qu'aux Forces canadiennes.

*Major William Hilton FLETCHER, CD* *18 décembre 2006*

À titre de commandant de la Compagnie C de la Force opérationnelle Afghanistan de janvier à août 2006, le major Fletcher a fait preuve de bravoure extraordinaire à plusieurs reprises en s'exposant à des tirs intenses en menant avec succès ses troupes à pied à l'assaut de positions ennemies fortement défendues. À deux occasions, des tirs ennemis ont atteint des soldats à ses côtés. Il leur a immédiatement prodigué les premiers soins avant de continuer à mener les assauts subséquents. Au cours de ces combats et d'autres qui ont suivi, son courage désintéressé, son sens tactique et son commandement efficace ont permis à sa compagnie de vaincre un adversaire déterminé.

*Soldat Jess LAROCHELLE* *14 mars 2007*

Le 14 octobre 2006, le soldat Larochelle du 1er groupement tactique du Royal Canadian Regiment était affecté à un poste d'observation lorsque ce poste a été détruit par une roquette ennemie dans la région de Pashmul, en Afghanistan. Bien que seul, grièvement blessé et exposé au feu nourri de l'artillerie ennemie dans son poste d'observation en ruine, il a fourni un vigoureux feu de protection au flanc désormais découvert de la position de sa compagnie. Bien que deux militaires aient été tués et trois autres blessés dans l'attaque initiale, les actions héroïques du soldat Larochelle ont permis au reste de la compagnie de défendre leurs positions de combat et de repousser avec succès l'attaque soutenue de plus d'une vingtaine d'insurgés. Sa vaillante conduite a sauvé la vie de nombreux membres de sa compagnie.

*Sergeant William Kenneth MacDONALD, CD* *4 avril 2008*

En Afghanistan, le 3 août 2006, dans le chaos et sous les tirs intenses et soutenus de l'ennemi, le sergent MacDonald n'a pas hésité à s'exposer aux plus grands dangers, et ce, à maintes reprises, afin de venir en aide à ses camarades blessés. Malgré le risque, il s'est assuré que ses hommes puissent tenir le coup jusqu'à l'arrivée des renforts, tout en veillant à ce que le peloton demeure concentré sur son objectif, soit de conserver une position durement acquise.

*Caporal-Chef Jeremy PINCHIN* *19 novembre 2009*

Le 16 novembre 2008, le petit détachement de tireurs d'élite du caporal-chef Pinchin se trouvait sur un toit isolé dans le district de Zhari, en Afghanistan, pour protéger le flanc Sud d'une patrouille canado-afghane. Alors qu'ils engageaient une position ennemie, ils ont été attaqués par un groupe d'insurgés bien organisé et supérieur en nombre. Lorsqu'un de ses camarades a été grièvement blessé, le caporal-chef Pinchin lui a donné les premiers soins et l'a protégé, s'exposant au risque et recevant plusieurs projectiles, qui n'ont heureusement atteint que son armure. Son héroïsme lui a permis de sauver la vie d'un de ses camarades.

*Major David Nelson QUICK, CD* *18 janvier 2008*

Le major Quick a fait preuve d'un courage exceptionnel alors qu'il assurait le commandement de la Compagnie India, 2e Bataillon, Groupement tactique du Royal Canadian Regiment, Force opérationnelle interarmées Afghanistan, entre janvier et août 2007. Il a dirigé ses soldats du front au cours d'intenses opérations de combat dans tout le district de Zharey. Le 22 avril 2007, bien que blessé par l'explosion d'une bombe, le major Quick a continué à utiliser ses compétences tactiques. Ses prouesses et son dévouement, des éléments fondamentaux qui ont permis de vaincre un ennemi acharné, ont impressionné ses soldats et les ont menés à la victoire.

*Premier Maître Thomas RATZLAFF, des États-Unis de l'Amérique* *15 novembre 2010*

Au cours d'une opération en Afghanistan le 26 novembre 2008, le premier maître Ratzlaff a fait preuve d'un héroïsme extraordinaire en venant en renfort à l'assaut d'un nid fortifié de mitrailleuses. Après de multiples tentatives de réduire les mitrailleuses au silence, il s'est frayé un chemin sous une pluie de projectiles. Sans hésiter et au péril de sa vie, il a réussi à neutraliser le nid tout en évitant des tirs quasiment à bout portant. Son attitude héroïque a permis de sauver un très grand nombre de vies face à un ennemi déterminé.

*Adjudant David George SHULTZ, CD* *29 mai 2009*

Le 6 mai 2008, lors d'une embuscade contre son équipe de reconstruction provinciale dans le district de Zharey, en Afghanistan, l'adjudant Shultz a élaboré et exécuté une manœuvre de flanc pour neutraliser la position des insurgés. Après avoir sécurisé le secteur et fourni un rapport de la situation, sa patrouille a été la cible d'une seconde attaque. Faisant fi des risques, il est demeuré sous les tirs soutenus de l'ennemi pour évaluer la situation et diriger la contre-attaque de ses troupes. Il est ensuite retourné plusieurs fois dans la zone dangereuse pour évacuer des blessés et procéder au repli de la patrouille. Le leadership et le courage de l'adjudant Shultz ont inspiré ses troupes et contribué à prévenir des pertes additionnelles.

*Capitaine Jonathan Sutherland SNYDER (Décédé)* *26 juin 2008*

Les caporaux Baker, Ball et Bancarz et les capitaines Peel et Snyder ont été déployés en Afghanistan avec mission d'encadrer une compagnie afghane, lorsqu'ils ont été pris dans une embuscade dressée par des talibans insurgés, le 4 juin 2008. Malgré des chances de survie minimes, ils se sont exposés au plus grand danger en ripostant à l'attaque, tout en encourageant les soldats afghans à en faire autant. Après avoir maîtrisé la situation, le capitaine Snyder s'est assuré que les soldats afghans puissent retirer leurs camarades blessés. Pour sa part, le caporal Ball a mené une équipe de deux hommes d'un bout à l'autre d'un terrain accidenté afin de sécuriser une route de sortie qui aiderait le capitaine Peel et les caporaux Bancarz et Baker à exécuter un retrait du combat. Grâce au dévouement, au leadership et à la vaillance de ces hommes, de nombreux Afghans et Canadiens ont eu la vie sauve.

*Adjudant-Maître Richard STACEY, CD* *2 février 2011*

Le 4 août 2009, l'adjudant-maître Stacey a pu, grâce à sa vaillance face à l'ennemi, aider son équipe de combat multinationale à livrer bataille lors de nombreuses embuscades préparées par des insurgés, en Afghanistan. Il a dirigé une opération complexe de récupération de multiples véhicules qui avaient été immobilisés par des engins explosifs improvisés, et ce, sous un feu ennemi provenant de toutes parts. Dominant le chaos, il a donné des directives claires aux troupes canadiennes, américaines et afghanes. Au cours des huit heures qu'a duré cet intense combat, son courage, sa persévérance et son dévouement sans borne envers ses soldats ont joué un rôle critique dans la défaite d'un ennemi féroce et déterminé.

*Soldat Taumy ST-HILAIRE* *17 mai 2012*

Le 19 avril 2011, le soldat St-Hilaire a fait preuve d'un courage exceptionnel lors d'une bataille en Afghanistan. De sa position sur un toit d'où il ripostait, il a aperçu un père afghan et son fils pris sous le feu ennemi. De sa propre initiative, sous une agression provenant de trois positions ennemies, il a demandé un tir de protection avant de descendre rejoindre les victimes à découvert pour les mener à l'abri des balles. La bravoure et l'altruisme démontrés par le soldat St-Hilaire lui ont permis de sauver deux vies afghanes et de mater cette attaque.

*Capitaine David Umberto Mario SUFFOLETTA, CD* *22 août 2012*

Les 7 et 8 mai 2011, le capitaine Suffoletta a démontré une bravoure exceptionnelle alors qu'il encadrait un élément d'assaut de la Compagnie provinciale de réaction de Kandahar, pendant une attaque spectaculaire et prolongée dans la ville de Kandahar. Sous un feu nourri, et à ses propres risques et périls, il a dirigé son équipe lors d'une opération de déminage en espace restreint dans un immeuble de plusieurs étages, coordonnant vaillamment une multitude d'assauts qui ont permis de neutraliser la menace insurrectionnelle. Le capitaine Suffoletta a fait preuve d'un habile leadership, d'efforts courageux et d'abnégation en présence d'un ennemi armé.

*Caporal Sean TEAL* *14 mars 2007*

Le 3 septembre 2006, durant l'opération MEDUSA, le véhicule utilitaire léger que conduisait le caporal Teal, membre du 7e peloton de la compagnie Charles, a été détruit à la suite de l'explosion d'une grenade ennemie propulsée par fusée. Bien que blessé, le caporal Teal a évalué la situation et, sous une pluie d'artillerie ennemie, il s'est déplacé pour faire état de la situation et pour apporter de l'aide. Par la suite, il est retourné au véhicule à deux reprises pour soigner ses camarades grièvement blessés, dont le médecin de peloton, et pour évacuer les blessés et les morts. Grâce à sa bravoure et à son professionnalisme dans l'action, des vies ont été sauvées et le retrait de son peloton a pu se faire d'une façon ordonnée, sous le feu de l'ennemi.

*Sergent Patrick Marko TOWER, CD* *25 octobre 2006*

Le sergent Tower est honoré pour les actes vaillants qu'il a posés le 3 août 2006 dans la région de Pashmul en Afghanistan. Afin de venir en aide à de nombreux soldats blessés à la suite d'une frappe ennemie contre une position amie isolée, le sergent Tower a réuni le médecin de peloton et un autre soldat et les a guidés sur une distance de 150 mètres en terrain découvert, sous le feu nourri de l'ennemi. En apprenant que le commandant de peloton par intérim avait péri, le sergent Tower a immédiatement assumé le commandement, réussissant avec succès à sortir le peloton de sa position sous une pluie continue de tirs d'armes légères et de grenades propulsées par fusée. Grâce au courage et au dévouement désintéressé du sergent Tower, le reste du peloton a eu la vie sauve.

**Trois militaires du Commandement – Forces d'opérations spéciales du Canada ont reçu l'Étoile de la vaillance militaire. Pour des raisons de sécurité et de nature opérationnelle, les noms et les citations des récipiendaires ne sont pas diffusés.**

# Récipiendaires des décorations de la vaillance militaire

*Major Joseph Antoine Dave ABBOUD, CD* — *4 avril 2008*

Altruiste et dévoué, le major Abboud, commandant de la Compagnie B, 3e Bataillon, Royal 22e Régiment, a dirigé son équipe de combat durant une bataille des plus ardues qui s'est déroulée pendant deux jours, en août 2007, en Afghanistan. Par son courage et son leadership, il a inspiré ses soldats et contribué au succès de la mission.

*Caporal Richard ANDERSON, CD* — *19 novembre 2009*

Le 31 janvier 2009, la patrouille canado-afghane du caporal Anderson, a essuyé des tirs efficaces d'armes légères dans le district de Zhari, en Afghanistan. Au début de l'embuscade, un militaire afghan a été grièvement blessé et s'est retrouvé exposé à l'assaut. Alors que la bataille faisait rage autour de lui, le caporal Anderson s'est exposé aux tirs ennemis en tentant, avec l'infirmier de la patrouille, d'emmener le blessé hors de danger. À découvert et malgré les projectiles ennemis qui arrivaient à quelques centimètres d'eux, il a immédiatement commencé à lui prodiguer les premiers soins. Le courage inébranlable du caporal Anderson a permis de sauver la vie du militaire blessé.

*Caporal Cary BAKER* — *26 juin 2008*

Les caporaux Baker, Ball et Bancarz et les capitaines Peel et Snyder ont été déployés en Afghanistan avec mission d'encadrer une compagnie afghane, lorsqu'ils ont été pris dans une embuscade dressée par des talibans insurgés, le 4 juin 2008. Malgré des chances de survie minimes, ils se sont exposés au plus grand danger en ripostant à l'attaque, tout en encourageant les soldats afghans à en faire autant. Après avoir maîtrisé la situation, le capitaine Snyder s'est assuré que les soldats afghans puissent retirer leurs camarades blessés. Pour sa part, le caporal Ball a mené une équipe de deux hommes d'un bout à l'autre d'un terrain accidenté afin de sécuriser une route de sortie qui aiderait le capitaine Peel et les caporaux Bancarz et Baker à exécuter un retrait du combat. Grâce au dévouement, au leadership et à la vaillance de ces hommes, de nombreux Afghans et Canadiens ont eu la vie sauve

*Caporal Steven BANCARZ* *26 juin 2008*

Les caporaux Baker, Ball et Bancarz et les capitaines Peel et Snyder ont été déployés en Afghanistan avec mission d'encadrer une compagnie afghane, lorsqu'ils ont été pris dans une embuscade dressée par des talibans insurgés, le 4 juin 2008. Malgré des chances de survie minimes, ils se sont exposés au plus grand danger en ripostant à l'attaque, tout en encourageant les soldats afghans à en faire autant. Après avoir maîtrisé la situation, le capitaine Snyder s'est assuré que les soldats afghans puissent retirer leurs camarades blessés. Pour sa part, le caporal Ball a mené une équipe de deux hommes d'un bout à l'autre d'un terrain accidenté afin de sécuriser une route de sortie qui aiderait le capitaine Peel et les caporaux Bancarz et Baker à exécuter un retrait du combat. Grâce au dévouement, au leadership et à la vaillance de ces hommes, de nombreux Afghans et Canadiens ont eu la vie sauve.

*Caporal Michel BEAULIEU* *4 avril 2008*

Durant une patrouille logistique de combat en Afghanistan, le 5 octobre 2007, le blindé à bord duquel prenait place le caporal Beaulieu a été gravement endommagé par un engin explosif. Malgré ses blessures, il est descendu du véhicule et a bravé un intense barrage de tirs pour faire feu manuellement sur des cibles ennemies, au péril de sa vie. Son héroïsme a permis de neutraliser les insurgés et de sauver la vie de plusieurs membres de son peloton.

*Caporal Brian BÉLANGER* *23 février 2012*

Le 13 avril 2011, la patrouille canado-afghane du caporal Bélanger a été prise en embuscade dans le district de Panjwayi, et un soldat afghan fut blessé. S'exposant au feu ennemi, le caporal Bélanger, le technicien médical de la patrouille, s'est dirigé résolument vers le blessé et est parvenu à le traîner à couvert. Alors que les balles continuaient à ricocher autour d'eux, il lui a prodigué les premiers soins. Grâce à son professionnalisme et à son dévouement, le caporal Bélanger a réussi à sauver la vie d'un confrère d'armes.

*Sergent Timothee David BÉRUBÉ* *2 février 2011*

Du 29 mai au 29 juin 2009, le sergent Bérubé s'est maintes fois placé dans des positions non protégées pour coordonner les tirs de soutien pour son équipe de combat, lors d'opérations en Afghanistan. Souvent isolé et dans des positions dangereuses, il n'a jamais hésité à s'avancer pour mieux voir le champ de bataille et guider les batteries d'artillerie et d'aviation en direction de leurs cibles. Sa capacité de coordonner simultanément et avec exactitude de multiples batteries de tirs et des hélicoptères d'attaque sous un intense feu ennemi a été un facteur décisif dans les engagements. Son courage et son professionnalisme exceptionnel en tant que soldat ont contribué d'une manière cruciale à la défaite de l'ennemi.

*Capitaine Joseph Maurice Jocelyn BORDELEAU, CD* *4 avril 2008*

Le 25 septembre 2007, alors qu'il faisait face aux tirs ennemis en Afghanistan, le capitaine Bordeleau a dirigé de main de maître l'intervention de la Force de réaction rapide, tout en administrant les premiers soins à un soldat grièvement blessé. Outre son leadership et sa maîtrise de la situation, les actions du capitaine Bordeleau ont permis de sauver la vie d'un confrère d'armes.

*Caporal-Chef Michael Charles John BURSEY* *29 mai 2009*

Le 3 septembre 2008, après qu'un obus antichar ait détruit un véhicule blindé léger dans le district de Zharey, en Afghanistan, le caporal-chef Bursey est entré à plusieurs reprises dans le véhicule en feu pour aider à sortir les blessés, et ce, sous les tirs ennemis. Il a également prodigué des soins aux blessés jusqu'à leur évacuation, malgré l'explosion des munitions dans le véhicule. Le sang-froid et le leadership dont a fait preuve le caporal-chef Bursey ont assuré des soins rapides aux blessés et limité les pertes pour les troupes.

*Lieutenant Frédéric Guillaume CARON, CD* *24 février 2011*

Membre d'une équipe de liaison et de mentorat opérationnel en Afghanistan, d'avril à octobre 2009, le lieutenant Caron a contribué au succès opérationnel du groupement tactique. Supervisant une compagnie de l'Armée nationale afghane, il s'est distingué au cours d'opérations de combat par son courage sur le champ de bataille, notamment lorsqu'il a dirigé la récupération ardue d'un hélicoptère afghan qui avait été abattu. Par son leadership, ses aptitudes au combat et son acuité tactique, le lieutenant Caron a fait grand honneur aux Forces armées canadiennes.

*Caporal Bradley CASEY* *26 avril 2011*

Le 18 février 2010, le caporal Casey a risqué sa vie pour prodiguer des soins à un soldat de l'Armée nationale afghane qui était blessé. Sous une pluie de tirs, il lui a administré des soins d'urgence et l'a transporté jusqu'à l'hélicoptère d'évacuation médicale. En dépit d'un feu nourri, le caporal Casey n'a jamais hésité à accomplir son devoir, en fournissant des soins médicaux exceptionnels à un compagnon d'armes.

*Caporal Chad Gerald CHEVREFILS* *14 mars 2007*

Le 19 août 2006, le caporal Chevrefils, membre de la compagnie Alpha, 1er Bataillon, groupement tactique du Royal Canadian Regiment, était le conducteur d'un véhicule blindé léger durant un engagement avec des forces talibanes supérieures en nombre dans la région de Ma'sum Ghar. Durant le combat d'artillerie qui a duré trois heures, il a manœuvré avec adresse le véhicule sur un terrain difficile, préservant la compagnie du feu ennemi. Par la suite, il est sorti de son véhicule sous les tirs ennemis afin d'aider à récupérer un autre véhicule blindé léger. Grâce aux actions courageuses et habiles du caporal Chevrefils, il a été possible d'éviter que les forces talibanes n'encerclent le reste de la compagnie, ce qui a permis de sauver de nombreuses vies.

*Capitaine Ashley COLLETTE* *30 novembre 2011*

En sa qualité de commandant de peloton de mai à décembre 2010, le capitaine Collette a fait preuve d'un leadership au front qui s'est avéré indispensable au succès de ses soldats durant leurs intenses combats en Afghanistan. Posté dans la zone instable de Nakhonay, son peloton a été régulièrement exposé à la menace des engins explosifs improvisés alors qu'il tentait de repousser les nombreuses attaques perpétrées contre sa base. Malgré des pertes au sein du groupe, elle a aidé ses soldats à demeurer concentrés sur leur objectif et prêts pour le combat; son désir de réussir n'a jamais été ébranlé. Le courage du capitaine Collette sous les feux ennemis ainsi que son rendement au combat ont permis de vaincre l'adversaire et de perturber les tentatives déployées par les insurgés en vue de reprendre ce village clé.

*Sergent Martin Joseph Jean CÔTÉ, CD* *29 mai 2009*

Le 2 juin 2008, des insurgés ont attaqué une patrouille canado-afghane dans le district de Zharey, en Afghanistan. Alors que la patrouille du sergent Côté se mettait à l'abri, ils ont déclenché un engin explosif improvisé qui a gravement blessé quatre militaires. Faisant fi de l'attaque et des effets de sa commotion cérébrale, le sergent Côté a assuré le triage des blessés et transmis de l'information cruciale au quartier général. La patrouille ne pouvant efficacement battre en retraite, le sergent Côté s'est exposé aux tirs soutenus de l'ennemi pour soigner les blessés et les encourager pendant le combat de repli qui se prolongeait. Il a ainsi assuré leur survie.

*Caporal Marc-André COUSINEAU* *23 février 2012*

Le 9 avril 2011, selon des transmissions radio ennemies interceptées, le peloton 3 de la compagnie de combat A attendait une attaque sur le cordon de sécurité qu'il maintient au nord de Zangabad, en Afghanistan. Dès le tir initial de l'attaque d'insurgés, le caporal Belzil et le caporal Cousineau s'y sont dirigés avec leur canon antichar; ils y ont trouvé une section canadienne et sa contrepartie afghane fixées par le feu ennemi, ainsi qu'un soldat afghan grièvement blessé et gisant à découvert. Grâce au tir de protection efficace du caporal Cousineau, et malgré un feu ennemi nourri, le caporal Belzil a réussi à détruire le bastion d'où provenait le feu meurtrier des insurgés. À deux, ils ont ensuite traîné le blessé à couvert et lui ont donné les premiers soins. Le sang-froid et le mépris du danger du caporal Belzil et du caporal Cousineau ont contribué à repousser cette attaque ennemie et à sauver la vie d'un soldat afghan.

*Adjudant Robin John CRANE, CD* *29 mai 2009*

Le 4 août 2008, les forces rebelles ont encerclé une compagnie de l'Armée nationale afghane dans une embuscade complexe, dans le district de Panjwayi, en Afghanistan. L'adjudant Crane et le caporal Myroniuk sont restés courageusement dans la zone de danger pour en sortir un blessé afghan et pour appuyer un autre soldat canadien qui s'était retrouvé à découvert. Ensemble, ils ont fait face, avec des tirs d'armes de petit calibre, à plus d'une trentaine d'insurgés. Une fois leurs munitions épuisées, ils ont utilisé des grenades à main pour maintenir l'ennemi à distance. Le courage de l'adjudant Crane et du caporal Myroniuk a permis de sauver les vies de Canadiens et d'Afghans et d'éviter que la compagnie ne soit débordée par l'ennemi.

*Sergent Michael Thomas DENINE, CD* *25 octobre 2006*

Le sergent Denine était déployé avec le 8e Peloton de la Compagnie C, 1er Bataillon Princess Patricia's Light Infantry durant l'opération ARCHER en Afghanistan. Le 17 mai 2006, sous les tirs incessants de grenades propulsées par fusée, de mitrailleuses et d'armes légères, le canon et la mitrailleuse principale de son véhicule blindé léger sont tombés en panne. Sous les tirs intenses, il a reconnu l'urgence de supprimer le feu ennemi et est donc sorti de l'habitacle par la trappe du guetteur aérien pour utiliser la mitrailleuse orientable. Complètement exposé aux tirs ennemis, il a opéré un tir de suppression rapide et dense, forçant l'ennemi à se retirer. Par son acte de vaillance, le sergent Denine a assuré le succès de la mission et a probablement sauvé la vie des membres de son équipage.

*Caporal Alexandre Benjamin Jonathan DION* *26 juin 2008*

Le 27 septembre 2007, dans le district de Panjwayi en Afghanistan, les forces ennemies ont tendu une embuscade au peloton du caporal Dion, et blessé sérieusement l'un des soldats. Sous le feu direct et continu de l'ennemi, le caporal Dion a porté son camarade blessé sur une distance de 150 mètres sur un terrain accidenté pour le mettre à l'abri. Son courage dans l'action a permis de sauver la vie de son compagnon d'armes et de donner à son peloton le moyen de se retirer de la scène à temps.

*Caporal Yannick DODIER* *4 avril 2008*

Le 17 novembre 2007, le caporal Dodier a été déployé au sein de la Compagnie B, 3e Bataillon, Royal 22e Régiment, dans le district instable de Zharey, en Afghanistan. Afin d'aider les membres de son peloton à repousser l'ennemi qui les encerclait depuis plusieurs heures, il n'a pas hésité à attirer le feu ennemi vers lui pour faire diversion.

*Soldat Shane Aaron Bradley DOLMOVIC* *18 janvier 2008*

Le 11 avril 2007, le soldat Dolmovic et le caporal Gionet ont sauvé la vie d'un camarade de patrouille dont le véhicule a touché un engin explosif improvisé à Nalgham, en Afghanistan. Après avoir libéré le chauffeur prisonnier du blindé, le soldat Dolmovic et le caporal Gionet lui ont donné les premiers soins, en dépit du risque constant d'incendie, d'explosion et d'attaque ennemie.

*Caporal-Chef Érik Martin DUBOIS* *4 avril 2008*

Malgré des blessures subies lors d'une opération de combat en Afghanistan le 27 septembre 2007, le caporal-chef Dubois a transporté un camarade grièvement blessé sur son dos, sur une distance de plus de 150 mètres et sur un terrain abrupt. Outre l'aide qu'il a apportée à ce soldat, ses actions ont facilité le retrait de son peloton d'une zone de destruction ennemie, et ce, de façon sécuritaire.

*Caporal Mark Czeslaw Witold EJDRYGIEWICZ* *29 mai 2009*

Le 3 septembre 2008, au cours d'une embuscade dans le district de Zharey, en Afghanistan, le caporal Ejdrygiewicz a évacué des soldats grièvement blessés d'un véhicule blindé léger complètement détruit par un projectile des forces insurgées. Malgré la détonation de munitions à bord du véhicule, et n'écoutant que son courage, le caporal Ejdrygiewicz a assuré la protection des blessés en retournant des tirs contre les insurgés tout en prodiguant des soins à ses collègues.

*Sergent Derek FAWCETT, CD* *22 mai 2007*

Le 3 septembre 2006, alors qu'il était affecté à la compagnie Charlie, groupement tactique du 1er bataillon, Royal Canadian Regiment, en Afghanistan, le sergent Fawcett a démontré sa grande vaillance durant un échange de tirs intense au cours duquel un soldat canadien a été tué et deux autres ont été blessés. Sous le feu incessant de l'ennemi, le sergent Fawcett a traversé à maintes reprises le terrain découvert pour diriger l'évacuation des blessés jusqu'au point de rassemblement désigné. Ayant constaté que bon nombre des leaders de la compagnie étaient blessés, il a pris en charge l'opération d'évacuation de masse qui a suivi. Grâce à ses actions et à son professionnalisme, il a pu sauver la vie de ses compagnons et a été une source d'inspiration pour son entourage.

*Capitaine William Todd FIELDING, CD* *12 août 2011*

Le 5 août 2010, l'hélicoptère Chinook du capitaine Fielding a été touché en plein vol par des tirs ennemis, dans le district de Panjwayi, en Afghanistan, causant l'explosion du réservoir de carburant. Comme il ne pouvait presque plus maîtriser l'aéronef en feu et que la fumée envahissait rapidement le poste de pilotage, le capitaine Fielding a pris la décision d'atterrir en territoire ennemi, plutôt que de se diriger vers une zone alliée. Grâce à son courage et zèle exceptionnels, il a pu exécuter un atterrissage d'urgence et diriger l'évacuation de l'aéronef en flammes. Ses actions ont indéniablement sauvé la vie de tous les membres de l'équipage et des passagers.

*Caporal-Chef Collin FITZGERALD* *25 octobre 2006*

Le caporal-chef Fitzgerald était déployé avec le groupement tactique du 5e Peloton de la Compagnie B, 1 PPCLI, en Afghanistan. Il est honoré pour avoir agi d'une manière exceptionnelle, avec désintéressement et vaillance, le 24 mai 2006, lors d'une embuscade ennemie au cours de laquelle les attaquants lançaient des tirs intenses et précis. Le caporal-chef Fitzgerald s'est exposé au feu ennemi à plusieurs reprises en s'engouffrant après plusieurs tentatives dans un véhicule de peloton en feu qui barrait la route afin de le déplacer et de permettre ainsi aux autres véhicules coincés dans la zone ennemie de s'échapper. Par ses actes de courage et d'abnégation, le caporal-chef Fitzgerald a contribué de manière décisive au retrait réussi de son peloton, permettant du même coup de sauver la vie de ses camarades de peloton.

*Caporal-Chef Simon FRIGON* *2 février 2011*

À titre de commandant de section en Afghanistan, le caporal-chef Frigon s'est distingué au cours de deux engagements distincts avec l'ennemi, les 7 et 20 mai 2009. Dans les deux cas, sa section s'était trouvée piégée et isolée à la suite d'une embuscade. La maîtrise de soi dont il a alors fait preuve ainsi que sa volonté de s'exposer au feu ennemi ont été une source d'inspiration pour ses soldats et leur ont donné pleine confiance. Sans se soucier du danger auquel il s'exposait, le caporal-chef Frigon a réussi à identifier avec précision l'emplacement de l'ennemi, à remporter la victoire lors de l'attaque initiale et à diriger le combat mené par sa section pendant sa retraite. Son courageux leadership sur la ligne de front et son sens tactique aigu ont permis, sans contredit, de repousser l'ennemi tout en évitant les pertes.

*Caporal Jason FUNNELL* *14 mars 2007*

Le 3 septembre 2006, durant l'opération MEDUSA en Afghanistan, le caporal Funnell du 7e peloton de la compagnie Charlie a bravé un intense barrage de tirs ennemis pour venir en aide à ses camarades coincés dans une zone de destruction ennemie. Faisant fi du danger auquel il s'exposait, il a traversé à deux reprises un terrain sous les tirs ennemis, contribuant ainsi avec succès au traitement et à l'évacuation de ses camarades blessés ou tués tout en ripostant avec un tir efficace. Grâce à la bravoure et au professionnalisme avec lesquels il a agi, des vies ont été sauvées et le retrait de son peloton s'est fait d'une façon ordonnée sous le feu nourri de l'ennemi.

*Caporal-Chef Brent GALLANT* *29 mai 2009*

Le 2 juin 2008, encerclé sur trois fronts, le caporal-chef Gallant n'a pas hésité à traverser les tirs de mitrailleuses soutenus de l'ennemi pour se rendre jusqu'à un militaire canadien blessé au cours d'une embuscade dans le district de Zharey, en Afghanistan. Se servant de son propre corps comme bouclier, il lui a ensuite prodigué des soins. Le courage, le dévouement, ainsi que les actions décisives du caporal-chef Gallant ont non seulement été essentiels au traitement et à l'évacuation du blessé, mais ont aussi inspiré les membres de son peloton.

*Caporal Dave GIONET* *18 janvier 2008*

Le 11 avril 2007, le soldat Dolmovic et le caporal Gionet ont sauvé la vie d'un camarade de patrouille dont le véhicule a touché un engin explosif improvisé à Nalgham, en Afghanistan. Après avoir libéré le chauffeur prisonnier du blindé, le soldat Dolmovic et le caporal Gionet lui ont donné les premiers soins, en dépit du risque constant d'incendie, d'explosion et d'attaque ennemie.

*Sergent Stéphane GIRARD, CD* *4 avril 2008*

Le 10 octobre 2007, le sergent Girard a fait preuve de leadership et de dévouement en qualité de mentor de l'armée nationale afghane. Sans hésiter, il s'est exposé aux tirs ennemis pour mieux diriger les soldats afghans qui avançaient, ce qui leur a permis de maîtriser une situation périlleuse et de s'acquitter de la mission qui leur avait été assignée.

*Adjudant Joseph Yves Léon GONNEVILLE, CD* *4 avril 2008*

Le 23 octobre 2007, durant une opération de combat complexe dans le district de Zharey, l'adjudant Gonneville, qui agissait comme membre de l'Équipe de liaison et de mentorat opérationnel en Afghanistan, a évacué deux soldats blessés sous une pluie de tirs et a aidé à repousser avec succès un ennemi acharné.

*Spécialiste David GRAVES, des États-Unis de l'Amérique* *31 octobre 2011*

Le 3 août 2010, le spécialiste Graves et le sergent d'état-major Hever, du 1er Escadron, 71e Régiment de cavalerie de l'Armée des États-Unis, qui relève de la Force opérationnelle à Kandahar dirigée par le Canada, menaient un exercice de formation à l'aérodrome de Kandahar lorsque des insurgés ont tenté de pénétrer de force dans le quartier militaire. Non armés et sous le feu ennemi, le spécialiste Graves et le sergent d'état-major Hever ont saisi des armes et se sont mis à couvert pour engager l'ennemi. Malgré les affrontements intenses, ils ont conservé leur position et ont répondu aux tirs avec précision. Grâce à leur courage, leur esprit de décision et leurs capacités de soldat, ils ont neutralisé l'attaque et ont permis aux forces alliées de se mettre à l'abri.

*Caporal-Chef Russell GREGOIRE, CD* *29 mai 2009*

Le 14 juin 2008, dans le district de Zhari, en Afghanistan, la section du caporal-chef Gregoire a été prise dans une embuscade qui s'est rapidement intensifiée par des tirs d'armes légères et de grenades propulsées. Voyant que le groupe de tête, coupé du reste de la section par les tirs, essuyait des pertes sérieuses et risquait de perdre le contrôle, il a élaboré un plan de retraite. Malgré les risques, il a mené le reste de la section sous un feu encore plus nourri pour permettre l'évacuation des soldats en danger. L'altruisme et le courage du caporal-chef Gregoire ont été une grande source d'inspiration pour les membres de son peloton durant cet échange qui a duré trois heures.

*Sergent Joseph Jacques Stéphane GRENIER, CD* *4 avril 2008*

Le sergent Grenier s'est distingué par sa vaillante conduite sous un feu ennemi intense, lorsque sa section a été prise dans une embuscade en Afghanistan, le 27 septembre 2007. Animé d'un courage exemplaire, il a engagé le combat avec l'ennemi, au péril de sa vie, pour aller secourir et évacuer deux soldats blessés, tout en coordonnant le retrait tactique de ses troupes. Son intervention rapide a permis de sauver de nombreuses vies.

*Caporal-Chef Christopher Lorne HARDING, CD* *4 avril 2008*

Le caporal-chef Harding était affecté au 6e Peloton de la Compagnie B, 2e Bataillon, Princess Patricia's Canadian Light Infantry, en Afghanistan, lorsque sa section a été attaquée le 8 juillet 2006. Il a alors avancé en terrain découvert et a assuré le commandement des combats, tout en prodiguant les premiers soins à un soldat grièvement blessé. Grâce à ses actions courageuses sous un feu nourri, sa section a pu maintenir sa position et un de ses camarades a eu la vie sauve.

*Soldat Tony Rodney Vance HARRIS* *26 avril 2011*

Le 23 novembre 2009, le soldat Harris était à la base d'opérations avancée Wilson, en Afghanistan, lorsque des insurgés ont lancé une attaque au mortier. Ignorant le danger, il s'est précipité sur le lieu de l'impact pour prodiguer les premiers soins à des soldats américains. Constatant la présence d'un autre soldat, qui était coincé dans un conteneur maritime en feu, le soldat Harris est allé à son secours, réussissant par lui-même à l'en extirper pour lui administrer ensuite des soins d'urgence, et ce, sous une pluie de tirs. Grâce aux actions courageuses et décisives du soldat Harris, ce jour-là, plusieurs vies ont été sauvées, pour le plus grand honneur du Canada.

*Sergent d'état-major Adam HEVER, des États-Unis de l'Amérique* *31 octobre 2011*

Le 3 août 2010, le spécialiste Graves et le sergent d'état-major Hever, du 1er Escadron, 71e Régiment de cavalerie de l'Armée des États-Unis, qui relève de la Force opérationnelle à Kandahar dirigée par le Canada, menaient un exercice de formation à l'aérodrome de Kandahar lorsque des insurgés ont tenté de pénétrer de force dans le quartier militaire. Non armés et sous le feu ennemi, le spécialiste Graves et le sergent d'état-major Hever ont saisi des armes et se sont mis à couvert pour engager l'ennemi. Malgré les affrontements intenses, ils ont conservé leur position et ont répondu aux tirs avec précision. Grâce à leur courage, leur esprit de décision et leurs capacités de soldat, ils ont neutralisé l'attaque et ont permis aux forces alliées de se mettre à l'abri.

*Caporal-chef Adam HOLMES* *20 août 2011*

Du 30 juillet au 2 août 2010, le caporal-chef Holmes a fait preuve d'un courage et d'un sang-froid extraordinaires, en coordonnant un appui-feu exceptionnel durant une opération de combat qui a duré quatre jours. Sous un feu nourri, il s'est volontairement exposé à des attaques, et ce, à maintes reprises, en tentant de repérer les positions ennemies pour y diriger ses tirs. Il a en outre fait reculer, à lui-seul, un groupe d'insurgés qui s'était approché à 50 mètres d'une position amie. Le succès de l'opération a été en grande partie attribuable à la vaillance et la détermination du caporal-chef Holmes.

*Adjudant Tod HOPKIN, CD* *4 avril 2008*

Les 22 et 23 août 2007, l'adjudant Hopkin était aux commandes du véhicule de tête d'une équipe de combat en Afghanistan. Durant des attaques soutenues de l'ennemi qui tentaient de stopper ses efforts pour reprendre une position critique, il s'est exposé à de graves dangers. Son sang-froid et son leadership ont été une source d'inspiration et ont contribué au succès de la mission.

*Adjudant Joseph Mario Sylvain ISABELLE, CD* *4 avril 2008*

Le 24 septembre 2007, durant une opération de combat en Afghanistan, l'adjudant Isabelle a administré les soins d'urgence aux membres grièvement blessés de son équipage à la suite d'une attaque contre leur véhicule. Malgré les graves blessures qu'il avait lui-même subies, et en s'exposant au feu ennemi, il a mené avec succès l'évacuation des membres blessés de son peloton, tout en dirigeant la riposte contre les insurgés.

*Adjudant Michael William JACKSON, CD* *15 mars 2010*

Au beau milieu d'un combat de trois heures en territoire afghan, le 19 août 2006, le peloton de l'adjudant Jackson et du caporal-chef Munroe a été forcé de battre en retraite sous le feu de l'ennemi. Complètement exposés aux violents assauts ennemis, ces soldats ont mis leur vie en péril pour assurer la protection du personnel qui devait se replier ainsi que celle des véhicules endommagés. Leur héroïsme devant les tirs incessants a permis au peloton de se regrouper pour poursuivre le combat et, par la même occasion, d'empêcher les troupes adverses de s'emparer des vestiges du matériel canadien pour en faire usage.

*Sergent Jayson William KAPITANIUK* *29 mai 2009*

Le 14 juin 2008, au cours d'une opération importante du groupement tactique dans le district de Zharey, en Afghanistan, le sergent Kapitaniuk s'est exposé au danger à maintes reprises en tentant de soutenir un peloton immobilisé par des tirs intenses. Des éléments de la Compagnie C ayant été pris en embuscade par des forces insurgées, il a risqué sa vie pour regrouper son peloton et relayer des directives de contre-attaque. Le leadership, la détermination et le courage du sergent Kapitaniuk ont été essentiels à l'efficacité de ses soldats pendant les combats et le repli.

*Caporal Bryce Jeffrey KELLER (À titre posthume)* *4 April 2008*

Le 3 août 2006, en Afghanistan, le caporal Keller a fait preuve de courage et de leadership en affrontant l'ennemi afin que ses camarades puissent s'occuper d'un soldat grièvement blessé. L'abnégation du caporal Keller lui a malheureusement coûté la vie. Ses actions ont eu le mérite de sauver des vies et d'aider son peloton à conserver une position clé jusqu'à l'arrivée des renforts.

*Caporal-Chef Gerald Alexander KILLAM, CD* *18 janvier 2008*

Le 16 mai 2007, le caporal-chef Killam s'est exposé à maintes reprises aux tirs meurtriers de l'ennemi lors d'une embuscade lancée par des insurgés à Sangsar, en Afghanistan. Bien que séparé de son peloton, il a réussi à identifier les positions ennemies et à donner des ordres précis qui ont permis à ses soldats de riposter aux attaques. Encouragés par le leadership du caporal-chef Killam, ses troupes ont réussi à repousser la force ennemie supérieure en nombre sans subir de pertes.

*Soldat Jordan KOCHAN* *29 mai 2009*

Le 3 septembre 2008, au cours d'une embuscade dans le district de Zharey, en Afghanistan, un obus antichar a détruit un véhicule blindé léger, blessant et coûtant la vie à plusieurs personnes. S'exposant aux tirs soutenus de l'ennemi, le soldat Kochan a porté secours à un militaire blessé éjecté du véhicule lors de l'explosion et lui a prodigué des soins et ce, malgré la détonation des munitions à bord du véhicule en feu. Les insurgés continuant à tirer sur les points de rassemblement des blessés, les actions du soldat Kochan se sont avérées cruciales pour leur traitement et leur évacuation.

*Soldat Jason Carl Allan LAMONT* *25 octobre 2006*

Le soldat Lamont était déployé avec la Compagnie de services de santé du groupement tactique, 1 Princess Patricia's Canadian Light Infantry, durant l'opération ARCHER. Le 13 juillet 2006, un élément du peloton de reconnaissance a été pris sous une pluie de tirs intenses provenant d'une enceinte située dans la province de Helmand, en Afghanistan, et s'est retrouvé isolé du peloton. Sous le feu nourri de l'ennemi, un soldat qui tentait de retourner sur la ligne de tir a été atteint et ne pouvait continuer. Sans égard pour sa propre sécurité, le soldat Lamont s'est précipité en terrain découvert, sous les tirs concentrés de l'ennemi et sans le secours d'un tir de suppression par les forces amies, pour administrer les premiers soins au soldat blessé. Les actes du soldat Lamont témoignent d'un courage, d'un désintéressement et d'un sens du devoir hors du commun.

*Major Michel Louis LAPOINTE, CD* *4 avril 2008*

Le 25 septembre 2007, le major Lapointe a fait preuve de leadership et de courage remarquables. Sa réaction rapide à former une force d'intervention ponctuelle pour faire échec à une puissante embuscade des forces insurgées a été une source d'inspiration importante pour ses soldats ainsi que pour les membres de la Police nationale afghane sous son commandement.

*Caporal-Chef Jeremy LEBLANC* *15 mars 2010*

Le 14 octobre 2006, alors que la section du caporal-chef Leblanc occupait une position en Afghanistan, les insurgés ont lancé une attaque dévastatrice qui a fait plusieurs victimes, dont son commandant. Sans hésiter, le caporal-chef a pris le commandement et a coordonné la riposte de sa section, tout en se portant au secours des blessés. Lui-même atteint, il a continué à diriger le groupe avec détermination malgré les tirs incessants, encourageant ainsi ses soldats à ne pas défaillir face à l'insistance de l'ennemi. Nul doute que son altruisme a permis de sauver la vie de plusieurs de ses confrères d'armes.

*Capitaine Michael MacKILLOP, CD* *26 avril 2011*

À titre de commandant d'un peloton de reconnaissance, d'octobre 2009 à mai 2010, le capitaine MacKillop a perturbé les activités des rebelles dans une zone instable de l'Afghanistan, grâce à son courageux et inlassable engagement face à l'ennemi. Souvent confronté à une résistance féroce et à des tirs provenant de multiples directions, il n'a jamais perdu son sang-froid durant les intenses batailles, donnant calmement des instructions et cherchant constamment à gagner du terrain. Le leadership exceptionnel du capitaine MacKillop sous le feu ennemi et sa capacité d'obtenir le maximum d'efforts de ses soldats sont des facteurs qui ont contribué d'une manière importante aux défaites répétées des insurgés en Afghanistan.

*Caporal John MAKELA* *18 décembre 2006*

Le 16 octobre 2006, en Afghanistan, le caporal Makela a empêché un kamikaze de commettre un attentat suicide contre sa patrouille de logistique de combat. En tant que canonnier de tourelle assurant la protection du convoi, il a correctement identifié le véhicule suspect comme étant une voiture piégée. Malgré la probabilité d'une explosion, il est demeuré exposé, et a fait feu, provoquant ainsi la détonation prématurée de la voiture piégée. L'explosion a enflammé le véhicule du caporal Makela, le brûlant grièvement. Ses actes courageux ont sans contredit empêché le kamikaze d'atteindre sa cible et sauvé la vie des autres soldats du convoi.

*Caporal Mark Robert McLAREN (Décédé)* *19 novembre 2009*

Le 6 novembre 2008, la patrouille canado-afghane du caporal McLaren a été prise en embuscade dans la province de Kandahar, en Afghanistan. Au cours de l'attaque, l'interprète afghan de son équipe a été grièvement blessé, le paralysant et l'exposant aux tirs ennemis. Sans se soucier du danger, le caporal McLaren a rampé sur une distance de 10 mètres jusqu'à la position de son camarade, l'a emmené en lieu sûr et lui a donné les premiers soins. Son courage et son dévouement envers son équipe ont empêché la perte immédiate de l'interprète et permis son évacuation.

*Sergent Joseph Martin Stephane MERCIER, CD* *2 février 2011*

Du 28 avril au 15 août 2009, le sergent Mercier a fait preuve de courage à la suite de plusieurs embuscades et attaques aux engins explosifs improvisés, en Afghanistan. N'hésitant pas à s'exposer à des tirs nourris, il s'est souvent déplacé bravement sur le champ de bataille pour identifier les emplacements ennemis, pour fournir des directives claires à ses soldats et pour s'installer là où il pouvait efficacement engager l'ennemi. Grâce à son leadership sur la ligne de front, à son sens tactique aigu et à son courage de tous les instants, il a su, au cours de ces combats intenses, inspirer confiance à ses soldats, assurer leur sécurité et leur permettre de vaincre à maintes reprises un ennemi déterminé.

*Matelot de 1re classe Pier-Vincent MICHAUD* *2 février 2011*

Le 29 mai 2009, le matelot de 1re classe Michaud faisait partie d'une patrouille interalliée canado-afghane qui a été prise dans une embuscade ennemie, au cours de laquelle un soldat afghan a été tué et deux autres ont été grièvement blessés. Immédiatement engagé dans un intense combat rapproché sous le feu des tirs, le matelot de 1re classe Michaud a ordonné aux soldats afghans de se mettre à l'abri puis il a avancé de 50 mètres jusqu'à l'endroit où se trouvaient les blessés, n'ayant alors qu'un bout de mur de 60 centimètres derrière lequel se dissimuler. Malgré les tirs qui volaient partout autour de lui et de cet emplacement, il a calmement administré les premiers soins aux blessés et les a lui-même transportés jusqu'à la zone d'extraction en dépit de l'attaque incessante de l'ennemi. Par son courage et ses actions désintéressées,
il a sans aucun doute sauvé la vie des soldats afghans.

*Caporal-Chef Gilles-Remi MIKKELSON* *26 avril 2011*

Le 1er novembre 2009, un membre de la patrouille à pied conjointe canado-afghane du caporal-chef Mikkelson a été grièvement blessé par un engin explosif improvisé. Durant l'embuscade qui en a résulté, le caporal-chef Mikkelson a accouru sans hésiter, sous le feu nourri de l'ennemi, pour administrer les premiers soins à un soldat afghan grièvement blessé. Malgré le danger, il a, par son courage hors du commun, sauvé la vie d'un camarade et fait grand honneur au Canada et aux Forces armées canadiennes.

*Soldat Philip MILLAR* *12 août 2011*

Le 23 novembre 2009, le soldat Millar a fait preuve d'un grand héroïsme lors d'une attaque des insurgés à la base d'opérations avancées Wilson, en Afghanistan. Malgré les obus de mortier lancés sans relâche autour de lui, il n'a pas hésité à courir jusqu'à la zone d'impact pour prodiguer les premiers soins à un soldat américain grièvement blessé. Bien qu'il fut pleinement exposé au danger que représentait cette attaque, il est resté aux côtés de la victime. Par ses actions courageuses sous le feu ennemi, le soldat Millar a fourni les meilleurs soins possibles à son camarade, et a fait grand honneur aux Forces armées canadiennes.

*Caporal-Chef Paul Douglas MITCHELL* *12 août 2011*

Les 5 juin et 18 juillet 2010, grâce à son sens du devoir et à son courage, le caporal-chef Mitchell a contribué d'une manière importante à la défaite de deux attaques soutenues des insurgées. En s'exposant à maintes reprises au feu ennemi et en maintenant sa position, il a été une source d'inspiration pour les autres soldats et a réussi, avec eux, à repousser les attaques de l'ennemi. Par ses actes désintéressés et au mépris de sa propre sécurité, le caporal-chef Mitchell a incontestablement sauvé la vie de ses compagnons d'armes.

*Caporal Eric MONNIN* *30 novembre 2011*

Le 9 juillet 2010, deux compagnons d'armes du caporal Monnin ont été blessés durant une opération de combat en Afghanistan. Sous le feu croissant de l'ennemi, il a demandé la permission de s'avancer et a traversé un terrain dégagé à la course pour les rejoindre. Malgré les tirs incessants, il a procuré les premiers soins, a participé à l'évacuation des soldats blessés et a regagné son peloton afin de poursuivre l'engagement. En prodiguant les premiers soins malgré les tirs et en se battant contre l'ennemi, le caporal Monnin a sauvé la vie de ses camarades grâce à son courage et à ses actions altruistes.

*Caporal Edward Roy Gerold MORLEY* *4 avril 2008*

Le 24 septembre 2007, durant une opération de combat en Afghanistan, le caporal Morley a délaissé son véhicule blindé pour se porter au secours d'un soldat grièvement blessé, et ce, jusqu'à leur évacuation. Sous la menace de l'ennemi, il a réagi courageusement pour sauver la vie d'un camarade

*Caporal-Chef Paul Alexander MUNROE, CD* *15 mars 2010*

Au beau milieu d'un combat de trois heures en territoire afghan, le 19 août 2006, le peloton de l'adjudant Jackson et du caporal-chef Munroe a été forcé de battre en retraite sous le feu de l'ennemi. Complètement exposés aux violents assauts ennemis, ces soldats ont mis leur vie en péril pour assurer la protection du personnel qui devait se replier ainsi que celle des véhicules endommagés. Leur héroïsme devant les tirs incessants a permis au peloton de se regrouper pour poursuivre le combat et, par la même occasion, d'empêcher les troupes adverses de s'emparer des vestiges du matériel canadien pour en faire usage.

*Caporal Tyler Brian MYRONIUK* *29 mai 2009*

Le 4 août 2008, les forces rebelles ont encerclé une compagnie de l'Armée nationale afghane dans une embuscade complexe, dans le district de Panjwayi, en Afghanistan. L'adjudant Crane et le caporal Myroniuk sont restés courageusement dans la zone de danger pour en sortir un blessé afghan et pour appuyer un autre soldat canadien qui s'était retrouvé à découvert. Ensemble, ils ont fait face, avec des tirs d'armes de petit calibre, à plus d'une trentaine d'insurgés. Une fois leurs munitions épuisées, ils ont utilisé des grenades à main pour maintenir l'ennemi à distance. Le courage de l'adjudant Crane et du caporal Myroniuk a permis de sauver les vies de Canadiens et d'Afghans et d'éviter que la compagnie ne soit débordée par l'ennemi.

*Soldat John NELSON* *12 août 2011*

Le 16 juin 2010, en Afghanistan, le soldat Nelson faisait partie d'une patrouille à pied, lorsque celle-ci a été attaquée de trois côtés par des insurgés. En apprenant qu'un de ses camarades était blessé, le soldat Nelson s'est précipité, de son propre gré, dans la bataille pour aller au secours de son camarade. Sous une pluie de tirs, il lui a administré les premiers soins. Alors qu'il risquait sa propre vie, le soldat Nelson a fait preuve de courage, de sang-froid et d'altruisme afin de fournir l'aide requise pour sauver la vie d'un soldat canadien.

*Caporal-Chef Sean NIEFER* *15 mars 2007*

Le caporal-chef Niefer était membre de la compagnie Charlie du 1er Bataillon, groupement tactique du Royal Canadian Regiment, durant la Rotation 2 de l'opération ARCHER en Afghanistan. Le 3 septembre 2006, durant des opérations de combat à l'appui de l'opération MEDUSA, il n'a pas hésité à ordonner que son propre véhicule soit conduit dans la zone de destruction ennemie pour aider à ramener ses camarades blessés coincés dans une embuscade ennemie. Afin de faciliter leur évacuation, il a ensuite fourni un tir de protection à partir d'une position très exposée, ce qui a permis de sauver la vie de nombreux soldats. Son leadership, son courage et ses braves actions ont fait grand honneur au Canada et aux Forces armées canadiennes.

*Soldat Michael O'ROURKE* *14 mars 2007*

Le 3 septembre 2006, le soldat O'Rourke, membre du 7e peloton de la compagnie Charlie participant à l'opération MEDUSA, a fait fi de sa propre sécurité en bravant un tir ennemi intense pour aider au traitement et à l'évacuation de ses camarades prisonniers d'un véhicule en panne. Traversant à deux reprises un terrain en dépit du feu rapide de l'ennemi, le soldat O'Rourke a riposté avec un tir efficace et contribué au succès de l'opération visant à évacuer les soldats blessés ou tués. La bravoure et le professionnalisme de ses actions ont permis de sauver des vies et d'effectuer le retrait du peloton d'une façon ordonnée malgré les tirs nourris.

*Caporal Clinton ORR* *14 mars 2007*

Le caporal Orr était membre du 23e Escadron de campagne, 1er Bataillon, groupement tactique du Royal Canadian Regiment, durant la Rotation 2 de l'opération ARCHER en Afghanistan. Le 3 septembre 2006, il était aux commandes d'un véhicule blindé rattaché à la troupe 2 lors d'un assaut dans la région de Pashmul. Malgré l'intensité des combats et des tirs ennemis, il a manœuvré son véhicule sans égard au péril pour récupérer un véhicule blindé léger, et n'a mis fin à ses tentatives acharnées qu'après avoir été informé que l'équipage d'un deuxième véhicule avait pu en sortir et se mettre à l'abri. Sa vigilance au cours de cette mission et son courage face au danger ont fait grand honneur aux Forces armées canadiennes et au Canada.

*Caporal Joshua O'TOOLE* *19 novembre 2009*

Le 21 octobre 2008, le caporal O'Toole montait la garde à la tour défensive d'un avant-poste de combat en Afghanistan, lorsqu'il a été pris d'assaut par des insurgés. Pendant que des projectiles frappaient la tour et que des grenades propulsées par fusée passaient au-dessus de sa tête, il a quitté son poste, où il était en sécurité, pour utiliser une arme antiblindé et tirer sur les attaquants. Après avoir atteint la cible, il est demeuré dans une position très vulnérable d'où il a pris le contrôle d'une mitrailleuse lourde et dirigé un tir de suppression vers l'ennemi. Ses actions et son dévouement inébranlable ont permis aux forces alliées d'établir rapidement des postes défensifs et de vaincre les insurgés.

*Caporal Robert David PEEL, CD* *26 juin 2008*

Les caporaux Baker, Ball et Bancarz et les capitaines Peel et Snyder ont été déployés en Afghanistan avec mission d'encadrer une compagnie afghane, lorsqu'ils ont été pris dans une embuscade dressée par des talibans insurgés, le 4 juin 2008. Malgré des chances de survie minimes, ils se sont exposés au plus grand danger en ripostant à l'attaque, tout en encourageant les soldats afghans à en faire autant. Après avoir maîtrisé la situation, le capitaine Snyder s'est assuré que les soldats afghans puissent retirer leurs camarades blessés. Pour sa part, le caporal Ball a mené une équipe de deux hommes d'un bout à l'autre d'un terrain accidenté afin de sécuriser une route de sortie qui aiderait le capitaine Peel et les caporaux Bancarz et Baker à exécuter un retrait du combat. Grâce au dévouement, au leadership et à la vaillance de ces hommes, de nombreux Afghans et Canadiens ont eu la vie sauve.

*Caporal Erik POELZER* *4 avril 2008*

Le 24 septembre 2007, lors d'une opération de combat en Afghanistan qui a duré plusieurs heures, le caporal Poelzer a coordonné les efforts de récupération d'un véhicule pour éviter que l'ennemi ne s'empare d'une pièce d'équipement essentielle aux opérations. Durant des attaques incessantes l'exposant à de grands dangers, il a démontré des habiletés techniques exceptionnelles et fait preuve de courage.

*Sergent Joseph André Steve POULIN, CD* *23 février 2012*

Le sergent Poulin s'est distingué par sa bravoure à titre de chef d'équipage d'un char en assurant la sécurité durant la construction d'une route en Afghanistan. À maintes reprises, notamment les 18 décembre 2010, 17 février 2011 et 23 avril 2011, il a placé son char dans des positions périlleuses afin d'assurer la sécurité des civils, de ses collègues de la coalition et des membres des forces de sécurité afghanes. Le courage et le professionnalisme démontrés par le sergent Poulin ont grandement contribué au succès de cette opération.

*Capitaine Derek PROHAR* *18 décembre 2006*

À titre d'officier de liaison au sein des Forces spéciales des États-Unis en Afghanistan pendant la bataille de Sperwan Ghar, du 5 au 12 septembre 2006, le capitaine Prohar agissait en tant que mitrailleur arrière à bord du véhicule du chef de bataillon. Il a été blessé par un dispositif explosif improvisé au cours d'une embuscade ennemie d'une violente intensité. Malgré ses blessures, il a continué les tirs de riposte et aidé le commandant à maîtriser l'attaque, permettant ainsi la prise d'une position-clé. Ses actions et son courage lui ont valu le respect des soldats alliés des Forces spéciales des États-Unis.

*Caporal Paul RACHYNSKI* *29 mai 2009*

Le 6 mai 2008, alors qu'une patrouille de l'équipe de reconstruction provinciale de Kandahar a été prise en embuscade dans le district de Zharey, en Afghanistan, le caporal Rachynski a réussi à neutralisé la menace initiale. Il a ensuite dirigé avec courage des soldats canadiens et afghans à travers les fortes rafales de tirs pour rejoindre sa patrouille assiégée. Sa détermination et son calme sous le feu de l'ennemi ont permis à sa patrouille d'évacuer les blessés et d'exécuter un repli sans subir d'autres pertes.

*Sergent Joseph Denis François RANGER, CD* *2 février 2011*

Le 14 juin 2009, le sergent Ranger agissait comme mentor auprès d'une compagnie de reconnaissance afghane durant une opération aéromobile, lorsque des insurgés les ont attaqués. Plusieurs membres de la compagnie ayant été blessés par les de tirs au mortier qui ne cessaient de s'abattre sur elle, le sergent Ranger a rallié ses soldats et établi une position pour ensuite répliquer par des tirs incessants sur l'ennemi. Malgré les obus de mortier qui continuaient de s'abattre sur eux, le sergent Ranger a réussi, à lui seul et au risque de sa vie, à trouver un point d'évacuation pour les blessés. Son leadership, son ardeur face à l'ennemi et sa capacité de rester maître de la situation ont été des facteurs clés de la victoire sur les insurgés et du succès de l'opération d'évacuation des blessés.

*Capitaine Michael REEKIE* *14 mars 2007*

Le 19 août 2006, durant son déploiement au sein de la compagnie Alpha, 1er Bataillon, groupement tactique du Royal Canadian Regiment, à Ma'sum Ghar en Afghanistan, le capitaine Reekie a démontré sa vaillance durant un intense échange de feu avec des insurgés talibans. Faisant preuve d'un jugement éclairé, il a évalué la situation tactique changeante et manœuvré son véhicule pour se positionner de la manière la plus avantageuse possible. Ceci a permis d'intercepter et de vaincre avec succès la force ennemie supérieure en nombre durant un échange de feu qui a duré trois heures. Grâce au remarquable esprit d'initiative du capitaine Reekie, l'ennemi n'a pu encercler la position. Son courage désintéressé et son leadership exceptionnel ont sauvé la vie de nombreux soldats de la compagnie Alpha.

*Soldat Jay RENAUD* *18 janvier 2008*

Le 11 avril 2007, en dépit de ses blessures, le soldat Renaud a prodigué les premiers soins à un compagnon d'armes grièvement blessé lorsque le véhicule de reconnaissance Coyote dans lequel il prenait place a été détruit par un engin explosif improvisé. Au moment de l'incident, le soldat Renaud était opérateur de système de surveillance au sein de l'Escadron de reconnaissance du 2e Bataillon, Groupement tactique du Royal Canadian Regiment, Force opérationnelle interarmées Afghanistan.

*Caporal Anthony ROTONDI* *29 mai 2009*

Le 6 mai 2008, une patrouille de l'équipe de reconstruction provinciale de Kandahar a été prise en embuscade dans le district de Zharey, en Afghanistan. Bien qu'exposé à des tirs intenses, le caporal Rotondi a porté secours à deux soldats grièvement blessés, et a retourné les tirs pour permettre à ses confrères d'armes de recevoir les premiers soins et d'être évacués. La bravoure et la ténacité du caporal Rotondi face à un ennemi déterminé ont inspiré et motivé ceux qui se trouvaient autour de lui et ont contribué à sauver des vies.

*Sergent Marc-André ROUSSEAU* *26 avril 2011*

Le 3 août 2010, alors que le sergent Rousseau dirigeait un exercice avec un groupe de civils à l'aérodrome de Kandahar, des insurgés ont percé la clôture pour tenter de s'introduire sur le terrain d'aviation. Malgré les tirs incessants, le sergent Rousseau a guidé deux camarades en terrain découvert pour aller occuper un véhicule qui se trouvait à proximité et donner la riposte à l'ennemi. Sans se soucier du danger qu'il courrait, le sergent Rousseau a fait preuve d'un leadership et d'un courage remarquables, ce qui a permis de remporter la victoire dans cette bataille et de sauver une multitude de vies sur le terrain d'aviation.

*Caporal Jason RUFFOLO* *14 mars 2007*

Le caporal Ruffolo a été déployé au sein de la compagnie Charles du 1er groupement tactique du Royal Canadian Regiment en Afghanistan. Le 3 septembre 2006, alors qu'il participait à des opérations de combat lors de la phase initiale de l'opération MEDUSA, un bulldozer qui tentait en vain d'extirper son véhicule blindé léger a été pris pour cible par les tirs nourris de l'ennemi. Faisant fi de sa propre sécurité, le caporal Ruffolo s'est placé dans une position des plus vulnérables en vue de décrocher son véhicule. Au cours d'une attaque subséquente, il s'est exposé de nouveau au feu ennemi pour prodiguer les premiers soins à un blessé. Son courage et le professionnalisme dont il a fait preuve dans des circonstances périlleuses ont fait grand honneur aux Forces armées et au Canada.

*Caporal-Chef Charles ST-PIERRE* *18 septembre 2011*

Du 30 juillet au 2 août 2010, le caporal-chef St-Pierre a démontré du courage et du sang-froid dans la coordination des feux d'appui pendant une opération de combat de quatre jours dans la vallée de l'Arghandab à Kandahar, en Afghanistan. Sous un feu nourri, il s'est volontairement exposé à des attaques, et ce, à maintes reprises, en tentant de repérer les positions ennemies pour y diriger les tirs. Même après avoir été touché au casque par un projectile ennemi, il n'a jamais délaissé ses responsabilités. Le courage et les aptitudes de soldat du caporal-chef St-Pierre ont été essentiels au succès de l'opération.

*Caporal-Chef David Richard TEDFORD, CD* *19 novembre 2009*

Le 8 octobre 2008, la patrouille du caporal-chef Tedford a été prise en embuscade dans la province de Kandahar, en Afghanistan. Alors qu'il couvrait ses camarades, le canon principal de son véhicule s'est bloqué. Pendant que son artilleur tentait de réparer l'arme, il est sorti par la tourelle pour riposter à l'aide de la mitrailleuse fixe sur le toit du véhicule. Lorsqu'il a réalisé que le canon ne pourrait être réparé de l'intérieur, il est allé le dégager de l'extérieur, sous une grêle de balles, puis a dirigé un feu nourri contre les ennemis. La détermination et le courage altruiste du caporal-chef Tedford ont permis de garder l'ennemi à distance pendant toute la fusillade et assuré avec succès le retrait de sa patrouille.

*Caporal-Chef Michael TRAUNER* *19 novembre 2009*

Le 18 septembre 2008, le caporal-chef Trauner était responsable de la sécurité d'ingénieurs militaires dans le secteur Ouest de la province de Kandahar, en Afghanistan, lorsque l'arme principale de son véhicule a été détruite par une grenade propulsée par fusée. Comme ses camarades à pied étaient coincés par l'embuscade, il est sorti immédiatement de la tourelle pour faire feu sur les attaquants à l'aide de la mitrailleuse fixe sur le toit du véhicule. En se plaçant dans une position très vulnérable, il a été en mesure de supprimer les tirs des insurgés et de protéger ses camarades. Sa ténacité et son dévouement ont permis de sauver de nombreuses vies canadiennes et afghanes.

*Caporal Marco TREMBLAY* *23 février 2012*

Le 18 mai 2011, lors d'une embuscade ennemie dans la région de Sperwan Ghar, en Afghanistan, le caporal Tremblay a fait preuve de courage et de détermination. Dès la première rafale de feux ennemis, un soldat canadien a été atteint à la jambe et s'est retrouvé incapable de se mettre à l'abri. Gardant son sang-froid sous le feu continu, le caporal Tremblay l'a rejoint, a appliqué immédiatement un garrot pour arrêter le saignement et, pendant une accalmie, l'a traîné en sécurité. La bravoure du caporal Tremblay lui a permis de sauver la vie d'un soldat canadien.

*Lieutenant Joseph Hughes Stéphane TREMBLAY, CD* *4 avril 2008*

Agissant comme mentor auprès de l'Armée nationale afghane durant son déploiement, le lieutenant Tremblay a dirigé des soldats afghans lors d'une opération de combat qui s'est déroulée le 8 septembre 2007. Sous les tirs ennemis, il a mené la mission à bon terme, s'illustrant par son leadership et son courage.

*Sergent Dale Milton VERGE, CD* *29 mai 2009*

Le 30 mars 2008, le sergent Verge a été grièvement blessé lors d'une attaque violente et soutenue des insurgés contre le bureau de police auxiliaire de Spin Pir, en Afghanistan. Sans se soucier de ses blessures, il est retourné au combat en effectuant des tirs de suppression et a dirigé une défense efficace, permettant ainsi de neutraliser et de repousser l'attaque ennemie. Le courage, les compétences tactiques et le leadership du sergent Verge se sont avérés un exemple de détermination et ont contribué à empêcher l'occupation du bureau auxiliaire.

*Sergent Graham Marc VERRIER, CD* *12 août 2011*

Le 31 juillet 2010, la patrouille du sergent Verrier a été prise en terrain découvert dans une embuscade tendue par des insurgés, durant une opération en Afghanistan. Bien qu'entièrement exposé au feu ennemi, le sergent Verrier a immédiatement organisé une attaque frontale sur la position ennemie. Il a également incité ses compagnons d'armes à le suivre et à engager les insurgés sans relâche, jusqu'à ce que ceux-ci abandonnent leur attaque. Les actes désintéressés, courageux et décisifs du sergent Verrier ont joué un rôle crucial, puisqu'ils ont permis de protéger le reste du peloton et de faire échec à l'ennemi.

*Major Michael Charles WRIGHT, CD* *18 décembre 2006*

Le soir du 19 août 2006, le major Wright, de la Compagnie Alpha de la Force opérationnelle Afghanistan, a fait preuve de courage et de leadership remarquables au combat. Chargées de renforcer la sécurité dans le centre du district de Panjwayi, ses troupes ont été rapidement prises à partie et encerclées par une force ennemie beaucoup plus importante. Sous l'intensité des tirs d'artillerie et de grenades propulsées par fusée provenant de toutes les directions, il a refusé les renforts pour des raisons de sécurité et, avec ses troupes assiégées, il a déjoué les plans de l'ennemi, lui infligeant d'importantes pertes. Grâce à son courage et à son leadership, il a vaincu une imposante force ennemie sans perte de vie pour les Forces armées canadiennes.

Cinq militaires du Commandement – Forces d'opérations spéciales du Canada ont reçu la Médaille de la vaillance méritoire. Pour des raisons de sécurité et de nature opérationnelle, les noms et les citations des récipiendaires ne sont pas diffusés.

# Notes de fin de document

MDN/DDHR : Ministère de la Défense nationale/ Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance

BAC : Bibliothèque et Archives Canada

BSGG/CHAN : Bureau du secrétaire du gouverneur général / Chancellerie des distinctions honorifiques

1. Ken Reynolds, *Pro Valore, la Croix de Victoria canadienne*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2009.
2. Le très honorable Winston S. Churchill, *Maxims and reflections*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1949, p. 168.
3. Samuel Clark, *Distributing Status, The Evolution of State Honours in Western Europe*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2016, p. 345.
4. Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1940, p. 46.
5. *The Medal Yearbook 2018*, Londres, Token Publishing Limited, 2017, p. 89.
6. Brigadier Stuart Ryder, « The Evolution of Posthumous Gallantry Awards », *RUSI Journal*, février/mars 1998, p. 75.
7. Décret, Numéro C.P. 1990-6/1235, 21 juin 1990.
8. Christopher McCreery, *L'Ordre du mérite militaire*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2012, p. 45.
9. *Ibid.*, p. 46-50.
10. BAC MG 26 N4, n° 003-4, vol. 1, documents de Lester B. Pearson, John S. Hodgson, secrétaire principal du premier ministre du Canada au premier ministre L.B. Pearson, 19 mars 1968.
11. BAC, RG2, série 5a, vol. 6338, procès-verbal du Cabinet, 17 avril 1968.
12. Pour plus de renseignements au sujet des 81 octrois de la VC pour les Canadiens ayant servis sous commandement canadien, veuillez consulter Ken Reynolds, *Pro Valore, la Croix de Victoria canadienne*.
13. Reynolds, p. 34-35.
14. *Ibid.*, p. 7-9.
15. Christopher McCreery, *The Canadian Honours System*, Toronto, Dundurn Press, 2015, p. 365.

16. *Ibid.*

17. « There's Hope For The VC Yet », *Légion*, avril, 1987, p. 28.

18. BAC, RG 24, 1997-98/596, boîte 7, dossier 1150-110/c122, vol. 1, MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, Marvin Vincent Bezeau, directeur – Cérémonial, à Roger de C.B. Nantel, directeur – Distinctions honorifiques, Chancellerie des distinctions honorifiques, 30 décembre 1985; Roger de C.B. Nantel, directeur – Distinctions honorifiques, Chancellerie des distinctions honorifiques, à Marvin Vincent Bezeau, directeur – Cérémonial, 9 janvier 1986; Note d'information de la Direction – Cérémonial à l'intention du CFCDH, 28 janvier 1986; BAC, RG 24, 1997-98/596, boîte 7, dossier 1150-110/c122, vol. 2, procès-verbal de la réunion 1/86 du CFCDH, 21 avril 1986; Bill Fairbairn, « Victoria Cross may come back as Canada's top military medal », *The Gazette*, 16 avril 1987.

19. BAC, RG 24, 1997-98/596, boîte 7, dossier 1150-110/c122, vol. 3, Note d'information de la Direction – Cérémonial à l'intention du CFCDH, 20 mai 1987; procès-verbal de la réunion 1/87 du CFCDH, 2 septembre 1987.

20. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, Note d'information à l'intention du Comité des Forces canadiennes sur les distinctions honorifiques, 17 mars 1989; BAC, RG 24 1997-98/596, boîte 7, dossier 1150-110/c122, vol. 4, procès-verbal de la réunion du CFCDH du 5 avril 1989, 31 mai 1989; Note d'information de la Direction – Cérémonial à l'intention du CFCDH, 22 novembre 1989.

21. BSGG/CHAN 700-1, vol. 1, lieutenant-général James C. Gervais, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, à Judith Anne LaRocque, secrétaire du gouverneur général, 9 février 1993.

22. *La Citation à l'ordre du jour, 1991-2016*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2016, p. 44-45.

23. BSGG/CHAN 700-1, vol. 1, lieutenant-général François Richard, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, au général John de Chastelain, chef d'état-major de la Défense, 27 septembre 1990.

24. BSGG/CHAN 700-1, vol. 1, lieutenant-général James C. Gervais, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, à Judith Anne LaRocque, secrétaire du gouverneur général, le 9 février 1993.

25. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, Marvin Vincent Bezeau, directeur – Cérémonial, au général John de Chastelain, chef d'état-major de la Défense, 10 janvier 1991.

26. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, Marvin Vincent Bezeau, directeur – Cérémonial, au lieutenant-général James C. Gervais, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, 9 janvier 1991.

27. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, Message militaire du directeur – Cérémonial (DC) au SCEMD, SMA(Per), CSP, DG Pers C et D Pers A, 10 janvier 1991.

28. BSGG/CHAN 700-1, vol. 1, note de service de la Chancellerie, 6 février 1991.

29. *The Globe and Mail*, 7 février 1991, A1-A2.

30. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, Marvin Vincent Bezeau, directeur – Cérémonial à l'adjoint exécutif du vice-chef d'état-major de la Défense, 12 février 1991.

31. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, Note de service du directeur – Cérémonial au ministre de la Défense nationale, 18 novembre 1992. N'a pas été remise parce que les événements sont venus perturber le processus.

32. BSGG/CHAN 700-1, vol. 1, lieutenant-général James C. Gervais, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, à Judith Anne LaRocque, secrétaire du gouverneur général, 9 février 1993.

33. BSGG/CHAN 700-1, vol. 1, John Aimers, président national de la Ligue monarchiste du Canada, au député Jean-Robert Gauthier et à d'autres députés, 19 février 1991; et P.E. Abbott et J.M.A. Tamplin, *British Gallantry Awards*, Londres, Guiness Superlatives Ltd. et B.A. Seaby Ltd., 1971, p. 318-319. Le brevet royal de la VC du 31 décembre 1942 (Ordre de l'Armée numéro 224 de décembre 1942) prévoyait la soumission directe dans le cas des dominions, alors que le brevet royal du 30 septembre 1961 (Ordre de l'Armée numéro 65 d'octobre 1961) prévoyait l'admissibilité des militaires, hommes et femmes, des pays membres du Commonwealth, sous réserve de l'adoption du brevet par le gouvernement pertinent.

34. *Monarchy Canada*, automne 1992, p. 9.

35. BSGG/CHAN 700-6, portefeuille 3, Cliff Chadderton, président du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada au premier ministre Brian Mulroney, 7 novembre 1991.

36. Christopher McCreery, *The Canadian Honours System*, p. 366.

37. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, Note du directeur – Cérémonial au ministre de la Défense nationale, 18 novembre 1992. N'a pas été remise parce que les événements sont venus perturber le processus.

38. Décret, Numéro C.P. 1992-2577, 20 décembre 1992.

39. BSGG/CHAN 700-1, vol. 1, lieutenant-général James C. Gervais, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, à Judith Anne LaRocque, secrétaire du gouverneur général, 9 février 1993.

40. BSGG/CHAN 700-6, portefeuille 3, Communiqué de presse du bureau du Premier ministre, 25 février 1993.

41. CANFORGEN 019/93 CEMD 35 262255Z février 93.

42. *Gazette du Canada*, partie 1, 26 février 1994, 1439 à 1444.

43. Pour une histoire complète de la COJ, consultez la publication *La Citation à l'ordre du jour, 1991-2016*.

44. *Manuel des politiques relatives aux distinctions des Forces canadiennes*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, chapitre 9, annexe C, paragraphe 9.

45. *Ibid.*, paragraphe 12.

46. MDN/DDHR 5401-62, vol. 2, Jack Frost, président national de la Légion royale canadienne, à la gouverneure générale Michaëlle Jean, 28 février 2007.

47. *The Globe and Mail*, 6 mars 2007.

48. BSGG/CHAN 700-6, vol. 10, Cliff Chadderton, président du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada, à la gouverneure générale Michaëlle Jean, 1 mars 2007.

49. Nouvelles de la CBC, 6 mars 2007.

50. Site Web de la CBC, *Your View*, 6 mars 2007.

51. MDN/DDHR 5401-62, vol. 4, Gabrielle Lappa, directrice des Distinctions honorifiques, Chancellerie des distinctions honorifiques, aux membres du Sous-comité gouvernemental en matière de distinctions honorifiques, 19 novembre 2007.

52. BSGG/CHAN 700-6, vol. 10, Compte rendu de décision de la 41e réunion du Comité gouvernemental en matière de distinctions honorifiques, 22 janvier 2008.

53. *Dans leurs mots : histoires canadiennes de vaillance et de bravoure en Afghanistan, 2001-2007*, Kingston, Presse de l'Académie canadienne de la défense, 2013.

54. Le Musée canadien de la guerre utilise le chiffre 24 pour indiquer le nombre de Canadiens tués pendant les attaques du 11 septembre 2001.

55. *Distinctions de pays du Commonwealth et étrangers décernées à des membres des Forces armées canadiennes de Sa Majesté 1967-2017*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2017, p. 50-51.

56. *La Médaille du service méritoire, 1991-2016*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2016, p. 17 et p. 90-91.

57. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, Serge Bernier, directeur – Histoire et patrimoine, au lieutenant-général Christian Couture, sous ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires), 29 avril 2002 avec procès-verbal de l'approbation du lieutenant-général Couture, 5 mai 2002.

58. Pour une description complète des politiques en matière de distinctions honorifiques étrangères, veuillez consulter la publication *Distinctions de pays du Commonwealth et étrangers décernées à des membres des Forces armées canadiennes de Sa Majesté 1967-2017*.

59. BSGG/CHAN 602-12, vol. 1, Note du directeur – Cérémonial 4 à Yves Gautron, directeur adjoint, Politique et recherche, Chancellerie des distinctions honorifiques, 31 août 1990.

60. BSGG/CHAN 700-1, vol. 1, lieutenant-général François Richard, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, au général John de Chastelain, chef d'état-major de la Défense, 27 septembre 1990.

61. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, major-général Paul G. Addy, chef – Services du personnel, au sous-ministre adjoint (Personnel), 18 janvier 1991.

62. *MacLean's*, 11 février 1991, p. 9.

63. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, major A.F. Jean, directeur – Cérémonial 4 à Marvin Vincent Bezeau, directeur – Cérémonial, 24 novembre 1992.

64. MDN/DDHR 5401-61, vol. 1, le très honorable Sir Robert Fellowes, secrétaire particulier de la Reine, à Judith Anne LaRocque, secrétaire du gouverneur général, 1er décembre 1992.

65. BSGG/CHAN 700-1, vol. 1, lieutenant-général James C. Gervais, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, à Judith Anne LaRocque, secrétaire du gouverneur général, 9 février 1993; Ian McDonald, division des sciences humaines du Scaroborough College, Université de Toronto, à Charles Maier, héraut Athabaska, Autorité héraldique du Canada, 21 décembre 1992; et Yves Gautron, directeur adjoint, Politique et recherche, Chancellerie des distinctions honorifiques, au directeur des distinctions honorifiques, Chancellerie des distinctions honorifiques, 16 décembre 1992, à la suite d'une conversation téléphonique entre Charles Maier, héraut Athabaska, Autorité héraldique du Canada, et le professeur Graham Anderson, 16 décembre 1992.

66. BSGG/CHAN 700-2, vol. 1,

67. Abbott, p. 346.

68. *Ibid.*, p. 322. Le port d'un insigne pour indiquer un deuxième octroi de la VC a été autorisé dans l'Ordre de l'Armée numéro 290 en septembre 1916, peu après la première distinction de ce genre. Le médecin-capitaine Arthur Martin-Leake a obtenu sa première VC pendant la guerre des Boers en Afrique du Sud en 1902 et sa deuxième pendant la Première Guerre mondiale, près de Zoonebeke, en Belgique, en 1914.

69. *Ibid.* Le port d'un insigne par tous les récipiendaires de l'Armée de terre (et après 1918, par tous les récipiendaires du ruban cramoisi uniformisé), ainsi que le port d'insignes supplémentaires pour les octrois subséquents ont été autorisés dans l'Ordre de l'Armée numéro 114 en avril 1917.

70. Brevet royal de la VC du 22 mai 1920, *London Gazette*, 18 juin 1920, 6702.

71. Capitaine Arthur Jocelyn, *The Orders, Decorations and Medals of the World: The British Empire*, Londres, Ivor Nicholson & Watson Ltd, 1934, p. 25.

72. Joe Drouin au lieutenant-colonel Carl Gauthier, directeur – Distinctions honorifiques et reconnaissance, 13 octobre 2017.

73. BSGG/CHAN 602-12, vol. 2, Bon de commande 3-0824, 2 mars 1994. Le prix par unité était de 259 $ pour l'ÉVM, de 210 $ pour la MVM et de 1 $ pour les barrettes.

74. BSGG/CHAN 700-6, portefeuille 3, Note de la Chancellerie des distinctions honorifiques, au gouverneur général, avec note du 30 mai 1994.

75. BSGG/CHAN 700-6, vol. 7, Judith Anne LaRocque, secrétaire du gouverneur général au très honorable Sir Robert Fellowes, secrétaire particulier de la Reine, 20 décembre 1994.

76. BSGG/CHAN 700-2, vol. 1, Facture de Rideau Ltée., 9 juillet 2002.

77. BSGG/CHAN 700-2, vol. 1, Contrat entre le Bureau du secrétaire du gouverneur général et Carat-Médailles, mai 2007. Les prix étaient de 109,50 $ pour l'ÉVM, de 61,50 $ pour la MVM, de 7,50 $ pour les barrettes et de 1,75 $ pour les broches d'attache.

78. Robert Girardin, Carat-Médailles au lieutenant-colonel Carl Gauthier, directeur – Distinctions honorifiques et reconnaissance, 13 octobre 2017.

79. Sylvie Barsalou, coordonnatrice, Décorations et médailles, Chancellerie des distinctions honorifiques, au lieutenant-colonel Carl Gauthier, directeur – Distinctions honorifiques et reconnaissance, 12 octobre 2017.

80. Entrevue entre le lieutenant-général James C. Gervais et le lieutenant-colonel Carl Gauthier, directeur – Distinctions honorifiques et reconnaissance, 22 février 2018.

81. MDN/DDHR 5401-62, vol. 1, lieutenant-général James C. Gervais, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, au lieutenant-général Christian Couture, sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires) et au vice-amiral Lawrence Edward Murray, sous-ministre d'Anciens Combattants Canada, 29 janvier 2003.

82. MDN/DDHR 5401-62, vol. 3, major-général Jan Arp, chef d'état-major, sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires) au lieutenant-général James C. Gervais, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, 29 juin 2004.

83. BSGG/CHAN 700-6, portefeuille 3, Compte rendu de décision du Comité gouvernemental en matière de distinctions honorifiques, 15 février 2006.

84. BSGG/CHAN 700-2, vol. 1, Spécifications pour l'ÉVM et la MVM.

85. John Glanfield, *Bravest of the Brave, The Story of the Victoria Cross*, Stroud, Sutton Publishing, 2006, p. 18-36.

86. MDN/DDHR 5401-62, vol. 1, major Michel Litalien, Journaux de guerre, Direction – Histoire et patrimoine, à Serge Bernier, directeur – Histoire et patrimoine, 28 juin 2002.

87. Christopher McCreery, *The Canadian Honours System*, p. 368-370.

88. BSGG/CHAN 700-6, vol. 7, Christopher Geidt, secrétaire privé adjoint de la Reine à Emmanuelle Sajous, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, 26 juillet 2006.

89. BSGG/CHAN 700-6, vol. 7, Courriels entre Emmanuelle Sajous, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, et le colonel Matthew Overton de l'État-major de liaison des Forces canadiennes (Londres), 14 septembre 2006.

90. Darrel E. Kennedy, Hérault Assiniboine, Chancellerie des distinctions honorifiques, a rédigé un article détaillé au sujet de cette médaille dont le titre est « The 1867 Confederation Medal: First Honour of the Dominion », *Families (Ontario Genealogical Society)* 42, no. 3, août 2003.

91. BSGG/CHAN 602-12, vol. 2, lieutenant-colonel J.A.C. Bazzard, officier d'état-major 1, au secrétaire des services de la Défense, ministère de la Défense à Gordon Lewis, directeur des distinctions honorifiques, Chancellerie des distinctions honorifiques, 29 novembre 1993.

92. BSGG/CHAN 602-12, vol. 2, lieutenant-général James C. Gervais, sous-secrétaire, Chancellerie des distinctions honorifiques, à Judith Anne LaRocque, secrétaire du gouverneur général, 10 mai 1993.

93. BSGG/CHAN 700-6, vol. 7, Procès-verbal du groupe de planification de production de la VC

94. Abbott, p. 319 et brigadier Sir Ivan De la Bere, *The Queen's Orders of Chivalry*, Londres, Spring Books, 1964, p. 190-1. Au départ, aucune préséance fixe n'existait, la VC et les autres distinctions honorifiques étaient portées selon les souhaits du récipiendaire. Les « *Queen's Regulations for the Army of 1881* » ont établi la préséance pour la première fois et ont classifié la VC après l'insigne de Compagnon de l'Ordre de l'Empire des Indes. Les Règlements de tenue de l'Armée de 1900 ont placé la VC après l'insigne de Membre de l'Ordre royal de Victoria, qui avait été établi en 1896. Cela signifiait que la VC était la décoration la plus importante, mais qu'elle se trouvait toujours derrière les insignes des grades junior des ordres de chevalerie. La décision du roi Édouard VII d'accorder la première position en matière de préséance à la VC en 1902 s'est reflétée dans les Règlements de tenue pour l'Armée de 1904. Quelques membres de l'Amirauté remettaient toujours en doute le règlement qui a ensuite été confirmé par le roi George V en 1912, et qui est maintenu depuis.

95. De la Bere, p. 190-1. Dans le contexte britannique, les seules initiales honorifiques qui ont préséance sur la VC sont celles de Bt pour Baronnet (un titre qui se situe en dessous de la pairie, mais au-dessus de la chevalerie, qui comporte le préfixe héréditaire de « Sir »), comme décrété par le roi George V en 1912.

# Glossaire des initiales honorifiques

| | |
|---|---|
| AFC | Croix de l'Aviation |
| AFM | Médaille de l'Aviation |
| CB | Compagnon de l'Ordre très honorable du Bain |
| CBE | Commandeur de l'Ordre très excellent de l'Empire britanique |
| CC | Compagnon de l'Ordre du Canada |
| CD | Décoration des Forces canadiennes |
| CGM | Médaille pour actes insignes de bravoure |
| CH | Membre de l'Ordre des Compagnons d'Honneur |
| CM | Membre de l'Ordre du Canada |
| CMG | Compagnon de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George |
| CMM | Commandeur de l'Ordre du mérite militaire |
| COM | Commandeur de l'Ordre du mérite des corps policiers |
| CSM | Croix du service méritoire |
| CP | Membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada |
| CR | Conseiller de la Reine |
| CV | Croix de la vaillance |
| CVO | Commandeur de l'Ordre royal de Victoria |
| DCM | Médaille de conduite distingué |
| DFC | Croix du service distingué dans l'Aviation |
| DFM | Médaille du service distingué dans l'Aviation |
| DSC | Croix du service distingué |
| DSM | Médaille du Service distingué |

| | |
|---|---|
| DSO | Compagnon de l'Ordre du service distingué |
| ÉC | Étoile du courage |
| ED | Décoration d'efficacité |
| ÉVM | Étoile de la Vaillance Militaire |
| GC | Croix de George |
| GCB | Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très honorable du Bain |
| GCVO | Chevalier Grand-Croix de l'Ordre royal de Victoria |
| GM | Médaille de George |
| GOQ | Grand Officier l'Ordre national du Québec |
| KCB | Chevalier Commandeur de l'Ordre très honorable du Bain |
| LVO | Lieutenant de l'Ordre royal de Victoria |
| MB | Médaille de la Bravoure |
| MC | Croix Militaire |
| MM | Médaille militaire |
| MMM | Membre de l'Ordre du mérite militaire |
| MSM | Médaille du service méritoire |
| MVM | Médaille de la vaillance militaire |
| MVO | Membre de l'Ordre royal de Victoria |
| OBC | Membre de l'Ordre de la Colombie-Britannique |
| OBE | Officier de l'Ordre très excellent de l'Empire britannique |
| OM | Membre de l'Ordre du mérite |
| OMM | Officier de l'Ordre du mérite militaire |
| QSO | *Queen's Service Order* |
| SOM | Membre de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan |
| VC | Croix de Victoria |

# Bibliographie

## Sources principales


Bibliothèque et Archives Canada : R2, série 5a, volume 6338, RG 24, 1997-98/596, boîte 7, dossier 1150-110/c122, vol. 1 et MG 26, N4, 003-4, volume 1.

Bureau du Conseil privé, Décrets, dates diverses.

Bureau du secrétaire du gouverneur général, Chancellerie des distinctions honorifiques, Décorations de la vaillance militaire et La Croix de Victoria, dossiers CHAN 700-1, 700-2 et 700-6, Récompenses et distinctions honorifiques – Insignes, dossier 602-12.

*Gazette du Canada*, dates diverses.

*London Gazette*, dates diverses.

Instructions sur la tenue des Forces canadiennes, A-DH-265-000/AG-001, chapitre 4.

Manuel des politiques relatives aux distinctions des Forces canadiennes, A-DH-300-000/AG-001.

Messages généraux des Forces canadiennes (CANFORGEN), dates diverses.

Ministère de la Défense nationale, Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance, Décorations de la vaillance militaire et La Croix de Victoria, dossiers 5401-61 et 62.


## Sources secondaires


Abbott, P. E. et J. M. A. Tamplin. *British Gallantry Awards*, Londres, Guiness Superlatives Ltd. et B.A. Seaby Ltd., 1971.

Ashton, Martin. *The Canadian Medal Rolls – Distinguished Conduct Medal and Military Medal (1939-45 & 1950-53)*, Toronto, The Charlton Press, 1983.

Bishop, William Arthur. *Our Bravest and Our Best: The Stories of Canada's Victoria Cross Winners*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1995.

Blatherwick, Francis John. *1000 Brave Canadians: The Canadian Gallantry Awards 1854-1989*, Toronto, The Unitrade Press, 1991.

Blatherwick, chirurgien commandant Francis John. *Canadian Orders, Decorations and Medals*, Toronto, The Unitrade Press, 2003.

Blatherwick, chirurgien commandant John et Halliday, Hugh. *Courage and Service, Second World War Awards to Canadians*. 59 *P. E.* Ottawa : Service Publications, 2004.

Boileau, John. *Valiant Hearts: Atlantic Canada and the Victoria Cross*, Halifax, Nimbus Publishing, 2005.

*Canada's V.C.'s: The Story of Canadians who have been Awarded the Victoria Cross*. Toronto, McClelland & Stewart, 1956.

Churchill, le très honorable Winston S. *Maxims and reflections*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1949.

*La Citation à l'ordre du jour, 1991-2016*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2016.

Clark, Samuel. *Distributing Status, The Evolution of State Honours in Western Europe*, Montréal, Presses de l'Université McGill-Queen, 2016.

*La Croix du service méritoire, 1984-2014*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2014.

*Distinctions de pays du Commonwealth et étangers décernées à des membres des Forces armées canadiennes de Sa Majesté*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2017.

*Dans leurs mots : histoires canadiennes de vaillance et de bravoure en Afghanistan, 2001-2007*, Kingston, Presses de l'Académie canadienne de la Défense, 2013.

De la Bere, brigadier Sir Ivan. *The Queen's Orders of Chivalry*, Londres, Spring Books, 1964.

*Distinctions honorifiques canadiennes conférées aux membres des Forces canadiennes*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2011.

*Distinctions honorifiques et reconnaissance pour les hommes et femmes des Forces armées canadiennes*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2008 à 2018.

Fauteux, Aegidius. *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1940.

Fowler, T. Robert. *Courage Rewarded: The Valour of Canadian Soldiers Under Fire 1900-2011*, Ottawa, Impression hors commerce, 2013.

Fowler, T. Robert. *Valour in the Victory Campaign: The 3rd Canadian Infantry Division Gallantry Decorations 1945*, Burnstown, The General Store Publishing House, 1995.

Fowler, T. Robert. *Valour on Juno Beach: The Canadian Awards for Gallantry, D-Day – June 6, 1944*. Renfrew, The General Store Publishing House, 1994.

Glanfield, John. *Bravest of the Brave, The Story of the Victoria Cross*, Stroud : Sutton Publishing, 2006.

Gliddon, Gerard. *For Valour, Canadians and the Victoria Cross in the Great War*, Toronto, Dundurn Press, 2015.

Halliday, Hugh. *Valour Reconsidered: Inquiries into the Victoria Cross and Other Awards for Extreme Bravery*, Toronto, Robin Brass Studio, 2006.

*Instructions sur la tenue des Forces canadiennes*, Ottawa, ministère de la Défense nationale.

Jocelyn, Captain Arthur. *The Orders, Decorations and Medals of the World: The British Empire*, Londres, Ivor Nicholson & Watson Ltd, 1934.

*La Médaille du service méritoire, 1991-2016*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2016.

Le très honorable Churchill, Winston S. *Maxims and reflections*. Boston : Houghton Mifflin Company, 1949.

*L'Ordre du mérite militaire, registre 1972-2017*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2017.

Mantle, Craig. « The Loss of a Canadian Chinook in Afghanistan: The Pilot's Recollection of 5 August 2010 », *Canadian Military History*: Vol. 24 : numéro 2, article 12, 2015.

McCreery, Christopher. *The Beginner's Guide to Canadian Honours*, Toronto, Dundurn Press, 2008.

McCreery, Christopher. *La Décoration des Forces canadiennes*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2010.

McCreery, Christopher. *The Canadian Honours System*, Toronto, Dundurn Press, 2015.

McCreery, Christopher. *L'Ordre du mérite militaire*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2012.

Melville, Douglas A. *Canadians and the Victoria Cross*, St. Catharines, Vanwell Publishing Ltd., 1987.

Paquette, capitaine de corvette Edward R. et Bainbridge, lieutenant Charles G. *Honours & Awards: Canadian Naval Forces, World War II*. Victoria : Project Gallantry.

Reynolds, Ken. *Pro Valore : La Croix de Victoria canadienne*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 2009.

Riddle, David K. et Mitchell, Donald G. *The Distinguished Service Order Awarded to Members of the Canadian Expeditionary Force and Canadians in the Royal Naval Air Service, the Royal Flying Corps and Royal Air Force 1915-1920*, Winnipeg, The Kirkby-Marlton Press, 1991.

Ryder, Brigadier Stuart. « The Evolution of Posthumous Gallantry Awards », *RUSI Journal*, février/mars 1998, p. 75.

Stewart, Charles S. *A Record of Valour, Canadian Recipients of the Victoria Cross and the Medal of Honor*, Impression hors commerce, 1987.

Swettenham, John. *Valiant Men: Canada's Victoria Cross and George Cross Winners*, Toronto, Hakkert, 1973.

*The Medal Yearbook 2018*, Londres, Token Publishing Limited, 2017.

*Thirty Canadian VCs, 23 April 1915 to 30 March 1918*, Ottawa, Bureau canadien des archives de guerre, v. 1918.

Wigney, Edward H. *Mentioned in Despatches of the Canadian Expeditionary Force*, Nepean, Impression hors commerce, 2000.

# Remerciements

Le présent document a été préparé par la Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance du ministère de la Défense nationale.

Concept et auteur des chapitres un à cinq :

- Lieutenant-Colonel Carl Gauthier, MMM, CD

Auteur du résumé de la campagne en Afghanistan au chapitre trois :

- M. Craig Leslie Mantle

Compilation des citations, révision et statistiques :

- M^me^ Brigitte Bourdages
- M^me^ Louise Côté, CD

Équipe de production (images, révision, passation des marchés, coordination générale) :

- M. Patrick James Berrea, MSM, CD
- M. Terrence Hayter
- Bombardier-Chef Jonathan Richard Loeppky, CD
- Caporal Taylor Dylan McKee
- M. Ghislain Taillon, CD

La Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance souhaite remercier les bureaux et les personnes ci-dessous, qui ont fourni de l'aide, de l'information ou des images pour la production du présent document :

- Chancellerie des distinctions honorifiques, Bureau du secrétaire du gouverneur général
- Directorate of Medals Policy, Forces de défense de la Nouvelle-Zélande
- Directorate of Honours and Awards, People Services Division, Department of Defence, Australie
- Military Secretary's Honours Branch, Ministry of Defence, Royaume-Uni
- Récipiendaires des DVM qui ont fourni des images d'eux-mêmes, de leurs médailles ou de leurs certificats dans le but d'illustrer cette publication
- Général Alfred John Gardyne Drummond de Chastelain, CC, CMM, CD, CD (retraité)
- Lieutenant-Général James Cyrille Gervais, CMM, CD (retraité)
- M^me^ Juliane Martin
- M. Christopher Paul McCreery, MVO

# Références photographiques

BAC Bibliothèque et Archives Canada

DDHR Distinctions honorifiques et reconnaissance

MDN Ministère de la Défense nationale

R22eR Royal 22e Régiment